



جامعة بجاية  
Tasdawit n'Bgayet  
Université de Béjaïa

**Université Abderrahmane mira de Bejaïa**  
**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales**  
**et des Sciences de Gestion**

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion**  
**Option : Comptabilité et Audit**

**Thème**

**Les travaux de fin d'exercice**  
**Cas : Bejaia Méditerranéen Terminal (BMT)**

**Réalisé par :**

**Mr. RAHMANE Billal**

**Mr. SAOUDI Aimen**

**Encadré par :**

**Mr. FRISSOU Mahmoud**

**Promotion 2020/2021**

# Remerciement

*Nous remercions dieu le tout puissant de nous avoir accordé volonté et courage pour accomplir ce modeste travail.*

*Nous tenons à remercier en premier lieu notre maitre de stage Mr MEZZAIE HOCINE, qui nous a conduit tout au long de cette mission en nous faisant découvrir toutes les fonctions de la BMT, et nous a donné l'opportunité et la confiance pour réaliser ce stage, aussi pour le temps qu'il a bien voulu consacrer au cours de cette période à répondre à toutes nos interrogations. Il fut d'une aide précieuse dans les moments les plus délicats.*

*Nous exprimons également notre gratitude et nos remerciements à notre encadreur Mr FRISSOU MAHMOUD, qui nous a beaucoup aider dans nos recherches de stage, son écoute et ses conseils précieux nous ont permis d'accomplir notre mission avec succès, et nous remercions surtout nos parents, nos frères et sœurs qui nous ont encouragés tout le long de nos études.*

*Nous exprimons aussi nos remerciements à tous les enseignants de la faculté SEGC, qui nous ont conférés les connaissances ainsi que le savoir-faire.*

*Enfin nous exprimons toutes nos gratitudes et nos remerciements pour toute personne ayant contribué au succès de notre mémoire et qui nous a aider à l'élaboration de ce dernier.*

*Je dédie ce modeste travail :*

*A Mes très chers parents*

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'ai pour*

*Vous.*

*Je prie le bon Dieu de les garder en bonne santé pour une longue vie, et m'aider à être  
toujours leur fierté.*

*A mes grands-parents « que dieux les accueillent dans son vaste paradis »*

*A mes frères.*

*A ma sœur.*

*A toute ma famille sans exception.*

*A tous mes amis qui ont fait preuve d'une amitié sincère.*

*A AIMEN mon binôme avec qui j'ai eu grand plaisir à*

*Partager cette expérience.*

*A toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce*

*Travail.*

***RAHMANE Billal.***

*Je dédie ce modeste travail :*

*A Mes très chers parents*

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'ai pour*

*Vous.*

*Je prie le bon Dieu de les garder en bonne santé pour une longue vie, et m'aider à être toujours leur fierté.*

*A mes grands-parents « que dieux les accueillent dans son vaste paradis »*

*A mes frères.*

*A ma sœur.*

*A toute ma famille sans exception.*

*A tous mes amis qui ont fait preuve d'une amitié sincère.*

*A BILLAL mon binôme avec qui j'ai eu grand plaisir à*

*Partager cette expérience.*

*A toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce*

*Travail.*

**SAOUDI Aimen.**



# Sommaire

## Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	<b>01</b>
<b>Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et les travaux d'inventaire</b> .....	<b>04</b>
<b>Section I: Généralité sur la comptabilité</b> .....	<b>04</b>
<b>Section II : Généralité sur les travaux d'inventaire</b> .....	<b>20</b>
<b>Section III : Les différents types d'inventaire</b> .....	<b>25</b>
<b>Chapitre II : Les Travaux fin d'exercice</b> .....	<b>28</b>
<b>Section I : notions de base sur les travaux fin d'exercice</b> .....	<b>28</b>
<b>Section II : Organisation des travaux de fin d'exercice</b> .....	<b>42</b>
<b>Section III : l'utilité des travaux fin d'exercices</b> .....	<b>66</b>
<b>Chapitre III : Etude de cas au sien de la BMTspa</b> .....	<b>69</b>
<b>Section I : présentation de l'organisme d'accueil BMT</b> .....	<b>69</b>
<b>Section II : Les travaux de fin d'exercice</b> .....	<b>76</b>
<b>Section III : passage du résultat comptable au résultat fiscal</b> .....	<b>89</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>95</b>

- ❖ **A** : Annuité
- ❖ **BA** : Base Amortissable.
- ❖ **BMT** : Bejaia méditerranéen terminal
- ❖ **CA** : Chiffre d'Affaire.
- ❖ **DA** : Dinars Algerien
- ❖ **DFC** : direction finance et comptabilité
- ❖ **DG** : direction général
- ❖ **DM** : direction marketing
- ❖ **DO** : direction des opérations
- ❖ **DOT** : Dotation.
- ❖ **DRH** : direction des ressources humaines
- ❖ **HT** : Hors Taxe
- ❖ **IBS** : impôt sur le bénéfice des sociétés
- ❖ **IDA** : Impôt différé actif
- ❖ **IDP** : Impôt différé passif
- ❖ **IFRS** : International Financial Reporting Standards
- ❖ **N** : L'année actuelle.
- ❖ **N+1** : L'année suivante.
- ❖ **N-1** : L'année précédente
- ❖ **PCN** : Plan Comptable National.
- ❖ **SCF** : Système Comptable Financier
- ❖ **SPA** : Société Par Actions.
- ❖ **t** : Taux
- ❖ **TAP** : Taxe sur activité professionnelle
- ❖ **TTC** : Toutes Taxes Comprise.
- ❖ **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- ❖ **VNC** : Valeur Nette Comptable.
- ❖ **VO** : Valeur d'Origine.
- ❖ **VR** : Valeur Résiduelle.



# Introduction général



La comptabilité est une technique de gestion qui permet à l'entreprise d'enregistrer d'une façon quotidienne et dans un ordre chronologique tous les flux économiques engendrés par l'activité de l'entreprise, auquel ces faits comptables s'inscrivent dans un ordre méthodique précis, seront en fin d'exercice soumis à une analyse, généralement à la fin de l'année c'est-à-dire le 31 décembre.

Les travaux de fin d'exercice ont pour objet essentiel la détermination du résultat net (bénéfice net ou perte net) et l'établissement du bilan. Ces travaux sont effectués dans un ordre bien établi, à l'image des inventaires extra-comptable, l'écriture de régularisation, ainsi que la détermination du résultat, et enfin l'établissement du bilan.

Les opérations de l'inventaire extra-comptable permettent l'établissement d'un état détaillé de tout ce que possède une entreprise (actif) et de tout ce qu'elle doit (passif), toute erreur susceptible d'être posée pendant l'inventaire faussera le résultat de l'exercice, à cet effet ; pour donner des procédures à savoir l'article "10" du code de commerce algérien présente clairement le contexte réglementaire : toute personne physique ou morale ayant la qualité d'un commerçant (...) doit également faire chaque année un inventaire des éléments actifs et passifs, et arrêter tous ses comptes en vue d'établir son bilan et compte de ses résultats, c'est donc à partir de droit et de la doctrine comptable que doivent être analysées les opérations juridiques et économiques conduisant à l'image fidèle, qu'il s'agisse des règles d'évaluation du patrimoine, des opérations financières de l'entreprise ou des opérations conduisant à la détermination du résultat de l'exercice.

À cet effet donc, suite à cette optique qu'on a tenté de débiter et afin d'apporter et d'appréhender toutes les méthodes et les techniques qui s'articulent à notre objectif de recherche nécessaire et souhaitable pour la bienfaisance de notre travail d'apporter et d'apprendre toutes les méthodes et techniques nécessaires pour en savoir comment l'entreprise BMT accède à l'étude des travaux fin d'exercice et qu'elle est l'importance et les prédispositions qu'elles assurent à la fonction comptable ?

Afin de mieux cerner notre recherche, la question centrale de grande importance à laquelle nous tenterons d'apporter des éléments de réponse est celle de savoir en quoi consistent les travaux de fin d'exercice et quels sont les étapes ainsi que les mécanismes de la réalisation de ces derniers ?

Pour mener à bien notre étude, il nous semble nécessaire de s'appuyer sur les questions subsidiaires suivantes :

Quel est l'objectif des travaux de fin d'exercice ?

En quoi consistent les travaux d'inventaires ?

Qu'elle est l'utilité de l'inventaire pour une entreprise ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

H1 : les travaux de fin d'exercice ont pour objectif de clôturer l'exercice et de déterminer le résultat enregistré par l'entreprise qui permet de savoir si cette dernière est bénéficiaire ou déficitaire.

H2 : les travaux d'inventaire regroupent toutes les tâches comptables effectuées à compter de la fin de saisie des pièces comptable en vue de la préparation de la clôture de l'exercice, ces derniers débouchent sur des travaux de révision des comptes et aboutissent à l'établissement des comptes annuels.

Dans le processus d'inventaire, trois (3) règles de conduite essentielles sont à observer à savoir.

- Le double comptage indépendant
- Neutralité et qualité du personnel recenseur
- Validation de l'inventaire

H3 : les travaux d'inventaire sont indispensables pour contrôler et ajuster la comptabilité d'une entreprise afin d'établir les comptes annuels à la clôture d'un exercice.

Ces opérations permettent alors de déterminer le résultat comptable d'une entreprise, d'évaluer le stock, d'enregistrer en comptabilité les dépréciations de certains actifs ainsi que de comptabiliser les écritures d'amortissement et les provisions. Ils ont aussi pour finalité la détermination du résultat fiscal et du montant de l'impôt à payer.

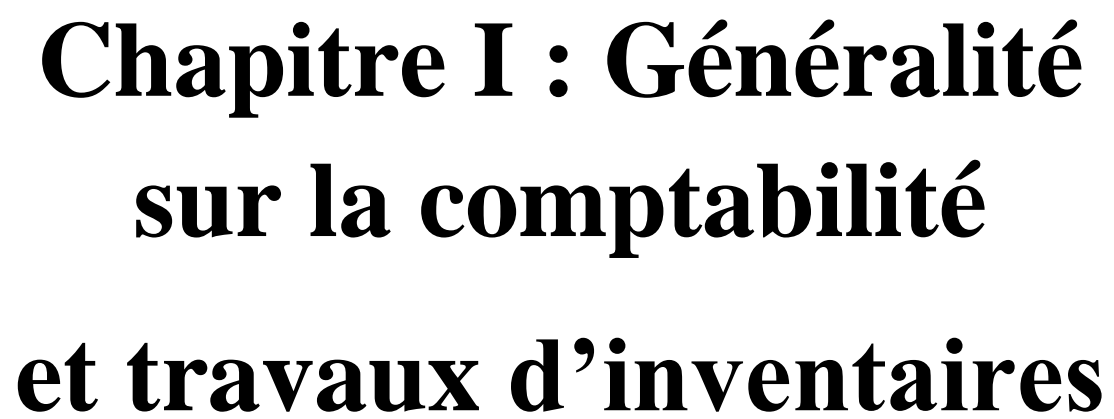
Notre méthodologie est une étude de cas pratique déductive fondée sur l'abondante bibliographie (les différents ouvrages, sites internet, questionnaire et la consultation de documents.) Consacrée à la matière sur laquelle nous avons pu construire notre travail, et cela, afin de vérifier et de répondre au mieux à notre problématique de recherche.

De ce fait, notre travail est scindé en trois chapitres, le premier est consacré à la présentation générale de la comptabilité et des inventaires par le rappel de certaines généralités à savoir la définition, le rôle, l'objectif, l'utilité ainsi que la typologie.

Le deuxième est réservé aux travaux de fin d'exercice dans lequel nous aborderons les notions de base à savoir la définition, l'objectif, l'organisation des travaux de fin d'exercice ainsi que l'utilité de ces derniers.

Et enfin, le troisième concernera l'application des travaux de fin d'exercice au sein de la BMT, les différentes étapes et leurs impacts dans les états financiers ainsi que la clôture des comptes et cela après avoir déterminé la balance avant inventaire.

Nous achèverons enfin notre travail par une conclusion générale.

A decorative graphic of a scroll with a black outline and rounded corners. The scroll is partially unrolled, with the top edge curving upwards and the bottom edge curving downwards. The text is centered within the scroll.

**Chapitre I : Généralité  
sur la comptabilité  
et travaux d'inventaires**

# **Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires**

---

## **Introduction**

De nos jours les entreprises s'efforcent de rester dans la course à la performance et de présenter des comptes qui donnent une image fidèle et sincère, c'est pourquoi elles cherchent de plus en plus à justifier leur légitimité, assurer leur survie et promouvoir leur transparence.

La comptabilité constitue un véritable système d'informations qui s'est accaparé une place essentielle dans le système d'informations générales des entreprises. C'est un outil statistique qui a pour objectif de fournir des informations structurées à des utilisateurs internes et externes qui doivent pouvoir en tirer des éléments significatifs en vue de prendre des décisions judicieuses et d'exercer un contrôle efficace.

L'objectif de ce chapitre est de présenter le cadre théorique de la comptabilité ainsi que des travaux d'inventaire. Il est scindé en trois sections, la première est consacrée aux généralités sur la comptabilité, qui développe la notion de la comptabilité, son rôle, ses différents types, ses trois approches, ses principes et ses principaux documents. La deuxième est réservée aux généralités sur les travaux d'inventaire, qui aborde la notion de ces derniers, son objectif, son utilité ainsi que l'organisation des travaux d'inventaire et la troisième section est focalisée sur les différents types d'inventaire.

## **Section I : Généralité sur la comptabilité**

La comptabilité ne se limite pas aux moyens de communication et de certification avec des tiers, mais comme l'outil complet le plus efficace pour présenter des informations qui ont la possibilité d'appliquer les techniques modernes de traitement des données. Par conséquent, il est devenu un élément de gestion irremplaçable pour étudier la dynamique des entreprises. Par ailleurs, la comptabilité générale est une technologie de traitement de l'information quantitative dont l'objectif principal est de calculer le patrimoine de l'entreprise et de mesurer régulièrement les évolutions.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

## 1. Histoire de la comptabilité

Depuis longtemps, la comptabilité occupe une place prééminente dans les disciplines et les instruments de gestion. Elle est peut être la plus ancienne des techniques de gestion. Ces origines se perdent dans la nuit des temps, si l'on réduit la comptabilité à une simple technique de comptage ou à une mémoire des événements<sup>1</sup>.

On peut distinguer quatre périodes dans l'histoire de la comptabilité :

- 1- l'antiquité et le moyen âge ;
- 2- le développement de l'activité commerciale ;
- 3- la révolution industrielle ;
- 4- la normalisation nationale puis internationale et l'expansion de l'activité libérale.

### Première période : L'antiquité et le moyen âge

L'homme a toujours ressenti le besoin de compter et de recenser. Sachant que les historiens ont la preuve que l'écriture n'est ne que depuis 3500 avant J.C. pour effectuer des enregistrements « comptable », on peut supposer que la tenue de la comptabilité a peut être même préexisté à l'écriture comme en témoigne l'existence d'un système comptable chez les Incas, les Mayas, les hindous et les Sumériens.

En effet, depuis la préhistoire, une forme sommaire de la comptabilité avait existé, comme en témoigne le QUIPUS, ce dernier est un système de numération fondé sur la valeur et la position des signes, lesquels, au lieu d'être graphique, prenaient la forme de nœud situé le long d'une corde. Ces quipus étaient pratiques pour conserver et transporter des informations. Pour les calculs rapides on inventa le Yupanas. Ce sont des petites tables de pierres comportant plusieurs cavités rectangulaires, et avec des gaines de différentes couleurs ou on y enregistre des informations.

Au début du moyen âge et après s'être débarrassé des inconvénients liés à la connaissance et à la stabilité de l'écriture, la comptabilité type est concrétisée par la rédaction d'un mémorial. Ce dernier est un support d'enregistrement détaillé des transactions, c'est un registre unique, descriptif et chronologique. Les enregistrements en formes d'articles deviennent la règle, le besoin d'analyse favorisera le développement de la comptabilité en partie simple.

---

<sup>1</sup> HOARAU Christian, « Comptabilité et management », éd. Foucher, Paris, 2002, p 05.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

A la fin du moyen âge, vers le 13<sup>ème</sup> siècle, on introduira les chiffres « arabes » que nous utilisons jusqu'à aujourd'hui, ensuite l'algèbre au 15<sup>ème</sup> siècle, ce qui offre à la comptabilité de l'instrument de calcul et le mode de raisonnement qui allaient lui permettre de faire en deux siècles, le 14<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup>, de vrais progrès, mais la comptabilité reste toujours en partie simple. Bien qu'on utilise deux colonnes, ou deux notions comme le débit et le crédit, on n'en est pas encore au stade de la partie double.

## **Deuxièmes périodes : le développement du commerce et la comptabilité en partie double**

Avec le développement du commerce, du crédit et l'activité économique d'une manière générale à la fin moyen âge, on assista à la naissance de la comptabilité en partie double. On fait remonter la comptabilité des entreprises contemporaines à l'invention, une invention collective et non signée par les marchands italiens, de l'enregistrement en partie double encore pratiquée au 21<sup>ème</sup> siècle<sup>2</sup>.

En effet, cette comptabilité s'est développée au nord de l'Italie. Dans son ouvrage intitulé « *Summa de arithmetica, geometria proportioni e proportionalita* » qui se traduit « traite d'arithmétique, de géométrie, des proportions et de proportionnalité », publié en 1494 le mathématicien LUCA PACIOLI, donne naissance à la partie double et à la comptabilité moderne.

L'enregistrement en partie double peut être considéré comme une métaphore comptable de l'échange à crédit. Cette méthode d'enregistrement s'est progressivement perfectionnée et son utilisation s'est répandue pour finir par s'imposer très nettement à partir du début du 19<sup>ème</sup> siècle, particulièrement dans l'industrie.

## **Troisième période : La révolution industrielle**

Avec la révolution industrielle et l'expansion de l'industrie, le besoin d'une nouvelle façon de mesurer l'activité et de se mesurer entre elles s'est fait ressentir par les entreprises. En effet, le processus de production est devenu plus complexe, et le calcul des coûts est

---

<sup>2</sup> COLASSE Bernard, « Les fondements de la comptabilité », Op cit, p 11.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

devenu indispensable, c'est ainsi qu'apparaît la comptabilité analytique donc, seul le besoin d'information guidait les comptables et les dirigeants dans la mise en place de tel système.

A partir du 19<sup>e</sup> siècle, les grandes firmes industrielles et commerciales vont se mettre à faire un état de leur patrimoine dans ce document qu'on appelle le « Bilan » ainsi que le « compte de résultat ». Une pratique qui devient par la suite réglementée et obligatoire.

## 1-4 Quatrièmes périodes : Normalisation comptable et l'expansion de la profession

### La normalisation nationale

Pour que la comptabilité puisse accomplir ses missions, elle doit présenter le maximum de gage, de rigueur et de sérieux, il faut donc la normaliser, afin que des règles communes s'imposent à tout. C'est à la fin du 19<sup>e</sup> siècle qu'on voit apparaître les premières tentatives importantes de normalisation des comptabilités à des niveaux nationaux, ainsi que les premiers vérificateurs ou auditeurs<sup>3</sup>.

Cette normalisation ne va pas de soi, ses formes peuvent, selon les pays, reposer sur des acteurs différents (états, profession comptable, organisme indépendant) et donner lieu à des combinaisons diverses qui définissent des « forme-types » concrètes de régulation marquant chaque pays pendant des périodes plus au moins longues, mais généralement pendant plusieurs décennies. Pour des raisons d'information des utilisateurs, à savoir les actionnaires, les banques et l'état en particulier, la nécessité de normaliser les comptabilités est apparue dans chaque pays.

La Grande Bretagne est considérée comme le berceau de la profession comptable moderne. En effet, c'est en Grande Bretagne qu'on voit se créer les premiers cabinets indépendants de comptabilité, les premières associations de comptables et d'auditeurs et aussi la première organisation de comptables « l'association des comptables » en Ecosse (1853). Le premier cabinet qui est à l'origine de la création de la profession comptable, est mise en place par des britanniques «expatriés » aux Etats-Unis en (1903)<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> COLASSE Bernard, « Les fondements de la comptabilité », Op cit, p. 22.

<sup>4</sup> Idem, p. 23.



## Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

Il existe plusieurs organisations qui veillent à la bonne évolution de la profession comptable, on cite par exemple :

**-La fédération Européenne des Experts Comptables (FEE) :** La FEE dont le siège se situe à Bruxelles, est issue de la fusion de l'Union Européenne des experts Comptables (UEC) et du groupe d'études des experts comptables de la CEE (GEEC). La FEE représente la profession comptable européenne dans les instances internationales et est organe consultatif auprès des institutions européennes.

**-L'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) :** L'EFRAG rassemble des groupes privés en relation étroite avec l'information financière tels que les professionnels de la comptabilité, les bourses de valeur, les analystes financiers et les groupes qui publient des comptes.

Le processus de normalisation en Algérie a commencé avec le PCN 1975. Après l'indépendance en 1962, l'Algérie a ressenti le besoin de s'aligner avec les autres nations et d'avoir sa « propre » comptabilité, mais ce qu'elle a réalisé juste après l'indépendance c'était une simple reconduction des lois françaises, à l'exception des textes contradictoires avec la souveraineté nationale. Ainsi, le PCG 1957 fut reconduit. À partir de cette date, l'Algérie a fini par remplacer le PCG par le PCN en 1975, et qu'on a ; à son tour remplacé par le SCF 2007 (Système Comptable et Financier).

### **La normalisation internationale**

La normalisation comptable selon COLASSE Bernard est ce processus qui a pour objet l'application de normes identiques dans le même espace géographique et qui vise l'uniformité des pratiques comptables au sein de cet espace<sup>5</sup>.

Jusqu'aux trois quarts du 20<sup>ème</sup> siècle, la normalisation comptable s'était essentiellement développée dans l'espace d'un pays. Chaque pays possède son propre plan comptable et impose à ses entreprises les normes comptables qui lui semble appropriées. La diversité des référentiels comptables nationaux, l'expansion des marchés financiers et le besoin de comparaison des états comptables produits par les entreprises de pays différents a fait qu'une normalisation internationale devient nécessaire.

---

<sup>5</sup> COLASSE Bernard, « Comptabilité générale, PCG, IAS/IFRS et ENRON », éd. Economica, Paris, 2001, p. 08.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

Il est vrai que l'organisme international chargé de la normalisation comptable internationale l'IASC s'est créé en 1973, d'ailleurs à l'initiative du britannique Henri Benson, mais ce n'est qu'au milieu des années 90 que le problème d'harmonisation internationale a été abordé, et c'est cet organisme là, qui s'est largement inspiré des besoins des marchés financiers et qui est chargé de cette mission.

La communauté européenne fut la première à ressentir ce besoin d'harmonisation et de rapprochement des comptabilités, et elle l'a effectivement satisfait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 par voie de directives.

En Algérie aussi ce besoin d'harmoniser a été ressenti et une application des normes de l'IASB est prévue à travers l'élaboration d'un nouveau système comptable et financier. C'est une réforme de tout le système comptable algérien.

Actuellement, on peut prétendre vers une harmonisation mondiale, grâce à l'IASB avec à ses cotés le FASB américain. Même si les US-GAAP continuent de s'appliquer aux Etats- Unis, mais un processus de discussion est engagé entre ces deux organismes afin de converger leurs normes respectives.

## **2. Définition de la comptabilité financière :**

La comptabilité est définie par la réglementation comptable comme étant « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture »<sup>6</sup>.

Selon Claude-Annie Duplat : « la comptabilité est un instrument d'information essentiel pour comprendre la situation et l'évolution de votre entreprise. Les chiffres et états comptable d'une société sont une source de communication aussi bien de l'intérieure de la société qu'a l'extérieur de celle-ci »<sup>7</sup>.

On peut dire que la comptabilité constitue un système d'information essentiel pour l'entreprise, elle est un moyen de collecter, de saisir de traitement et de diffusion d'informations

---

<sup>6</sup> DISLE Charlotte, MAESO Robert et MEAU Michel « introduction a la comptabilité »Edition Francis Lefebvre, paris 2014,P3.

<sup>7</sup> CLAUDE-Annie Duplat, « Analyser et maitriser la situation financière de son entreprise »,Edition Vuibert, paris 2004,P9 .

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

exprimées en entité monétaires destinés soit au tiers, soit à l'usage interne c'est-à-dire au sein de l'entreprise. La communication de ces informations sert :

- À servir de preuve en cas de conflit ou de litige ;
- À informer et aider les décideurs à prendre les décisions nécessaires pour le bon fonctionnement de l'entreprise ;
- À contrôler le fonctionnement de l'entreprise.

## 3. Le rôle de la comptabilité<sup>8</sup>

La comptabilité remplit plusieurs essentielles. Elle fournit des informations d'ordre financier aux tiers qui sont en relation avec l'entreprise (associés, fournisseurs, clients, salariés, établissements financiers, état...). Sa finalité est, en principe de produire :

- **Un bilan** a une date donnée, état du patrimoine de l'entreprise, qui permet au tiers d'apprécier sa pérennité, sa capacité a remboursé ses dettes et de connaitre le résultat de l'exercice ;
- **Un compte de résultat**, résumé de l'activité de l'entreprise pendant 12mois, qui permet d'expliquer la formation du résultat de l'exercices en récapitulant les revenus de l'exercice (produits), source d'enrichissement, et les couts (charges), source d'appauvrissement. Il permet aux tires d'apprécier la rentabilité de l'entreprise ;
- **L'annexe**, état comptable qui comporte des informations significatives, dont l'objectif est d'expliquer le contenu du bilan et compte de résultat.

La comptabilité est aussi un moyen de preuve en cas de contrôle de l'administration fiscale, de commissaire aux comptes et en cas de litige entre entités. Elle est également un instrument utile pour l'état afin d'apprécier les revenus, les profits, la richesse des entreprises, en vue de déterminer les différents impôts perçus par l'état. Enfin, elle constitue une source d'informations historiques utiles pour la gestion de l'entreprise.

La comptabilité fait l'objet d'une normalisation. Les normes comptables constituent un ensemble de règles, de principes, de méthodes d'élaboration et de présentation des comptes des entreprises de manière à les rendre plus fiable, transparents et comparables dans le temps

<sup>8</sup> Béatrice, GRANDGUILLOT Francis, « Comptabilité générale », 14<sup>ème</sup> édition lextenso, France 2014, p 30.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

d'une entité à l'autre, à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays à l'autre, dans l'objectif de renseigner au mieux les utilisateurs (dirigeants, associés, état, personnel, investisseurs, autres tiers...). Pour être applicables, les normes doivent être intégrées au droit comptable, donc réglementées.

## **4. Les différents types de la comptabilité<sup>9</sup>**

Il existe plusieurs types de la comptabilité, que l'on regroupe comme suit :

### **La comptabilité de l'entreprise**

Malgré l'existence des différents types de la comptabilité l'accent est mis sur la comptabilité d'entreprise pour le rôle qu'elle joue comme étant la source la plus abondante de l'information financière. Car les informations comptable et financière divulguées dans les états financiers émis par les entreprises, sont utilisés par différents acteurs de la vie économique (dirigeants, actionnaires, créanciers), pour prendre des décisions économiques, on trouve :

**La comptabilité générale (financière)** Elle sert à enregistrer toutes les opérations effectuées par l'entreprise afin de produire des états financiers qui donnent la situation et le patrimoine à un moment donné. La comptabilité financière a un caractère obligatoire.

**La comptabilité analytique** Son but est d'arriver à calculer les différents coûts et le coût du revient ainsi que connaître les résultats détaillés et précis tout au long des différentes étapes de l'activité de l'entreprise.

**la comptabilité des sociétés** Elle traite principalement la constitution et la liquidation des entreprises, les fusions de la société et la consolidation des bilans et comptes des résultats.

**La comptabilité spéciale** Elle traite entre autres la comptabilité des banques et des assurances.

**La comptabilité budgétaire** Elle traite les données prévisionnelles des budgets (approvisionnements, ventes, trésorerie...).

---

<sup>9</sup> BADI Abdelmadjid, « cours de comptabilité générale », université tizi ousou 2016, p7.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

## Les autres comptabilités

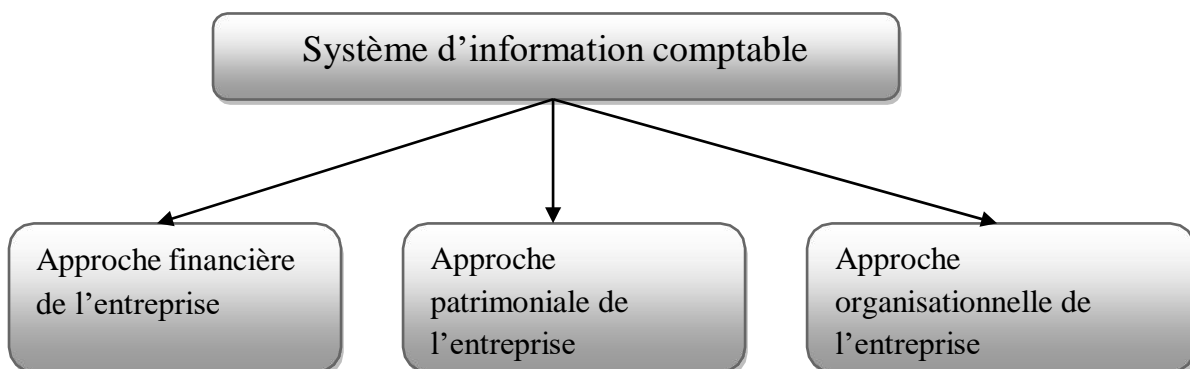
On trouve les comptabilités suivantes :

**La comptabilité publique** C'est celle que tiennent les administrations et les collectivités publiques d'un pays pour enregistrer leurs recettes et leurs dépenses.

**La comptabilité nationale** Système macroéconomique permettant de mesurer les agrégats des flux liés à l'activité des différents agents d'une économie nationale et des relations qu'ils entretiennent avec le reste du monde.

## 5. Les approches de la comptabilité

### Schéma N° 01 : les approches de la comptabilité



**Source** : schéma réalisé par nos soins à partir des données de « l'ouvrage comptabilité général conforme au SCF et les normes comptable internationales IAS / IFRS »

## Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

**Tableau N°01 : les trois approches de la comptabilité.**

<b>Approche financière de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-L'entreprise est comme un lieu de création de richesse.</li><li>-L'activité doit conduire l'entreprise à augmenter sa richesse nette, par l'accroissement de ses actifs et la maîtrise de ses passifs.</li><li>-Approche qui permet d'appréhender la performance financière de l'entreprise.</li></ul>
<b>Approche patrimoniale de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-L'entreprise est évaluée à travers l'analyse juridique de son patrimoine : ensemble des droits (actif de l'entreprise) et des obligations (passif de l'entreprise).</li><li>-La comptabilité traduit l'état des créances (droits de l'entreprise à l'égard des tiers) et des dettes (obligation de l'entreprise).</li></ul>
<b>Approche organisationnelle de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-L'entreprise est analysée à travers les processus caractéristiques de l'entreprise.</li><li>-Les activités rattachées permettent à l'entreprise de travailler sur les chaînes de valeur et sur la cohérence des diverses opérations entre elle.</li></ul>

**Source :** tableau synthétisé par nos soins à partir des données de « l'ouvrage comptabilité général conforme au SCF et les normes comptable internationales IAS / IFRS ».

### 6. Les principes de la comptabilité<sup>10</sup>

Une fois la comptabilité a saisi classe et enregistrer les données financières l'ensemble doit donner une image fidèle du patrimoine de la situation financière ou des résultats de l'entité à la date de clôture de l'exercice une comptabilité donne une image fidèle des opérations d'une entreprise si elle fait preuve de régularité c'est-à-dire si elle respecte la loi de sincérité c'est-à-dire si l'application de la loi est faite sans tricherie ou dissimulation.

<sup>10</sup> Jean-guy Degos, Amal Abou fayad, « premiers pas en comptabilité financière » édition theque, 2003, p6.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

## **Le principe de comparabilité**

Oblige l'entreprise à fournir non seulement les données comptables d'un exercice, mais encore celle de l'exercice précédent afin de mieux saisir les variations.

## **Le principe de continuité de l'activité**

Suppose que l'entreprise continuera de fonctionner dans un avenir proche, au moins jusqu'à la fin de la période. Dans le cas contraire, on ne pourrait pas considérer l'entreprise comme un organisme vivant et la plupart des comptes devraient être traités comme si l'entreprise devait cesser son activité.

## **Le principe de prudence**

Précise que la comptabilité est établie sur la base d'appréciation prudente, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir d'incertitude, présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise.

## **Le principe du nominalisme monétaire**

Souvent sous-entendu suppose que le coût d'acquisition d'un bien, énoncé dans un contrat et payé, ne varie pas. Un euro enregistré est toujours un euro. Le principe du nominalisme monétaire est à la base de la valeur comptable mais il est et sera de plus en plus, en contradiction avec la notion de juste valeur pour de nombreuses opérations financières et la notion de valeur de marché. La notion de juste valeur est aussi en contradiction avec le principe d'enregistrement au coût historique.

## **Le principe d'enregistrement au coût historique**

Recommande de conserver tant que c'est possible la valeur d'entrée initiale des biens dans les états comptables si cette valeur se déprécie afin de respecter un autre principe évoqué ci-dessous : la prééminence de la réalité sur l'apparence. On doit utiliser les techniques légales de dépréciations ou d'appréciation.

## **Le principe de permanence des méthodes**

Suppose la cohérence des informations comptables des exercices successifs qui doivent respecter la permanence de l'application des règles et procédures d'exercice à l'autre. On ne doit pas, sauf raison impérieuse, modifier le calcul ou la présentation des opérations comptables. Toute exception à ce principe ne peut être justifiée que par un changement

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

exceptionnelle de situation de l'entreprise ou par la communication de meilleure information lorsqu'il existe plusieurs possibilité d'enregistrement.

## **Le principe de non-compensation**

Aucune compensation ne doit être opérée entre les compte d'actif et de passif ou des charges et des produits : un découvert bancaire ne peut compenser un dépôt, une opération de troc doit être analysé en deux opérations une d'achat et une de vente Au contraire le regroupement de comptes (actif plus actif ou charge plus charge) sont autorisés.

## **Le principe de séparation des exercices**

Précise que les opérations comptable doivent être rattachées sans équivoque a l'exercice qui les a vu naitre Si opération a une durée supérieure a un exercice, il faut rattacher a chaque période concernée la quote-part des opérations adéquates.

## **Le principe de l'importance relative**

Dans les états financiers il faut présenter les opérations significatives dont l'absence induirait les analystes en erreur, et on ne peut faire abstraction des opérations de faible valeur, mais ces opérations de faible valeur doivent tout de même être enregistrées, en fonction du principe d'exhaustivité des enregistrements.

## **Le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence**

Signifie qu'il faut s'attacher a la réalité d'une opération plus qu'a sa forme juridique Ce principe est plus facile a appliquer dans les pays anglo-saxons ou le droit est coutumier, que dans les pays latins ou la priorité de la réalité su le droit est souvent vécue comme transgression.

## **7. Les principaux documents de la comptabilité**

Chaque entreprise a l'obligation de comptabiliser, par ordre chronologique, toutes les opérations, externe et interne qui ont eu lieu au cours de l'exercice comptable Pour pouvoir d'enregistrer une opération économique, il faut apporter le preuve de sa matérialité et de sa réalité a l'aide des document : les pièces comptable Celles-ci devront être triées et classées analytiquement et par ordre chronologique Cela est d'autant plus important pour un agent économique que le code de commerce prévoit qu'une comptabilité régulièrement tenue peut être admise en tant que preuve devant les tribunaux en cas de litige.



# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

## Bilan

Le bilan représente la situation patrimoniale de l'entreprise à un moment donné.

Il décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entreprise, et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres (article 130-2 du plan comptable général).

Les éléments actifs sont les éléments identifiables du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise (biens, créances).

Les éléments passifs représentent les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise envers un tiers (personne physique ou morale) qui entraînera certainement ou probablement une sortie de ressource au profit de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de sa part<sup>11</sup>.

### Le bilan peut prendre la forme suivante

Tableau N°02 : Le Bilan

Actif (emploi)	Montant	Passif (ressources)	Montant
<b>Actif non courant</b> -Immobilisations incorporels (fonds de commerce, logiciels) -Immobilisations corporels (bâtiment, matériel) -Immobilisations financières (titre de participation)		<b>Capitaux propres</b> -Capitale - Réserves -Résultat (bénéfice ou perte)	
<b>Total actif non courant</b>		<b>Total capitaux propres</b>	
<b>Actif courant</b> -Stock et en-cours (marchandise, matières premières) -Créances (clients) -Valeur mobilière de placement -Disponibilité (banque, caisse)		<b>Dettes</b> -Dettes financières (emprunt bancaire) -Dettes d'exploitation (dettes fournisseur) -Autre dettes	
<b>Totale actif courant</b>		<b>Totale dettes</b>	
<b>Totale générale</b>		<b>Totale générale</b>	

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

<sup>11</sup> Béatrice, GRANDGUILLOT Francis, « Comptabilité générale » 16<sup>ème</sup> édition lextenso, France 2013, p 35.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

## Le grand livre<sup>12</sup>

À l'instar du journal, le grand livre est un document obligatoire regroupant l'ensemble des comptes généraux de l'entreprise (comptes de bilan et de gestion). L'enregistrement méthodique des opérations par compte se fait quotidiennement, permettant ainsi de visualiser pour chaque jour, semaine, mois, trimestre, semestre ou année l'ensemble des mouvements relatifs à chaque compte et leur solde respectifs. Le grand livre complète le journal, puisque d'un enregistrement détaillé, il permet de passer à un enregistrement synthétique de chaque compte. À l'intérieur du grand livre, les comptes sont représentés en T avec le numéro et l'intitulé du compte, la colonne débit à gauche et celle crédit à droite. Les emplois sont portés en débit, et les ressources en crédit.

Par ailleurs, les comptes actifs et de passif fonctionnent selon les mécanismes inverses :

- Les comptes d'actif augmentent au débit et diminuent au crédit ;
- Les comptes de passif augmentent au crédit et diminuent au débit.

Le solde d'un compte correspond à la différence entre le total des débits et le total des crédits suivant trois possibilités :

- si Total débits > Total crédits : solde débiteur inscrit en crédit ;
- si Total débits < Total crédits : solde créditeur inscrit en débit ;
- si Total débits = Total crédits : solde nul.

**Le grand livre peut prendre la forme suivante :**

### Schéma N°02 : Le grand livre

Débit	N° de compte	Crédit
Montant Débit		Montant Crédit

**Source :** Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

<sup>12</sup> Cyrille Mandou, « Comptabilité générale de l'entreprise » édition de boeck université, paris 2003, p 47.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

## La balance

La balance est une synthèse du grand livre. Ce document reprend l'ensemble des comptes (y compris ceux qui ont été soldés ou qui 'ont pas été mouvementés au cours de l'exercice, mais qui présentaient un solde non nul a l'ouverture).Les comptes y sont classes par ordre numérique croissant. Pour chaque compte, elle donne le totale des mouvement portes a son débit et a son crédit au cour de l'exercice, ainsi que son solde a la clôture de l'exercice (tel qu'il est déterminé dans le grand livre)<sup>13</sup>.

## La balance peut prendre la forme suivante

**Tableau N°03 : La balance**

N° et intitulés des comptes	Mouvements		Solde	
	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
<b>Totaux</b>	<b>M1</b>	<b>M2</b>	<b>S1</b>	<b>S2</b>

**Source** : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

## Compte de résultat<sup>14</sup> :

Le compte de résultat décrit pour une période donnée (l'exercice) l'activité de l'entreprise il est établi a la fin de l'exercice. Le compte de résultat permet de connaitre :

- l'ensembles des couts engagé, appelés charges, au cour d'un exercice pour les besoin de l'activité de l'entreprise ;

<sup>13</sup> CAROLINE Sargis-Roussel, « comptabilité générale » édition pearson, France 2014, p 35.

<sup>14</sup> Béatrice, GRANDGUILLOT Francis, « Comptabilité générale », 14<sup>eme</sup> édition lextenso, France 2014, p 34.

## Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

- l'ensemble des revenus, appelés produits, générés par sont activité pour le meme exercice ;
- le résultat de l'exercice, par différence entre le totale des produits et le totale des charges

**Tableau N°04 : Compte de résultat**

Rubriques	Note	N	N-1
-Chiffre d'affaires (HT)-Produits des activités courantes			
-Variation stocks produits finis et encours			
-Production immobilisée			
-Subventions d'exploitation			
<b>I. Production de l'exercice</b>			
-Achats consommés			
-Services extérieurs et autres consommations			
<b>II. Consommation de l'exercice</b>			
<b>III. Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>			
-Charges de personnel			
-Impôts, taxes et versements assimilés			
<b>IV. Excédent brut d'exploitation</b>			
-Autres produits opérationnels			
-Autres charges opérationnelles			
-Dotations aux amortissements et aux provisions			
-Reprises sur provisions et pertes de valeur			
<b>V. Résultat opérationnel</b>			
-Produits financiers			
-Charges financières			
<b>VI. Résultat financier</b>			
<b>VII. Résultat ordinaire avant impôts</b>			
-Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)			
-Impôts différés (variations)			
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>			
<b>Total des charges des activités ordinaires</b>			
<b>VIII. Résultat net des activités ordinaire</b>			
-Eléments extraordinaires (produits)			
-Eléments extraordinaires (charges)			
<b>IX. Résultat extraordinaire</b>			
<b>X. Resultat net de l'exercice</b>			

Source : Abdelazizi Hattab, « plan comptable normalisé. Selon le système comptable financier », SCF 2010, Cabinet d'audit comptable et d'ingénierie financière, Constantine, 2014, page 53.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

## Section II : Généralité sur les travaux d'inventaire

### 1. Définition de l'inventaire :

Désigne les travaux qui ont pour but contrôlé l'existence et la valeur des éléments d'actif et de passif de l'entreprise. Les opérations de recensement et d'évaluation permettent d'établir un document d'inventaire. Il s'agit d'un relevé de tous les éléments d'actif et de passif mentionnant pour chacun d'eux la quantité et la valeur à la date de clôture. L'inventaire est donc un préalable indispensable à l'établissement des documents de synthèse puisqu'il permet de recadrer le système d'information comptable sur la réalité économique<sup>15</sup>.

### 2. La notion de travaux d'inventaire :

A la fin de chaque exercice comptable, l'entreprise doit réaliser un certains nombre de travaux comptable appelés : les travaux d'inventaire. L'inventaire est l'instrument qui permet de faire coïncider la réalité avec les comptes comptables. Il est une obligation légale. L'inventaire extra comptable ou physique permet de recenser et d'évaluer a la fin d'exercice, les éléments constituant le patrimoine de l'entreprise, des immobilisations, des stocks, des créances et de la trésorerie.

### 3. Objectif de l'inventaire :

L'inventaire fournit des informations importantes concernant la situation financière de l'entreprise, la fiabilité de ces informations et assurée par la recherche de l'image fidèle qui accompagne toute démarche comptable.

**L'inventaire source d'information** : les travaux d'inventaire conduisent à la connaissance :

- Du patrimoine à une date donnée, celle de l'inventaire c'est-à-dire a la clôture de l'exercice ;
- Des résultats générés par l'activité de l'entreprise pendant une période donnée, c'est-à-dire au cours de l'exercice écoulé.

**L'image fidele, gage de fiabilité des informations** : Cette image fidèle est assurée par le respect de certains principes :

---

<sup>15</sup> C Grenier, J Bonnebouche, « Système d'information comptable » édition foucher, paris 1998, p 262.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

- Le redressement des comptes : il s'agit de prendre en compte des événements ou situations pour modifier certains comptes et les rendre conformes à la réalité économique<sup>16</sup>.

## 4. L'utilité des travaux d'inventaire

- Permet à l'entreprise de remplir leurs obligations légales et réglementaires envers ses tiers.
- Concrétiser le principe de séparation des exercices et permettre à l'entité d'évaluer son activité durant l'année.
- Résumer toutes les transactions et constater le patrimoine de l'entreprise pour l'exercice.
- Constituer une base de données qui sera source des différentes décisions à prendre concernant les orientations futures de l'entreprise.
- Permettre des comparaisons dans le temps.
- Concrétiser la transparence de l'entreprise et présenter l'image fidèle de ses états financiers.
- Constater des lacunes, l'irrégularité et permettre à l'entreprise de s'auto-contrôler.

## 5. L'organisation des travaux d'inventaire

La date de fin d'exercice ne correspond pas nécessairement à la fin de l'année civile; sa détermination dépend du choix effectué par l'entreprise en fonction de différents critères.

L'organisation des travaux d'inventaire se fait par phases successives, qui sont classées parenchaînement. Quatre étapes peuvent être dégagées :

- Mise en place d'un inventaire physique ou extracomptable de tous les éléments du patrimoine de l'entreprise.
- Les évaluations effectuées lors de la première phase vont conduire à des écritures d'ajustement (régularisation) : Il convient de comptabiliser les amortissements, les dépréciations, les régularisations des charges et des produits.

---

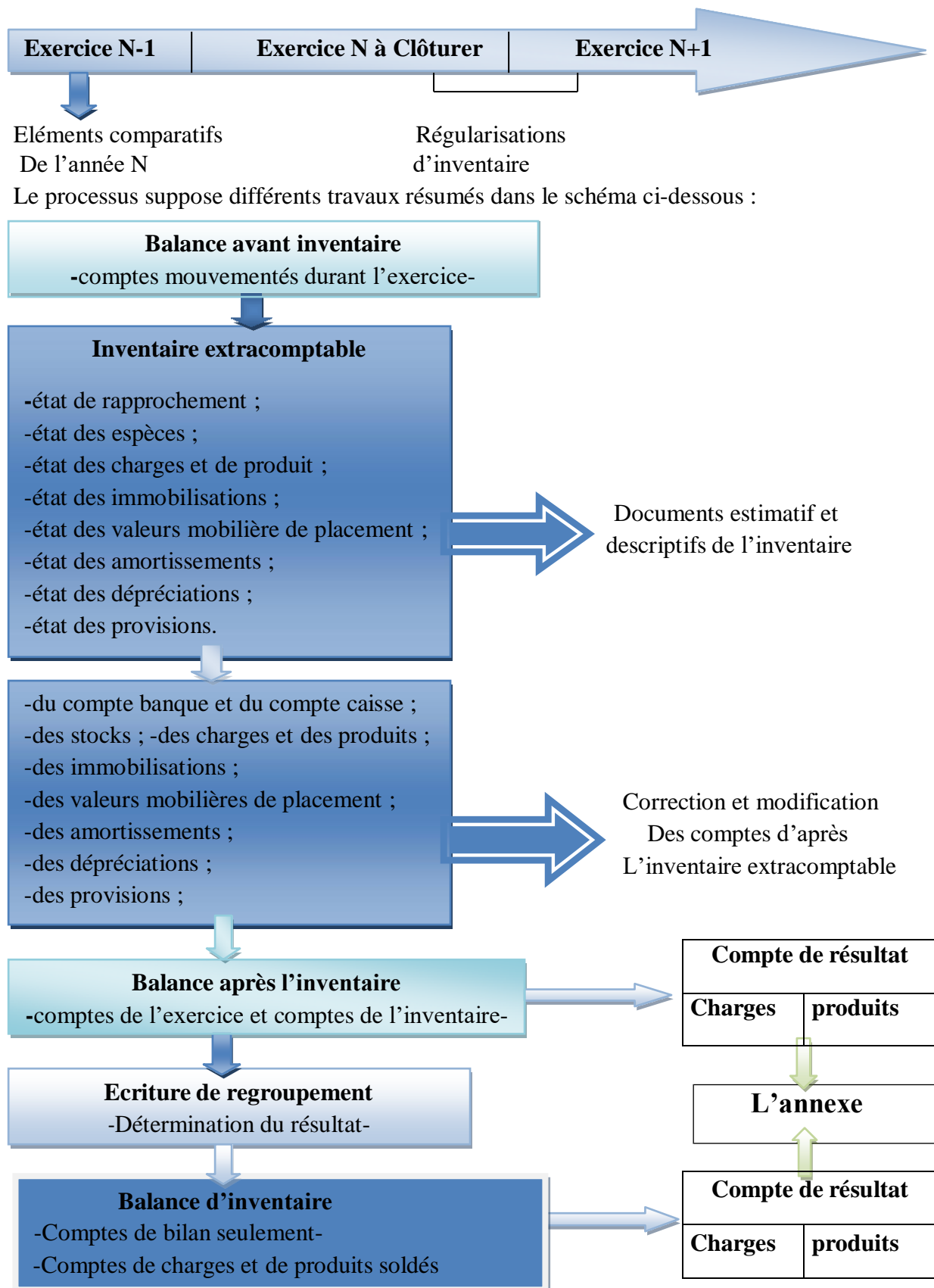
<sup>16</sup> Henri d'Avasse, Michel Parruite, Ahmed Sadou << manuel de comptabilité >> édition Foucher, Vanves 2008 page 155.

## Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

- Une fois que toutes ces écritures sont effectuées, il faudra procéder au regroupement de tous les comptes de charges et de produits pour dégager le résultat de l'exercice.
- Enfin, interviendra l'étape d'établissement des documents annuels de synthèse et la phase de clôture de l'exercice comptable.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

**Schéma N° 03** : Le schéma d'organisation des travaux d'inventaire



Source : Béatrice, Francis GRANDGUILLLOT, « Comptabilité générale », Edition Gualino Lextenso, France, 2012, P214



# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

## **La balance avant inventaire :**

C'est un document comptable qui se fait à partir des comptes du grand livre de l'entreprise (qu'ils soient de bilan ou de gestion), elle propose une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire, c'est-à-dire l'ensemble des écritures de régularisation de fin d'exercice.

## **L'inventaire physique (extracomptable) :**

C'est un bulletin d'éléments actifs et passifs de l'historique de l'entreprise. Il s'agit d'un inventaire extracomptable (matériel) des différents états, qui a lieu chaque fin d'année ayant pour objectif de corriger et d'adapter les comptes, ce qui permet aux dirigeants d'avoir une image fiable de l'entreprise.

## **L'inventaire comptable (écritures de régularisation) :**

les écritures de régularisation visent à faire des écritures d'ajustement pour corriger, modifier le solde des comptes afin de préparer les états financiers, elles ont pour objectif de faire un bon rapprochement des produits et des charges.

## **Balance après inventaire :**

Une balance est établie par reproduction de la balance avant inventaire corrigée de l'ensemble des écritures de régularisations. Elle présente l'état des comptes en fin d'exercice, et consiste à déterminer le résultat à partir des différents comptes, permettant ainsi de dresser des documents de synthèses.

## **Ecriture de regroupement :**

Ce sont les écritures qui permettent de solder les comptes de produits et de charges et de déterminer le résultat net qui sera inscrit au bilan. Les comptes à soldes créditeurs sont débités et les comptes à soldes débiteurs sont crédités. En contrepartie, les différents comptes de résultats sont crédités. Ces écritures ramènent à zéro les différents comptes de gestion ce qui est nécessaires pour permettre de changer l'exercice.

## **Balance d'inventaire (balance de clôture) :**

Après avoir procédé au solde des comptes de gestion et de bilan, le journal et le grand livre se referment après la dernière écriture en clôturant ainsi l'exercice.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

## Section III : les différents types d'inventaire

### 1. L'inventaire extracomptable

Les travaux de l'inventaire extracomptable consistent à recenser et à dénombrer, en quantité et en valeur tous les éléments existants et les évaluer. L'entreprise est souvent obligée de leur consacrer, pendant plusieurs jours, la majeure partie de son activité. Il doit être conduit avec ordre, méthode et précision. Toute erreur dénaturerait les résultats. Il comprend l'inventaire physique des immobilisations, stocks, créances et dettes de l'entreprise.

#### les différentes phases<sup>17</sup> :

Elles sont au nombre de quatre (04) :

- **Phase 1** : mise en œuvre d'un inventaire extracomptable (ou inventaire physique) pour dénombrer et évaluer les éléments de patrimoine : les immobilisations incorporelles et corporelles, titres, stocks, créances, disponibilités et dettes.
- **Phase 2** : enregistrements comptables d'ajustements rendus nécessaires par l'inventaire extracomptable (amortissement, provision, régularisations des cessions d'éléments d'actifs).
- **Phase 3** : écritures de regroupements des comptes de charges et de produits en vue de l'établissement des comptes annuels (compte de résultat, bilan, annexe)
- **Phase 4** : établissements des comptes annuels (compte de résultat, bilan, annexe)

#### le rôle des inventaires physiques :

Ont lieu la date de clôture à moins que l'entreprise ne tienne un inventaire permanent fiable de l'élément inventorié.

Les entreprises, qui tiennent un inventaire permanent, peuvent dresser leur inventaire physique à une date autre que la date de clôture.

Pour ces entreprises, un inventaire physique de chaque élément doit avoir lieu au moins une fois par an. Cet inventaire peut être tournant c'est-à-dire accompli au fur et à mesure, article par article, et non d'une façon globale et simultanée pour l'ensemble des éléments en stock.

---

<sup>17</sup> Cours « comptabilité financière A2/A1 », Didier CHADOURNE/CNAM, p 2.

## Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

---

L'inventaire tournant doit bien entendu porter une ou plusieurs fois, dans l'intervalle d'une année au maximum, sur l'ensemble des éléments existants en stocks.

Les entreprises peuvent aussi combiner l'inventaire intermittent avec l'inventaire tournant : ces entreprises limitent l'inventaire à la date de clôture aux éléments des stocks les plus importants et significatifs.

Les éléments de moindre importance sont inventoriés physiquement en cours d'exercice.

Leur inventaire à la date de clôture est établie à partir des fiches d'inventaire permanent.

Les différents inventaires physiques doivent être organisés au préalable par des instructions d'inventaire écrites pour leur assurer un déroulement satisfaisant.

L'inventaire physique, consiste à constater l'existence réelle des différents biens constituant le patrimoine de l'entreprise.

Il s'agit de recenser, de manière exhaustive, toutes les immobilisations ainsi que les marchandises, matières premières et fournitures, produits finis détenus par chaque unité de l'entreprise au 31/12/N.

Un inventaire physique quel que soit son volume, peut être réalisé rapidement, si les modalités pratiques de son déroulement ont été soigneusement préparées. C'est dire toute l'importance des phases préparatoires dans la réussite de la prise d'inventaire.

La prise d'inventaire devra s'effectuer sur une période aussi courte que possible et sans interruption de manière à ne pas perturber le fonctionnement normal de l'activité et d'éviter d'avoir à retraiter le cas des biens mouvementés sur des sites déjà visités et recenser<sup>18</sup>.

Dans le processus d'inventaire, trois (03) règles de conduite essentielles sont à observer :

- ✓ Double comptage indépendant ;
- ✓ Neutralité et qualité du personnel recenseur ;
- ✓ Validation de l'inventaire.

### **La date d'inventaire :**

La date de l'inventaire coïncide, pour la plupart des éléments concernés, avec la date de clôture de l'exercice comptable. Les comptes annuels sont établis à la date de clôture ;

---

<sup>18</sup> GUEMACHE Aïcha, BEZGHICHE Lydia,, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un master, bejaia, 2020.

# Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et travaux d'inventaires

donc la comparaison valeur d'entrée et valeur d'inventaire doit reposer sur des valeurs d'inventaire aussi proches que possible de la date de clôture.

## **2. Inventaire comptable**

Consiste à contrôler l'exactitude des enregistrements comptables effectués sur la base de la balance avant l'inventaire et des renseignements fournis par l'inventaire extracomptable.

Il consiste à une régularisation de différentes situations anormales à fin d'avoir des comptes patrimoniaux sincères avant de dresser la balance définitive, il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de travaux qui consistent à la régularisation de tous les comptes du bilan et de gestion<sup>19</sup>.

### **Conclusion :**

Pour conclure, la comptabilité est une source d'information privilégiée pour les partenaires de l'entreprise. C'est également un moyen de preuve lors d'un litige. Tous les éléments du patrimoine de l'entreprise doivent donc être recensés et estimés à leur valeur à la date de clôture de l'exercice (immobilisations, stocks, créances, disponibilités, chèques postaux, caisse, banques.), l'ensemble de ces opérations de recensement et de valorisation sont connus sous le nom d'inventaire.

Au terme de ce chapitre, nous avons mis en évidence un certain nombre d'éléments en relation avec les travaux de fin d'exercice. Dans ce sens, le chapitre suivant va s'atteler à la description et à l'étude plus ou moins détaillée des travaux de fin d'exercice.

---

<sup>19</sup> H. Davasse, M. Parruite, A. Sadou, « manuel de comptabilité » édition Foucher, Vanves, 2008, Berti édition Alger 2011 page 155.



# **Chapitre II : Travaux fin d'exercice**

## **Introduction**

Les travaux de fin d'exercice sont une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler, de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points faibles et quelle est la situation réelle de l'entreprise. Ils représentent une phase très importante dans l'activité de la fonction comptable. Ce sont des opérations à enregistrer pour établir un bilan qui présentera des informations exactes.

À cet effet, dans ce présent chapitre, nous allons aborder le cadre théorique des travaux de fin d'exercice. Nous avons subdivisé ce dernier en trois sections, la première traitera les notions de bases sur les travaux de fin d'exercice, la deuxième, quant à elle, sera consacrée à l'organisation de ces derniers et la troisième à l'utilité de ces travaux.

## **Section I : notion de base sur les travaux de fin d'exercice**

### **1. Définition des travaux de fin d'exercice**

Les travaux fin d'exercice, concernant l'ensemble des classe du plan comptable national, représentent l'ensemble des travaux comptables et extra comptables en vu de déterminer les résultats st le bilan de l'entreprise.

Les travaux fin d'exercice est une phase très importante dans l'activité de la fonction comptable. Ce sont des opérations à enregistrer pour établir un bilan qui présentera des informations exactes.<sup>1</sup>

### **2. Objectif des travaux de fin d'exercice**

Les travaux de fin d'exercice dans une entité ont pour objectif de : vérifier les existants réels par rapport aux existants comptables, renseigner sur l'état des immobilisations en stocks, évaluer la compétence en gérants la gestion des fonds mis à leur disposition, évaluer l'efficacité des procédures du contrôles des stocks, enregistrer les détenus par classement chronologique, rectifier les livres comptables afin de remplir les états financiers.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> ABDELGHAFOR, Grazem, travaux fin d'exercice, rapport d'expertise comptable, 2009.

<sup>2</sup>BENDALI Mazighe, KECHAH Lounis, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un master, bejaia, 2019.

### 3. Travaux extracomptable

#### **L'inventaire physique des immobilisations (investissements)**

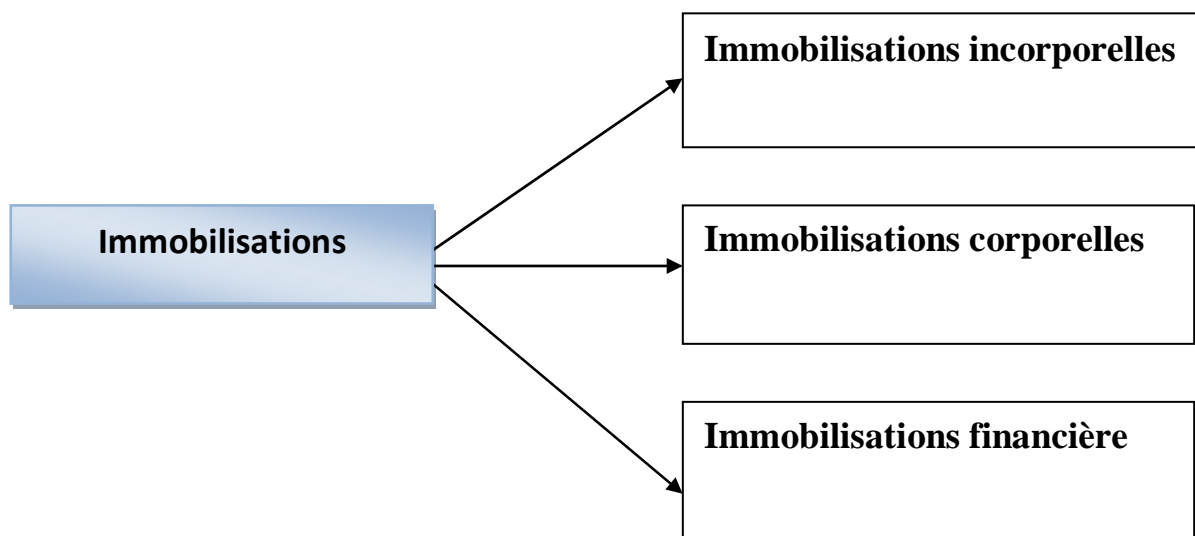
Il consiste à passer en revue à la fin de l'année, à l'occasion des travaux de clôture de bilan, tous les investissements possédés acquis, créés par l'entreprise et qui sont destinés à rester durablement sous la même forme pour les besoins de l'exploitation et non pour être vendus ou transformés.<sup>3</sup>

#### **L'utilité de l'inventaire des immobilisations**

L'inventaire physique permet de confirmer les informations contenus dans le fichier comptable des immobilisations, il servira à détecter les erreurs qui auraient pu se produire dans les enregistrements, il peut mettre en évidence des biens non utilisés qui pourraient être soit vendus soit abandonnés. Lors de recensement physique, il peut être examiné l'état réel des biens dont l'appréciation peut nécessiter des traitements sur le plan comptable.<sup>4</sup>

#### **Les différents types des immobilisations**

##### **Schéma N° 4 : les types des immobilisations**



**Source :** Réalisé par nous- même, à partir de l'ouvrage DUMALANEDE, 2013.

#### **Les immobilisations incorporelles**

« Sont des actifs identifiables, non monétaires et sans substance physique, détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de

<sup>3</sup> ABDELGHAFOR, Grazem, travaux fin d'exercice, rapport d'expertise comptable, 2009.

<sup>4</sup> TAZDAIT.A, «maitrise du système comptable financier», 1ère édition 2009.

services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives; et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice dans le but d'en obtenir des avantages financier »<sup>5</sup>

Il s'agit par exemple de fonds commerciaux acquis, de marques, de logiciels informatiques ou autres licences d'exploitation, de franchises, de frais de développement d'un gisement minier destiné à une exploitation commerciale.

➤ **Comptabilisation des immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée si, seulement si :

- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Une immobilisation incorporelle doit être évaluée initialement au coût.

▪ **Bien apporter**

**Tableau N° 5** : constatation des immobilisations incorporelles apportés

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
20		Immobilisations incorporelles	XXX	
	101	Capitale		XXX
		<b>Constatation des immobilisations incorporelles</b>		

<sup>5</sup> Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, 2004, P 201.



Ou

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
20	456	31/12/N Immobilisations incorporelles Opération sur le capital  <b>Constatation des immobilisations incorporelles</b>	XXX	XXX

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

- **Bien acquis**

**Tableau N°6** : constatation des immobilisations incorporelles acquis

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
20	404	31/12/N Immobilisations incorporelles Fournisseur d'immobilisation  <b>Constatation des immobilisations incorporelles</b>	XXX	XXX

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

### Les immobilisations corporelles

« Sont des actifs physiques, qui sont détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production [...] soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice comptable »<sup>6</sup>

Les immobilisations corporelles sont donc destinées à servir de façon durable pour les besoins des activités de l'entité et constituent, ainsi, l'actif non courant. Cette catégorie comprend tous les biens corporels ayant un potentiel de ressources futures à la date d'inventaire. Ces biens peuvent être notamment des terrains d'exploitation, des bâtiments, du matériel de fabrication, de l'outillage, des meubles, des outils, des machines, du matériel de transport, des emballages récupérables et durables, des installations et des aménagements.

<sup>6</sup> Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, 2004, P 145.

➤ **Comptabilisation des immobilisations corporelles**

Selon la norme d'IAS 16 de l'ASB,

Le cout d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé en tant qu'actif si, et seulement si :

- Il est probable que les avantages économique future associer à cet élément iront à l'entité ;
- Le cout de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Une entité apprécie, selon ce principe général de comptabilisation, tous les couts de ses immobilisations corporelles au moment où ils sont encourus. Ces couts incluent les couts encourus initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle et les couts encourus ultérieurement pour l'accroître, la remplacer partiellement, ou assurer son entretien.

L'immobilisation corporelle se comptabilise différemment suivant les cas suivant

▪ **Bien apporter**

**Tableau N° 7:** constatation des immobilisations corporelles apporté

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
21		Immobilisations corporelles	XXX	
	101	Capital		XXX
		<b>Constatation des immobilisations corporelles</b>		

**Ou**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
21		Immobilisations corporelles	XXX	
	456	Opération sur le capital		XXX
		<b>Constatation des immobilisations corporelles</b>		

**Source :** Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

- **Bien acquis**

**Tableau N° 8** : constatation des immobilisations corporelles acquis

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
2	404	Immobilisations corporelles Fournisseur d'immobilisation <b>Constatation des immobilisations corporelles</b>	XXX	XXX

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

- **Biens produits par l'entreprise**

**Tableau N°9** : constatation des immobilisations corporelles acquis produit par l'entreprise

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
21	72	Immobilisations corporelles Production immobilisée <b>Constatation des immobilisations corporelles</b>	XXX	XXX

**Ou**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
23	72	Immobilisations en cours Production immobilisée <b>Constatation des immobilisations corporelles</b>	XXX	XXX

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

### Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des titres acquis par l'entreprise qui sont détenus sur une durée généralement supérieure à un an, la classification des immobilisations financières comme des actifs non courant permet de distinguer les titres acquis pour durer dans l'entreprise, et ceux qui sont acquis dans le cadre des opérations financières courantes. Les immobilisations financières désignent toutes les participations de l'entreprise, les prêts qu'elle a consenti à une autre société, bien encore diverses créances liés aux participations financières. Il y a plusieurs types d'immobilisations financières qui peuvent être distinguées selon l'intention de l'entreprise pour leur achat ou leur détention.

#### ➤ Comptabilisation des immobilisations financières

**Tableau N° 10** : constatation des immobilisations financières

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
27		Immobilisations financière	XXX	
	512	Banque		XXX
		<b>Constatation des immobilisations financière</b>		

**Source** : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

### Classement

Afin de suivre l'état de ses investissements, l'entreprise doit les localiser et les identifier par les moyens suivants :

- Le registre d'inventaire
- Le fichier d'investissement

#### ❖ Le registre d'inventaire

Conformément à l'article 33 et 34 du décret n°135 du 02/06/1987 et l'arrêté du ministère des finances du 21/07/1987 ; les objets de matériaux doivent être consignés sur un registre d'inventaire, dont la présentation est la suivante :

**Tableau N°11** : le registre d'inventaire.

N° d'inventaire	Date de prise en inventaire	Désignation Objet	Provenance	origine	valeur	affectation	sortie	observation
1	2	3	4	5	6	7	8	9

Source : Article 33 et 34 du décret n°135 du 02/06/1987 et l'arrêté du ministère des finances du 21/07/1987.

### ❖ Le fichier d'inventaire

La tenue d'un fichier est la base d'une saine gestion des actifs immobilisés de l'entreprise. Il contient pour chaque investissement les renseignements suivants :

- La date d'acquisition de l'investissement avec le nom du fichier et le N° de la facture.
- La valeur d'achat du bien.
- Le taux d'amortissement retenu à chaque période.
- La localisation du bien ou un numéro d'immatriculation (identification).

### L'inventaire physique des stocks

Le stock est un bien de l'entreprise, destiné à la vente ou à être consommé pour la fabrication ou l'exploitation.

### Objectifs de l'inventaire physique des stocks

Ce dernier à des objectifs précis, se constituent essentiellement de :

- Contrôler les stocks pour constater l'existence physique de la propriété de ces biens et refléter des chiffres réels et sincères sur le bilan.
- Connaître les avantages et les faiblesses du système de gestion des stocks.

**NB** : l'inventaire physique des stocks est une obligation de l'arrêté du 23/06/1975 relatif aux instructions du plan comptable nationale. Ce dernier exige aux entreprises de procéder à l'inventaire physique des stocks au moins une fois par an.

**Déroulement de l'inventaire physique des stocks**

Phase préparatoire : cette phase consiste à sensibiliser le personnel chargé de l'inventaire, le premier responsable de l'unité doit tenir une réunion d'information avec les personnes concernées pour :

- Informer le personnel du lancement de l'inventaire ;
- Déterminer la date du début et la fin de l'inventaire ;
- Désigner et deviser les tâches entre les équipes de comptage et de contrôle.

Rangement et codification des produits : le rangement doit se faire par ordre « alphabétique ou numérique » sur le rayonnage ou selon toutes autres méthodes raisonnables.

- La codification est nécessaire puisque elle permet une bonne conduite de l'inventaire, cette procédure commence par la disposition des étiquettes qui indiquent le numéro, le nom et la référence du produit.

**NB** : - l'identification se fait par la préparation des fiches nomme « fiches de stocks » pour chaque article sur lesquelles est portée : la référence et le numéro du produit.

Constitution des équipes de comptage : l'unité doit constituer deux équipes de comptage différentes, le magasinier ne doit pas en faire partie, mais il assure la garde de son magasin donc il peut être présent.

-L'unité constitue une troisième équipe de comptage dans le cas où les deux équipes ont des résultats différents.

Procédures de l'inventaire physique : Les documents nécessaires à la prise d'inventaire sont : Les fiches d'identifications ou fiches de stock et les papillons de comptage pré numéroté en trois exemplaires.

- La tâche à réaliser par la première équipe de comptage c'est de compter les articles en portant le comptage sur le premier papillon, ce dernier est porté sur la feuille d'inventaire.

-La deuxième équipe effectuera la même opération et portera le comptage sur le deuxième papillon sans voir le résultat du comptage de la première équipe.

-La dernière phase c'est de procéder au traitement des informations des deux équipes de contage. Dans le cas où le contage est différent il faut refaire un troisième, et établir un état d'inventaire des quantités sur la base des documents définitifs.

### Comptabilisation et régularisation des stocks

#### ❖ Régularisation des achats

A. Marchandises reçues, entrées en stocks, mais factures non parvenues : Dans ce cas le compte «380 Achats de marchandises » sera créditeur, et comme le compte transitoire «380 » doit être soldé à la fin de l'exercice, donc au 31 décembre de l'année en cours, on débite le «380 » par le crédit du compte «538 Factures à recevoir ».

l'opération comptable se présente comme suit :

**Tableau N° 12 : Achat de marchandise (facture non parvenue)**

Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
<b>380</b>		- Achat de marchandises.	<b>XXX</b>	
	<b>538</b>	- Factures à recevoir.		<b>XXX</b>

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

B. Facture reçue et comptabilisée, mais le produit n'est pas parvenu : Dans ce cas le compte «380 Achats de marchandises » sera débiteur. Donc au 31 décembre de l'année en cours, on crédite le compte «380 » par le débit du compte «37 Stocks de marchandises à l'extérieur »

L'opération comptable se présente comme suit :

**Tableau N° 13 : Achat de marchandise (produit non parvenue)**

Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
<b>37</b>		- Stocks de marchandises à l'extérieur.	<b>XXX</b>	
	<b>380</b>	- Achat de marchandise.		<b>XXX</b>

Source : Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

**❖ Régularisation des écarts**

A. Les écarts positifs : Cela veut dire que l'inventaire physique est supérieur au comptable, dans ce cas il faut débiter les comptes de stocks par :

- Le crédit des comptes de consommations concernés dans le cas d'erreur de comptabilisation des bons de consommation,
- Soit par le crédit du compte fournisseur « 530 » dans le cas d'omission d'achats et des bons d'entrés.

B. Les écarts négatifs : Cela veut dire que l'inventaire comptable est supérieur au physique, dans ce cas il faut créditer les comptes de stocks par :

- Le débit des comptes de consommations concernés,
- Soit par le débit du compte 698 « Charges exceptionnelles » dans le cas où ces écarts ne sont pas expliqués.

**NB** : Lorsque la valeur réelle du stock est inférieure à leur coût réel, l'entreprise doit constituer une provision pour dépréciation des stocks, cette dernière sera étudiée dans le chapitre suivant.

**l'inventaire physique des créances**

Il permet à l'entreprise de vérifier les soldes des comptes de créances et d'établir les états suivants <sup>7</sup>:

- L'état des créances totalement irrécouvrables (totalement perdues).
- L'état des créances partiellement irrécouvrables ou créances douteuses (créances dont la perte est probable mais pas certaine). dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible.

---

<sup>7</sup> TAZDAIT.A, « maîtrise du système comptable financier » 1<sup>ère</sup> édition, 2009.



**Les différents types des créances :<sup>8</sup>****❖ Créances irrécouvrable**

Le montant de la créance irrécouvrable ou de la fraction de cette créance non couverte par une provision antérieurement constituée est déductible seulement des bénéfices de l'exercice au cours duquel la perte est devenue définitive. Elle est limité au montant HT, des lorsque la perte de la créance n'est pas encore certaine mais seulement probable elle peut constituer une provision pour créance douteuse.

**❖ Créance douteuses**

Si la créance est considérée comme compromise en raison de la mauvaise situation de débiteur ou d'un désaccord non tranché portant sur le principe ou la quotité de la créance (créance litigieuse) il peut être constitué une provision sous certaine condition.

La probabilité des pertes ou des charges susceptible de justifier la constitution de provisions doit être évalué avec une approximation suffisante.

La perte doit être justifiée client par client et non de manière forfaitaire pour l'ensemble des créances clients.

L'entreprise doit reclasser ses clients en créance douteuses lorsque leur solvabilité est incertaine. La TVA compris sa sera transférée au débit de compte, le compte 416 (client douteux) par la contrepartie du compte 411 (clients).

Le montant de la dépréciation égal au montant de la perte probable qui s'exprime généralement en pourcentage du montant de la créance douteuse. La dépréciation représente une charge non décaissable, enregistré au débit du compte 6817 (dotation aux dépréciations des actifs circulant) et un amoindrissement de la valeur de la créance porté au crédit du compte 419(dépréciation des comptes client).

**❖ Créances litigieuses**

En générale la créance devient litigieuse après que le client a reçu la facture et l'a contestée. Elle a donc déjà été comptabilisée pour ça totalité.

- Au début de litige, aucune écriture n'est à notre avis à passer

---

<sup>8</sup> GUEMACHE Aicha, BEZGHICHE Lydia,, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un master, bejaia, 2020.

- Si le litige a été résolu avant la clôture de l'exercice, il aura donné lieu en général à l'émission d'un avoir (soit pour la totalité de la facture avec émission d'une nouvelle facture, soit pour le montant litigieux) : débit de compte vente concerné par le crédit du compte client.
- Si le litige a été résolu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes, la créance n'a pas à être constatée au bilan comme une créance litigieuse. En effet il est nécessaire d'enregistrer un avoir à établir pour le montant à régularisé.
- Si le litige n'est pas résolu à la date d'arrêté de comptes : la créance client est virée au compte «client douteux et litigieux » et peut faire l'objet, selon les situations d'une provision pour dépréciation.

### **L'inventaire physique des éléments passif**

« Un passif est défini comme une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie d'une ressource représentatives d'avantages économique ».<sup>9</sup>

### **Procédure d'inventaire physique des passifs (les dettes)**

L'inventaire physique des passifs de l'entreprise repose principalement sur l'inventaire des dettes, qui seront classées selon le degré d'exigibilité, c'est-à-dire elles seront classées en passifs courant ou non courant après avoir procédé à un examen détaillé. L'inventaire des dettes passe par les étapes suivantes :

- Analyse des soldes de tous les comptes des dettes ;
- Elaboration des balances relatives aux comptes collectifs et établissement des dossiers des dettes par tiers créditeurs (fournisseurs, créditeurs divers), comprenant :
  - Ordre des sources ;
  - Copie des factures ou de situation ;
  - Copie des bons relatifs aux commandes d'immobilisations ou de marchandises.
- Etablissement d'un rapprochement entre les comptes des dettes et le contenu des dossiers, à savoir l'explication et le réajustement des écarts dégagés ;

---

<sup>9</sup> TAZADAÏT.Ali. « Maitrise du système comptable financier » 1ère édition 2009, p68.

Ces opérations de contrôle permettront de déceler les erreurs et omissions éventuelles, comme les dépenses non encor facturées par les créanciers, qui doivent être comptabilisées aux comptes de dettes intéressés qui seront rectifiés. <sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> MAESO Robert ; Comptabilité financière « Opérations d'inventaire en 28 fiches » DUNOD 7eme édition, paris, 2007.

---

**Section II : Organisation des travaux de fin d'exercice****1. Les amortissements****Définition des amortissements**

Un amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. L'amortissement concerne les immobilisations corporelles, ainsi que les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée subiront un test de dépréciation mais ne seront pas amorties. Leur cas sera traité les dépréciations (IAS 36)<sup>11</sup>.

Les raisons de la constatation de l'amortissement sont<sup>12</sup> :

- ❖ L'usure physique qui dépend de facteurs opérationnels attendus comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé et le programme de maintenance ;
- ❖ L'obsolescence technique ou commerciale découlant de changement dans la production ou d'une évaluation de la demande du marché pour le produit fournis par l'actif ;
- ❖ Les limites juridiques sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location, de concession de licences.

---

<sup>11</sup> LANGLOIS (G) et autres : manuel de la comptabilité approfondie, édition BERTI, 2013, p80.

<sup>12</sup> Ch.TOUAHRI, Séminaire sur les travaux d'inventaire, op.cit, p07

### La nature des immobilisations amortissables et non amortissables

Tableau N°14 : La nature des immobilisations amortissables et non amortissables

Biens amortissable		Biens non amortissable
Utilisation déterminable		Utilisation indéterminable
Immobilisations	durée	immobilisations
Immobilisation incorporelles	5 ans	Immobilisation incorporelles
Brevets, licences		Droit au bail
Immobilisation corporelles	20 à 50 ans	Fonds de commerce
Constructions		Marque
Matériel et outillage	4 à 10 ans	Immobilisation corporelle
Agencement, installations	5 à 20 ans	
Matériel de transport	4 à 5 ans	Terrains ( sauf carrières et terrains dengisement)
Mobilier	10 ans	

Source : Langloise (G), Friederic (M), Manuel de comptabilité approfondie, Berti 2013, p 58

### Plan d'amortissement

Tableau N°15 : tableau d'amortissement

Les années	Base amortissable	Annuité	Cumule des anuités	VNC
N				
N+1				
N+2				
N+3				

Source: Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

### Les différents modes d'amortissement

L'administration fiscale fixe des règles très précises en matière de calcul des amortissements.

#### L'amortissement linéaire :

L'amortissement linéaire est une méthode de calcul de l'amortissement dont les montants des annuités sont constants durant la durée d'utilité et se calculent sur la base de valeur d'origine.<sup>13</sup> Ce mode de calcul correspond au régime de droit commun qui est toujours accepté en fiscalité.

#### ❖ Formules de calcul de l'amortissement :

Base amortissable \* taux d'amortissement

#### ❖ Base amortissable :

La base à prendre en compte pour le calcul est la valeur brute (valeur d'achat HT + frais Annexes) du bien en déduisant la valeur résiduelle.

#### ❖ Taux d'amortissement :

Le taux est exprimé en pourcentage et se calcule en faisant :

$$100/\text{durée d'utilisation} = X \%$$

#### ❖ Calcul de la 1ère annuité de l'amortissement :

La première annuité est calculée au prorata temporis.

Cela signifie que lorsqu'un bien est acquis en cours d'année, on prend en compte le nombre de jours que l'immobilisation a été dans la société jusqu'à la fin de l'exercice. Sachant que l'on considère que chaque mois fait 30 jours.

Le premier jour à prendre pour le calcul est la date de mise en service et non la date d'acquisition.

---

<sup>13</sup> MOUSSA HAMMA, « comptabilité générale selon tome », Edition LE SAVOIR, p 251.

Pour la première année le montant de l'amortissement =

Montant normal de l'amortissement \* Le nombre de jour d'utilisation

100

❖ **La valeur nette comptable (VNC) :**

La VNC est la valeur du bien à une date précise.

❖ **VNC = Valeur d'origine (VO) – somme des amortissements depuis le début de l'acquisition**

❖ **Comptabilisation de l'amortissement :**

**Tableau N°16 : Constatation de l'amortissement**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
681	28xx	Dotation aux amortissements et aux provisions amortissement	XXX	XXX
		<b>Constatation de l'amortissement</b>		

**Source:** Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

### **L'amortissement dégressif**

L'amortissement dégressif est une méthode de calcul de l'amortissement dont le montant des annuités est décroissant.

Ce mode de calcul est accepté fiscalement sous certaines conditions car il permet d'inciter les entreprises à investir.

**❖ Formule de calcul de l'amortissement :**

- Le calcul de l'annuité d'amortissement s'effectue en appliquant le taux d'amortissement dégressif à la valeur nette d'amortissement (VNA). De ce fait, les amortissements successifs sont décroissants.

- Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement linéaire par un coefficient de :

-1,5 si la durée d'amortissement est 3 ou 4 ans

-2 si la durée d'amortissement est 5 ou 6 ans

-2,5 si la durée d'amortissement est supérieure à 6 ans

$$\text{Annuité dégressive} = \text{VNA} * t * \text{Coefficient}$$

**❖ Base amortissable :**

La base à prendre en compte pour le calcul est la valeur nette comptable (VNC) de l'année précédente:

**VNC = Valeur d'origine (VO) – somme des amortissements depuis le début de l'acquisition**

**❖ Taux d'amortissement :**

- Le taux est exprimé en pourcentage et ce calcul en faisant :

-  $100 / \text{Durée d'utilisation} = X\%$



**❖ Le montant de l'amortissement :**

- Il est calculé au prorata temporise en mois ;
- Cela signifie que lorsqu'un bien est acquis en cours d'année, on prend en compte le nombre de mois que l'immobilisation a été dans la société jusqu'à la fin de l'exercice. Sachant que l'on considère que chaque mois entamé est un mois complet ;
- Le premier mois à prendre pour le calcul est le mois de la mise en service et non le mois d'acquisition ;
- Il n'est pas nécessaire de calculer une annuité complémentaire, étant donné que la charge correspondante est répartie automatiquement par le mode ce calcul sur toutes les annuités suivantes.

**L'amortissement progressif :**

Contrairement au mode d'amortissement dégressif, le mode progressif donne lieu à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

L'amortissement progressif est obtenu en multipliant la base amortissable par une fraction admettant comme numérateur le nombre correspondant à la durée d'utilisations déjà courue et comme dénominateur  $(n(n + 1) / 2)$ , avec « n » étant le nombre d'année d'amortissement.

La base amortissable à prendre en compte le calcul de l'amortissement progressif est le prix d'achat hors TVA ou bien de TVA comprise dans le cas contraire.

**L'amortissement par unités d'œuvre de production :****❖ L'annuité de l'amortissement**

Dans ce mode est basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif. Dans ce mode d'amortissement, on doit prendre en considération la capacité de production prévue pour l'immobilisation et sa durée d'utilisation en production.

**❖ Le taux d'amortissement annuel**

Dans ce cas correspond à la quantité prévisionnelle d'unités d'œuvre produites dans l'année sur le nombre prévisionnel total d'unités d'œuvre produites sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

**2. Les provisions**

Une provision comptable est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

-Les provisions reflètent des charges probables (et pas seulement éventuelles) qu'il convient de rattacher à l'exercice comptable au cours duquel elles sont apparues afin de dégager un résultat aussi fidèle que possible.

- Les définitions s'appliquent selon les normes internationales (IAS 37).

-La provision est la conséquence des principes de prudence et d'indépendance des exercices.

-Les provisions pour risques et charges prennent en considération sur l'exercice en cours une charge ou un risque, de caractère probable et approximatif, qui sera enregistré lors d'un exercice ultérieur<sup>14</sup>.

**Les provisions pour pertes et charges**

- Ces dernières sont créées à la fin de l'exercice et représentent des fonds constitués pour faire face à la réalisation d'un événement probable lié aux activités de l'entreprise.

- Il existe deux catégories de provision pour pertes et charges :

A- Provisions pour pertes probables : Elle correspond à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice mais comportant un élément d'incertitude. Elles comprennent notamment : - Les litiges ou procès en cours – Les garanties données aux clients – Les risques de perte de change – Les amendes et pénalités fiscales... etc.

---

<sup>14</sup> GARMILIS. Ali, POTY. Chantal « comptabilité financière », édition DUNOD, Paris, 1998, p.109.

## ❖ Enregistrement comptable

**Tableaux N° 17 : Constatation Provisions pour pertes probables**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>190</b>	<b>699</b>	Provisions pour pertes probables	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>
		Dotations exceptionnelles		

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

B- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices : Correspondent à des charges prévisibles qui étant donné leurs natures et leurs importances ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel seront engagées.

- Généralement elles sont constituées, lorsqu'une entreprise programme de grosses réparations. Elles constituent par anticipation des fonds nécessaires pour faire face à la charge au moment de la réalisation.

## ❖ Enregistrement comptable

**Tableaux N°18 : Constatations des provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>195</b>		- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	<b>XXX</b>	
	<b>685</b>	- Dotations aux provisions		<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

**Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif :**

- Ces provisions enregistrent l'affaiblissement des éléments d'actif :

**2.2.1. Type de provision pour dépréciation des éléments l'actif :**

A. Provisions pour dépréciation des stocks : Lorsque la valeur des stocks à la clôture de l'exercice est inférieure au coût réel d'achat ou de production, on doit constituer des provisions pour dépréciations. Ces dernières doivent figurer à l'actif du bilan en déduction de la valeur du compte de stock concerné.

❖ **Enregistrement comptable :****Tableaux N°19 : Constats des provisions pour dépréciation des stocks**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>699</b>	<b>39</b>	- Dotations exceptionnelles. - Provision pour dépréciation des stocks.	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

B. Provision pour dépréciation des titres : A l'inventaire, l'ensemble des titres (titres de participations et titres de placement) font l'objet d'une estimation à leur prix d'achat, on doit constituer des provisions pour dépréciations.

❖ **Enregistrement comptable :****Tableaux N° 20 : Constats des provision pour dépréciation des titres**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>699</b>	<b>492</b>	- Dotations exceptionnelles. - Provisions pour dépréciation des titres.	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

C. Provision pour dépréciation des comptes clients : Le recouvrement des créances sur les clients est parfois incertain, ce risque est constaté par des provisions pour dépréciations des clients. L'entreprise doit :

- Constater le caractère douteux de la créance en la transférant pour son montant au compte « 472 créances douteuses ».
- Déterminer la perte probable et affecter une provision correspondant au montant hors taxe de la perte.

❖ **Enregistrement comptable :****Tableaux N° 21 : Constats des Provisions pour dépréciation des comptes clients**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>694</b>	<b>4972</b>	- Créances irrécouvrables. - Provisions pour dépréciation des comptes clients.	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

D. Provision pour dépréciation des investissements : Il s'agit des provisions concernant les investissements non amortissables comme le fonds de commerce ou les terrains.

❖ **Enregistrement comptable****Tableaux N° 22 : Constats Provision pour dépréciation des investissements**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>699</b>	<b>29</b>	- Dotations exceptionnelles. - Amortissements des investissements.	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

**NB** : - Les provisions viennent comme les amortissements à l'actif du bilan, en diminution des comptes concernés.

- Les plus values qui apparaissent ne sont pas comptabilisées. Seules les moins values sur les stocks et les titres doivent être comptabilisées (principe de prudence).

**Ajustement de la provision pour dépréciation des éléments de l'actif :**

A la fin de chaque exercice, on estime à nouveau le montant des provisions pour dépréciations des stocks et des créances. On procède à une nouvelle estimation de la dépréciation qui conduit :

- Soit à augmenter la provision déjà constituée lorsque celle-ci a été sous estimée : Le complément de provision se comptabilise de la même façon qu'une création de provision.

- Soit à diminuer la provision déjà constituée lorsque celle-ci a été surestimée :

-L'écriture comptable se présente comme suit :

**Tableaux N° 23 : enregistrement de l'augmentation ou la diminution des provisions déjà constituée**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>39/49</b>		- Provisions pour dépréciation des stocks ou des créances.	<b>XXX</b>	
	<b>796</b>	- Reprise sur charges des exercices antérieures.		<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

- Soit à annuler la provision déjà constituée lorsque celle-ci est devenue sans objet : Lorsque des créances sont devenues irrécouvrables par suite d'insolvabilité des clients, celles-ci doivent être annulées.

L'écriture comptable se présente comme suit :

**Tableaux N°24 : enregistrement de l'annulation des provisions déjà constituée**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>694</b>		- Créances irrécouvrables.	<b>XXX</b>	
	<b>470</b>	- Clients.		<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

**NB :** Le compte « 75 Transfert de charge de production » ou « 78 Transfert de charge d'exploitation » est crédité par le débit du compte de la provision, soit du montant même de la provision si le montant est inférieur ou égal aux charges effectives, soit d'une somme égale à ces charges si la provision est supérieure à cette somme.

### 3. Dépréciations

La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur comptable. Elle conduit soit à une dotation pour dépréciation, soit à une reprise.

#### **Définition de la dépréciation :**

Les dépréciations sont définies comme étant des pertes de valeurs constatées sur un actif qui est susceptible de générer des entrées de trésorerie indépendamment des autres actifs. Ainsi, cette dépréciation ou perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur nette comptable du bien ou de l'unité de trésorerie sur sa valeur recouvrable<sup>15</sup>

#### **A. Différentes valeurs :**

On distingue deux valeurs qui sont :

##### ❖ **La valeur recouvrable :**

Est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité d'un actif.

##### ❖ **La valeur nette comptable(VNC)**

Est le montant pour lequel un actif est comptabilisé au bilan après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### **B. La dépréciation des immobilisations corporelles :**

Par application de la notion de «juste valeur», l'entreprise doit à chaque inventaire apprécier s'il existe un indice de perte de valeur notable. La valeur nette comptable est comparée à sa valeur actuelle.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : si la valeur actuelle de l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est ramenée à la valeur actuelle par une dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale (valeur de transaction d'un bien) ou de la valeur d'usage (valeur évaluée en fonction de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus).

---

<sup>15</sup> BERNARD Faffournier « les normes comptable internationales IAS/IFRS » 2ème édition, p 355.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, celle-ci est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Que cette perte de valeur soit provisoire ou définitive, elle sera constatée, non pas en amortissement exceptionnel comme auparavant, mais en dépréciation de l'immobilisation. Si l'indice de perte de valeur disparaît durant les exercices suivants, cette dépréciation sera reprise en tout ou partie.

### **C. La dépréciation des immobilisations incorporelles :**

Les règles énoncées par IAS 36 en ce qui concerne le test de dépréciation s'appliquent aux immobilisations incorporelles.

Concernant les immobilisations non-amortissables (ayant une durée de vie indéfinie), le test de dépréciation est obligatoire chaque année, y compris pour les immobilisations incorporelles non encore utilisées.

Par contre, le test de dépréciation est obligatoire uniquement en cas d'indice de perte de valeur pour ce qui concerne les immobilisations amortissables (durée de vie définie)

La dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est constatée lorsque la valeur nette comptable du bien est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur sera reprise dès lors que la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable.

### **D. La dépréciation des titres :**

La dépréciation d'un élément d'actif (titres par exemple) est probable mais non définitive, à la différence de l'amortissement qui consiste la consommation irréversible d'une immobilisation, la dotation aux dépréciations est obligatoire afin de donner une image fidèle de l'évaluation du patrimoine de l'entreprise, de même les reprises sur dépréciations sont obligatoires lorsque ces derniers ne sont plus justifiées

La dotation est évaluée comme suit en fonction de la dépréciation des titres :

**Dépréciation=valeur d'origine (VO) - valeur d'inventaire**

Uniquement si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine en raison de la moins valeur potentielle.



Si la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'origine, la plus-value probable n'est pas comptabilisée règle de prudence.

❖ **L'évaluation de la valeur d'inventaire :**

Elle obéit aux conditions suivantes :

**V.I**=valeur d'usage (prix qu'une entreprise est prête à mettre pour une prise de participation).

Pour les titres de participation :

**V.I**=cours moyen du dernier mois pour les titres immobilisées et les VMP cotés en bourse.

**V.I**= valeur probable de réalisation pour les titres non cotés.<sup>16</sup>

**Processus et règles d'évaluation :**

L'entreprise n'est pas tenue de calculer chaque année la valeur recouvrable de chacun de ses actifs pour déterminer les quels doivent être dépréciés.

Elle doit en revanche, pratiquer un test de dépréciation, lorsqu'il existe des indices suggérant une possibilité de perte de valeur d'un actif. La norme IAS 36 décrit un processus en 03 étapes :

- Suivi d'indices internes et externes annonciateurs de pertes de valeur ;
- Calcul de la valeur recouvrable de l'actif, lorsque la valeur ou la tendance prise par ces indices laisse anticiper une perte de valeur ;
- L'enregistrement d'une dépréciation, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Pour les actifs à durée de vie indéfinie (certains actifs incorporels et le goodwill), la norme impose que chaque année à date fixe, soit faite une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. Même en absence d'indice d'une quelconque dépréciation.

---

<sup>16</sup> MOUSSSA HAMMAM « comptabilité générale selon le SCF/IFRS, tome 1 », Edition LE SAVOIR, 2011, p 365

**A. Indices de perte de valeur :**

Les informations à considérer sont de source interne et externe.

**❖ Les indices internes :**

Les indices internes peuvent être des signes d'obsolescence ou de dommage physique des actifs, des modifications des plans d'exploitation (restructurations, arrêts d'activité...) des calculs montrant la baisse des performances...

**❖ Les indices externes :**

Les indices externes peuvent être des baisses significatives de la valeur de marché des actifs, des modifications (adverses) de l'environnement économique..., la hausse des taux d'intérêt (effet taux), la baisse de la capitalisation boursière en dessous de la valeur globale comptable des actifs nets (actif moins dettes)<sup>17</sup>.

Bien entendu la liste de ces indices n'est pas exhaustive et leur prise en compte dépend du « jugement » des dirigeants et des auditeurs.

**B. Comptabilisation des dépréciations :**

Quand une entité constate l'existence d'un indice de dépréciation, elle doit comptabiliser une perte de valeur. Avec la disparition de l'indice, elle doit reprendre le montant de la perte de valeur enregistré.

**❖ La comptabilisation d'une dépréciation :**

Pour comptabiliser une perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif doit être supérieure à sa valeur recouvrable. La différence entre ces deux valeurs représente, donc le montant de la perte de valeur de l'actif.

**❖ La comptabilisation d'une reprise de dépréciation :**

Comme pour la dépréciation d'actifs, si l'entreprise constate un indice d'appréciation, elle doit reprendre les pertes déjà comptabilisées.

L'article 112-10<sup>18</sup> 36 de l'arrêté de 26 Juillet 2008, préconise :

---

<sup>17</sup> J.RICHARD, Ch. COLLETTE, D.BENSADON, N.DJAUDET « comptabilité financière », 9<sup>ème</sup> édition, p 391.

<sup>18</sup> J.O N°19 de 25/03/2009, p 7

« La perte de valeur constatée sur un actif au cours d'exercices antérieurs est reprise en produits dans le compte de résultat lorsque la valeur recouvrable de cet actif redevient supérieure à sa valeur comptable. La valeur comptable est alors augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans toutefois pouvoir dépasser la valeur comptable nette qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs »

Aussi, l'article 121-26<sup>19</sup> du même arrêté préconise ce qui suit :

« Toute reprise de perte de valeur d'un actif réévalué est enregistrée comme une réévaluation lorsque la constatation de la perte de valeur à été antérieurement enregistrée comme une réévaluation négative »

Notons que les dépréciations du goodwill ne font pas l'objet de reprises une fois que les pertes ont été comptabilisées.

### C. L'enregistrement comptable :

Selon l'article 112-8 de l'arrêté du 26 Juillet 2008, la perte de valeur d'un actif est constatée par la diminution de la valeur de cet actif, d'un côté et par la comptabilisation d'une charge, de l'autre côté. Donc, le montant de la perte de valeur doit être porté au crédit du compte 29 « perte de valeur sur immobilisations » tout en débitant le compte le compte 68112 « pertes de valeur sur immobilisations incorporelles » pour les immobilisations incorporelles ou le compte 68122 « pertes de valeur sur les immobilisations corporelles » concernant les immobilisations.

**Tableau N°25 : Constatation de la perte de valeur**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>681</b>		- Dotation aux amortissements, provision et pertes de valeur	<b>XXX</b>	
	<b>29</b>	- perte de valeur sur immobilisations		<b>XXX</b>
		<b>Constatation de la perte de valeur</b>		

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

<sup>19</sup> Idem, p 10.

Le compte de perte de valeur doit être réajusté à chaque clôture d'exercice. Si le montant de la perte de valeur a augmenté, on doit débiter encore le compte des dotations correspondant du montant de l'augmentation. Par contre, on doit créditer l'un des sous-comptes du compte 78 « Reprises sur pertes de valeurs et provisions » lorsque le montant de la perte de valeur est diminué ou annulé. Dans ce cas, l'indice de perte de valeur baisse ou disparaît.

L'enregistrement comptable de l'augmentation de la perte de valeur passe comme l'enregistrement comptable de la constatation.

L'enregistrement comptable de la diminution et de l'annulation de la perte de valeur passe comme suit :

**Tableau N°26 : Reprise de la perte de valeur**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
29		- perte de valeur sur immobilisation	XXX	
	78	- reprise sur perte de valeur provisions		XXX
		<b>Reprise de la perte de valeur</b>		

Source: Réalisée par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

A la date de cession d'une immobilisation, le montant de la perte de valeur, antérieurement constatée, doit être déduit de la valeur de l'immobilisation pour déterminer la plus-value ou la moins-value de cession.

#### 4. Les autres régularisations

Les écritures de régularisation permettent d'actualiser les comptes à la date de l'inventaire.

La nécessité de procéder aux travaux fins d'exercice. Après l'étude :

Des stocks et de leurs variations : des amortissements, des dépréciations, des provisions, il convient maintenant de se pencher en détail sur l'ajustement des comptes de charges et des produits en fin d'exercice et d'examiner les conséquences de ces ajustements concernant :

-Les charges constatées d'avance

-Les produits constatés d'avance

-Les charges à payer

-Les produits à recevoir

### régularisations des achats :

#### A. définition :<sup>20</sup>

Si au 31/12/N ce compte n'est pas soldé on doit passer les écritures de régularisations nécessaires selon les cas suivant :

#### B. comptabilisation :

**Le premier cas avec solde créditeur** : la facture est comptabilisée mais la marchandise et la matière première et fourniture ne sont pas réceptionnées.

**Tableau N°27 : enregistrement d'achat de marchandise facturé non reçu**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
37	38	- Stock à l'extérieure. - Achat stockée. <b>« pour solde le compte 38 »</b>	XXX	XXX

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

Le deuxième cas avec solde débiteur : l'achat est réceptionné mais la facture n'est pas encore parvenue dans ce cas on passe :

**Tableau N°28 : enregistrement d'achat de marchandise reçu non facturé**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
38 44586	408	- Achat stockée - TVA sur facture non parvenue. - Fournisseur facteur non parvenue. <b>« pour solde le compte 38 »</b>	XXX	XXX

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

<sup>22</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages197

**régularisations des charges :****les charges constatées d'avance : <sup>21</sup>****A. Définition :**

Il s'agit de charges enregistrées au cours d'un exercice mais qui sont relatives en totalité ou en partie à l'exercice suivants.

**B. Comptabilisation :**

Il faut donc « extraire » de l'exercice N la charge relative à l'exercice suivant et la faire supporter par cet exercice N+1

**Tableau N°29 : comptabilisation des charges constatées d'avance**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
486	6	- Charge constatée d'avance. - Charge.  « exclusion des charge »	XXX	XXX

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

**Les charges à payer : <sup>22</sup>****A. définition :**

Il s'agit des charges qui seront enregistrées qu'au cours de l'exercice suivant par manque de pièce justificatives mais qui sont relatives en totalité ou en partie à l'exercice qui se termine.

**B. Comptabilisation :**

Il faut donc enregistrer à la fin de l'exercice N la charge qui le concerne de manière à ne pas la faire supporter à l'exercice suivant.

<sup>21</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages 201

<sup>22</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages197

**Tableau N°30 : comptabilisation des charge a payer**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>6</b> <b>4458</b>	<b>408</b>	- Charge. - TVA à régulariser - Fournisseurs facture non parvenue. <b>« exclusion des charge »</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b> <b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

### Régularisation des produits :

#### produits à recevoir : <sup>23</sup>

#### A. définition :

Il s'agit des produits qui ne seront enregistrés qu'au cours de l'exercice suivant mais qui sont relatifs en totalité ou en partie à l'exercice qui se termine.

#### B. Comptabilisation :

Il faut donc enregistrer à la fin de l'exercice N le produit qui le concerne de manière à ne pas en faire bénéficier l'exercice suivant exemple : marchandise livrée sans la facture.

**1<sup>er</sup> étape** : l'absence de la facture

**Tableau N°31 : comptabilisation des produits a recevoir (l'absence de la facture)**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>418</b>	<b>700</b> <b>44587</b>	- Client produits non encore facturés. - Vente de marchandise. - TVA sur facture à établir <b>« facture N° »</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b> <b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

<sup>23</sup> Idem page 198 .

**2<sup>ème</sup> étape** : à l'envoi de la facture

**Tableau N°32 : comptabilisation des produits a recevoir (à l'envoi de la facture)**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>700</b>		Vente de marchandise	<b>XXX</b>	
<b>44587</b>		TVA sur facture à établir	<b>XXX</b>	
	<b>418</b>	Client produits non encore facturés « solde le compte 418 »		<b>XXX</b>

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

**Tableau N°33 : comptabilisation des produits a recevoir**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
<b>411</b>		Client	<b>XXX</b>	
	<b>700</b>	Vente de marchandise		<b>XXX</b>
	<b>44571</b>	TVA collecté		<b>XXX</b>
		« <b>Facture N°</b> »		

Source: Réalise par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

### Les produits constatés d'avance<sup>24</sup> :

#### A. définition :

Il s'agit de produits enregistrés au cours d'un exercice mais qui sont relatifs en totalité ou en partie à l'exercice suivants.

#### B. Comptabilisation :

Il faut donc « extraire » de l'exercice N le produits relatif à l'exercice suivant en faire bénéficier cette exercice N+1

<sup>24</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages 196.



**Tableau N°34 : Comptabilisation des produits constatés d'avance**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
7	487	Produit Produit constaté d'avance « Exclusion des produits »	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

Source: Réalisée par nous-même à partir des cours de comptabilité générale

## 5. Les états de rapprochement

L'état de rapprochement permet de vérifier la cohérence entre le compte banque a l'entreprise (c/512) et le relevé de compte bancaire.

Le cas de l'incohérence et la différence entre le relevé et le compte tenu par l'entreprise, il peut s'agir : des opérations oubliées d'enregistrer, des agios et frais bancaire qui apparait sur l'extrait de compte, des erreurs de saisie et d'enregistrement.

Sa démarche se résume comme suit<sup>25</sup> :

### Le pointage :

Le pointage des opérations portées à la fois sur le compte de l'entreprise et sur le relevé bancaire permet de repérer et d'identifier les différences qui figureront sur l'état de rapprochement. Les sommes portées :

- Au débit du compte 512 (banque) correspondent à celles portées au crédit du relevé bancaire.
- Au crédit de compte 512 (banque) correspondent à celles portées au débit du relevé bancaire.

Après pointage, on constate que certaines sommes figurant sur le compte 512 (banque) alors qu'elles ne sont pas encore porté sur le relevé bancaire ou bien l'inverse porté sur le relevé mais ne sont pas porter sur le compte 512, ces différences font l'objet de l'état de rapprochement bancaire.

<sup>25</sup> GRANDGUILLOT B et F., «Comptabilité générale», 11ème édition, 2013, P 215, 216.

**L'état de rapprochement:**

est un document extra comptable qui permet d'expliquer les différences entre le solde de compte 512 (banque) et le solde du (relevé bancaire). L'entreprise dresse généralement 2 tableaux :

- ❖ Un tableau appelé : compte banque au grande- livre
- ❖ Un tableau intitulé : compte envoyé par la banque

Dans ce cas l'entreprise doit procéder à un état de rapprochement qui se fait dans un tableau comme suit :

**Tableau N°35 : Etat de rapprochement bancaire**

Etat de rapprochement bancaire. Du 01/01/N au 31/01/N

Compte de banque a l'entreprise					La banque				
Date	N° de document	Libellé	Débit	Crédit	Date	N° de document	libellé	débit	Crédit
<b>Solde</b>					<b>Solde</b>				

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir d'un exemplaire consulté durant le stage.

**Les écritures de redressement** : l'entreprise doit ajuster son compte banque en enregistrant dans sa comptabilité les opérations manquantes récapitulées dans le tableau « compte banque au grande- livre ».

- **Opération relatives aux encaissements**

Le compte 512 (Banque) est débité du montant total des opérations portées dans la colonne débit du tableau (compte banque au grand livre) par le crédit des comptes concernés.

• **Tableau N°36 : Les opérations relatives aux encaissements**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
<b>512</b>		Banque	<b>XXX</b>	
	<b>411</b>	Client		<b>XXX</b>
	<b>76</b>	Produit financier		<b>XXX</b>
	<b>511</b>	Effets à l'encaissement		<b>XXX</b>
	<b>5114</b>	Effets à l'escompte		<b>XXX</b>
	<b>413</b>	Client – effets à recevoir		<b>XXX</b>

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir d'un exemplaire consulté durant le stage

• **Opérations relatives aux décaissements**

Le compte 512 (banque) est crédité du montant total des opérations portées dans la colonne crédit du tableau (compte banque au grand livre) par le débit des comptes concernés.

• **Tableau N°37 : Les opérations relatives aux décaissements**

Débit	Crédit	Intitulé	Débit	Crédit
		31/12/N		
<b>627</b>		Services bancaires	<b>XXX</b>	
<b>403</b>		Effets à payer	<b>XXX</b>	
<b>661</b>		Charges d'intérêts	<b>XXX</b>	
	<b>512</b>	Banque		<b>XXX</b>

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir d'un exemplaire consulté durant le stage

**Section 03. L'utilité des travaux de fin d'exercice.**

La nécessité de procéder à la vérification de la comptabilité repose sur l'examen approfondi de la balance avant inventaire.

L'analyse de ce document comptable permet de faire apparaître ou encore de détecter les insuffisances ou les erreurs des enregistrements comptables ou parfois des imputations erronées.

On peut citer :

- Erreurs d'imputations comptables, utilisations des comptes du système comptable financier à la place des autres comptes ;
- Non concordance entre l'exercice comptable et la période de référence de certains postes de charges tels que les factures trimestrielles de gaz et d'électricité, les redevances bimensuelles concernant le téléphone, etc....
- Certains faits ne sont pas comptabilisés, il s'agit notamment, des dépréciations (amortissements et provisions) touchant un bon nombre de postes de l'actif.

Outre mesure, il est assigné à l'entreprise l'obligation légale d'effectuer un inventaire de ses biens pour enregistrer les existants et corriger les erreurs.

Le comptable doit prouver à tout moment, aux vérificateurs (administration fiscale, commissaire aux comptes...) le bien-fondé des écritures qu'il passe.

L'inventaire des pièces comptables et autres documents est vaste, les documents les plus utilisés sont :

- Les factures d'achat et de vente.
- Les bulletins de paie du personnel.
- Les justifications et pièces de trésorerie (caisse et banque).
- Les états de rapprochement.
- Les tableaux des amortissements.
- Les procès-verbaux relatifs à la prise d'inventaire et aux écarts d'inventaire.

- Les analyses de comptes (créances et dettes).
- Les autres documents notamment les réserves consignées du commissaire aux comptes (cas des sociétés).
- Les procès-verbaux des organes notamment, l'assemblée générale ordinaire et ou extraordinaire.
- Les registres des directives réglementaires.
- Les délibérations relatives aux provisions.
- Convention et statuts. - Correspondances diverses.

Les travaux d'inventaires achevés, il est donc possible et opportun, de déterminer les résultats d'activité et d'arrêter la nouvelle situation du patrimoine de l'entreprise notamment, le bilan comptable, le bilan fiscale, le tableau des comptes de résultats et les différentes annexes explicatives.

Il faut néanmoins se rendre à l'évidence que les travaux de fin d'exercice et documents et autres états qui ont découleront seront tributaire de l'exactitude de la balance générale d'inventaire.

Il faut noter que le code de commerce, oblige tout commerçant soumis à l'impôt sur le bénéfice réel, à faire chaque année l'inventaire de tous les actifs et passifs de l'entreprise.

Le commerçant, (personne morale ou physique) doit arrêter tous ses comptes en vue d'établir son bilan de fin d'exercice.

Le bilan et les comptes de résultat sont copiés sur le livre d'inventaire.

Ce dernier document (livre d'inventaire) doit être coté et paraphé, par le président du tribunal territorialement compétent en la matière.

Il est donc utile de procéder chaque année aux travaux comptable de fin d'exercice.

### **Objectifs comptables :**

Les travaux d'inventaire sont indispensables pour contrôler et ajuster la comptabilité d'une entreprise en vue d'établir les comptes annuels à la clôture d'un exercice.

Ces opérations permettent en effet de déterminer le résultat comptable de l'entreprise, d'évaluer le stock, d'enregistrer en comptabilité les dépréciations de certains actifs et de comptabiliser les écritures d'amortissement et les provisions.

**N.B** : à l'issue des travaux d'inventaire, l'exercice comptable peut être clôturé et les comptes annuels obligatoires peuvent être établis.

### **Objectifs fiscaux et sociaux :**

Les travaux d'inventaire ont également pour finalité de déterminer le résultat fiscal et le montant de l'impôt à payer, de produire la déclaration annuelle des salaires et de fixer le montant de la participation des salariés au résultat.

### **Conclusion**

En conclusion, les travaux de fin d'exercice désignent les opérations qui doivent être réalisées en comptabilité afin de clôturer l'exercice en cours et de permettre l'ouverture de l'exercice suivant.

Au terme de ce chapitre, nous avons abordé le cadre théorique des travaux de fin d'exercice, de ce fait, le chapitre suivant sera consacré à la description et à l'étude plus au moins détaillée de l'application des travaux de fin d'exercice au sein de l'entreprise Bejaïa Méditerranéen Terminal



# **Chapitre III : Etude de cas au sien de la BMT<sub>SPA</sub>**

## Introduction

À la fin de chaque exercice comptable, chaque entreprise doit réaliser un certain nombre de travaux comptable appelés les travaux de fin d'exercice. Ces travaux sont l'instrument qui permet de faire coïncider la réalité avec les comptes comptables. Ils sont une obligation légale. À la suite de ces travaux, l'entreprise doit déclarer son résultat imposable à l'administration fiscale.

De ce fait, il était impératif d'effectuer une observation concrète par cas pratique qui nous semble être le meilleur exemple. C'est dans cet esprit que ce troisième chapitre est développé à travers lequel la première section est consacrée à la présentation de l'organisme qui nous a accueillis, à savoir l'Entreprise Portuaire de Bejaïa « BMT », et plus exactement, la Direction Finance et Comptabilité « DFC ». La seconde est réservée au déroulement des travaux de fin d'exercice au niveau de la Direction Finance et Comptabilité et la troisième, quant à elle, va aborder le passage du résultat comptable au résultat fiscal.

### Section I : présentation de l'organisme d'accueil BMT.

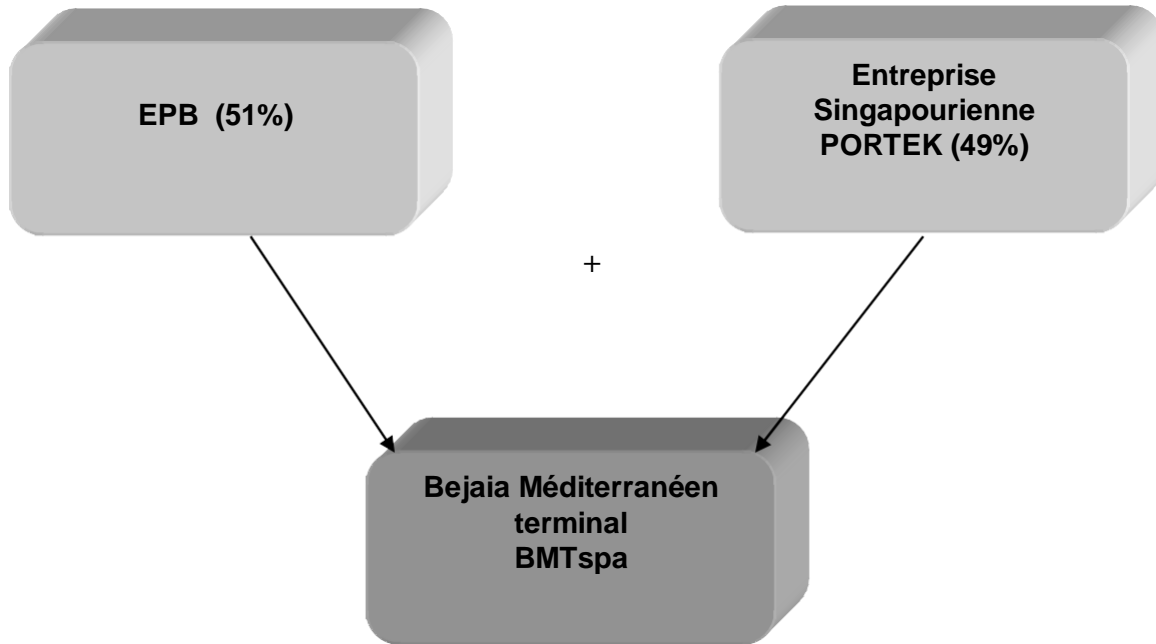
#### Création (Joint venture)

Dans son plan de développement 2004-2006, l'entreprise portuaire de Bejaia avait inscrit à l'ordre du jour le besoin d'établir un partenariat pour la conception, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un terminal à conteneurs au port de Bejaia.

Dés lors L'EPB s'est lancée dans la tâche d'identifier les partenaires potentiels et a arrêté son choix sur le groupe PORTEK qui est spécialisé dans le domaine de la gestion des terminaux à conteneurs. Le projet à été présenté au conseil de la participation de l'état (CPE) en février 2004, le CPE a donne son accord au projet en mai 2004.

Sur accord du gouvernement « **BMT pa** » Bejaia Méditerranéen Terminal a vu le jour avec la jointe venture de **ENTREPRISE PORTUAIRES DE BEJAIA (EPB)** à 51% et **PORTEK** une société Singapourienne à 49%, **PORTEK** est un opérateur de terminaux spécialisé dans les équipements portuaires il est présent dans plusieurs port dans le monde. Aujourd'hui Bejaia Méditerranéen Terminal « BMT » est une Spa au capital de 500 000 000 DA.





### **Définition de la BMTspa**

BMT est créée comme une société par actions, c'est une entreprise prestataire de services spécialisés dans le fonctionnement, l'exploitation, et la gestion du terminal à conteneurs. Pour atteindre son objectif, elle s'est dotée d'un personnel compétent particulièrement formé dans les opérations de gestion du terminal. Elle dispose d'équipements d'exploitation des plus perfectionnées pour les opérations de manutention et d'acconage afin d'offrir des prestations de services de qualité, d'efficacité et de fiabilité en des temps records et à des Coûts compétitifs. BMT offre ses prestations sur la base de 24h/7j.

Le niveau de la technologie mis en place et la qualité des infrastructures et équipements performants (portiques de quai, portiques gerbeurs) font aujourd'hui du port de Bejaia et de BMT, le premier terminal moderne d'Algérie avec une plate-forme portuaire très performante.

### **La structure de l'entreprise 1-**

#### **Direction générale (DG)**

A sa tête le directeur général qui gère l'entreprise, a le pouvoir de décision, administrer l'entreprise, assigner des directives pour les différentes structures et faire entre les directions de l'entreprise.

**✓ Département informatique**

Assure le bon fonctionnement du CTMS, la maintenance du parc informatique de l'entreprise et le développement de nouvelles applications aux différentes structures.

**✓ Département Hygiène et Sécurité**

Assure la sécurité de la marchandise, du parc à conteneurs et la propreté de l'entreprise et de son environnement.

**2-Direction des ressources humaines (DRH)\_****✓ Service Personnel**

Mettre en œuvre des systèmes de gestion intégré à la stratégie de l'entreprise et qui traduise une adéquation entre les impératifs économiques et les attentes du personnel.

Pour cela la véritable importance de cette structure réside dans la recherche de meilleur potentiel, le conservé on lui offrant les meilleurs conditions (salaire, climat de travail et environnement, formation.).

**✓ Service Patrimoine**

Chargé des achats et de la gestion des stocks de l'entreprise.

**✓ Service Projets**

Chargé de suivre les projets réalisés par la société ainsi que leurs entretiens

**3-Direction des opérations (DO)**

Assure la planification des escales, de parc à conteneurs et la planification des ressources (humaines et matériels).

Elle prend en charge les opérations de manutentions, comme la réception des navires porte conteneurs et leurs chargement et déchargement, comme elle suit les opérations de l'acconage tel que : le suivi des livraisons, dépotages, mise a disposition des conteneurs vides, traitement des conteneurs frigorifiques.

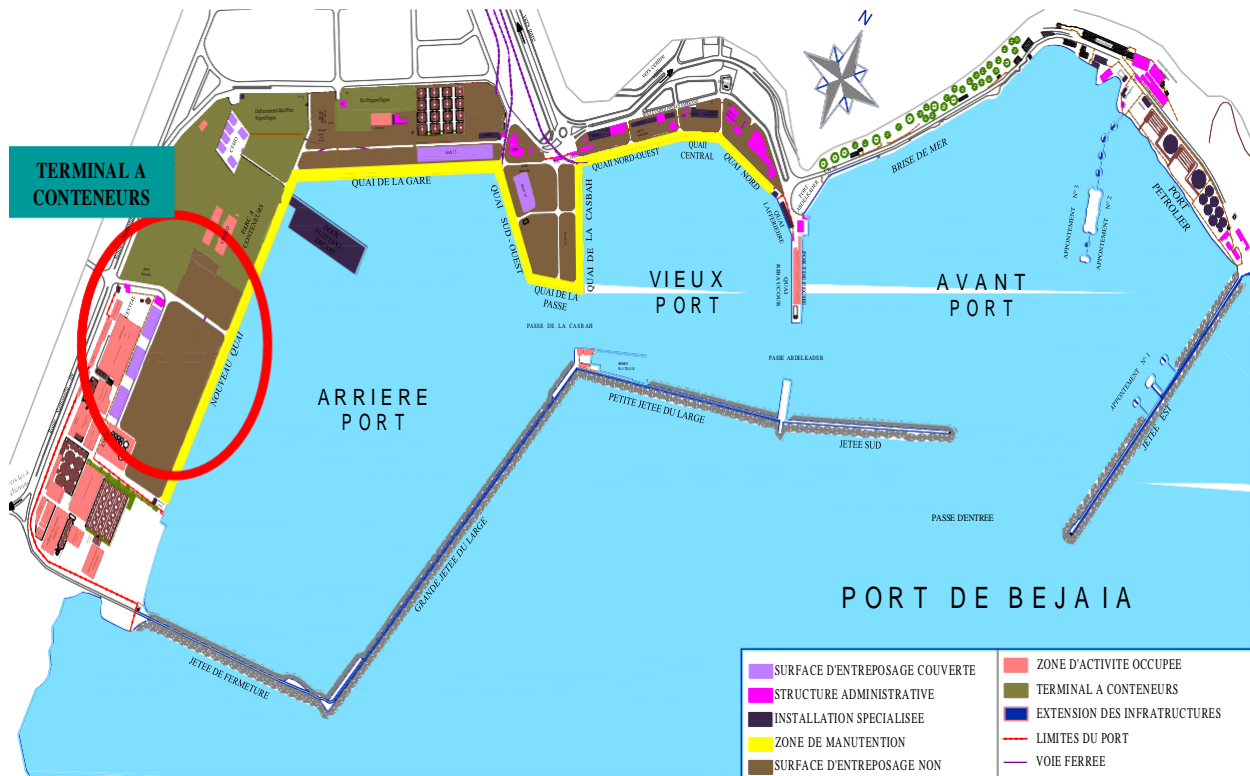
**4- Direction marketing (DM)**

Veille à la marque de l'entreprise en se préoccupant en permanence d'entretenir des relations avec les clients. Elle vise à faire connaître ses missions, ses programmes, ses orientations et ses performances auprès de ses clients. Elle amène son environnement externe à prendre conscience de l'importance des démarches qu'elle entreprend dans le développement et l'amélioration de la qualité des services.

**✓ Service commercial**

Suit la facturation, la gestion de portefeuille client et le recouvrement des créances.



**.1 Situation du terminal a conteneurs****I 5: les activités principales de la BMT et ces missions****I.5.1.les mission de la BMT :**

L'activité principale de la BMT est le suivi, la gestion et l'exploitation du terminal à conteneur. BMT a pour mission principale de :

- ✓ Traiter dans les meilleures conditions de délais, de coûts et de sécurité, l'ensemble des navires porte conteneurs et des conteneurs.
- ✓ La manutention sur navire aussi bien le chargement et le déchargement des conteneurs et leurs entreposages dans les zones de stockage.
- ✓ Le service d'aconage sur les aires spécialisées ainsi que leurs livraisons.
- ✓ Le déchargement des céréales selon les capacités de la BMT.

Pour se faire, elle est dotée d'équipements performants et de système informatisé (CTMS) liés à la logistique pour pouvoir à la fois offrir des services de qualité, avec efficacité et fiabilité, ainsi que de satisfaire les différents besoins des clients.

### **I.5.2. Opérations du terminal**

Bejaia Méditerranéen Terminal reçoit annuellement un grand nombre de navires pour les quels elle assure les opérations de planification, de manutention et d'acconage avec un suivi et une traçabilité des opérations.

#### **A – Opération de planification**

- ✓ Planification des escales : programmation des accostages et des poste a quai.
- ✓ Planification déchargement/chargement.
- ✓ Planification du parc a conteneurs (visite, dépotage, enlèvement et restitution des conteneurs vides au parc).
- ✓ Planification des ressources : équipes et moyens matériels.

#### **B – Opération de manutention**

Elle comprend les opérations :

- ✓ d'embarquements, de débarquements des conteneurs.
- ✓ La réception des navires porte conteneurs.

Elle est opérationnelle de jour comme de nuit, répartie en deux shifts de 07h à 13h et de 13h à 19h avec un troisième shift over-time optionnel qui s'étaler jusqu'à 07h du matin.

#### **C – Opération d'acconage**

- ✓ Transfert des conteneurs vers les zones d'entreposage
- ✓ Transfert des conteneurs frigorifiques vers les zones « reefers »
- ✓ Suivi des visites du conteneur par les services concernés
- ✓ Changement de position des conteneurs
- ✓ Suivi des livraisons et des dépotages
- ✓ Suivi des restitutions et des mises a quai
- ✓ Mise à disposition des conteneurs vides pour empotage

#### **D – Transport**

- ✓ Transporter les conteneurs du port vers les sites clients

### **I. 6. Les objectifs de la BMT**

- faire du terminal a conteneurs de BMT une infrastructure moderne à même de répondre aux exigences les plus sévères en matière de qualité dans le traitement du conteneur.
- La mise a disposition d'une nouvelle technologie dans le traitement du conteneur pour :
  - ✓ Un gain de productivité.
  - ✓ Une réduction des coûts d'escale.
  - ✓ Une fiabilité de l'information.
  - ✓ Un meilleur service.

- ✓ Sauvegarder la marchandise des clients.
- ✓ Faire face à la concurrence nationale et internationale.
- ✓ Propulser le terminal au stade international.
- ✓ Gagner des parts du marché.

**Section II : Les travaux fins d'exercice****1. facture établir :**

La facture à établir : elle représente le montant des prestations vendue au client non facturé à la clôture. Ce montant est présenté en TTC, il est logé dans le compte 418100

**La comptabilisation se fait comme suit:**

**Tableau N°38 : Constatation facture à établir a la clôture de l'année N**

<b>418 100</b>	<b>706 445740</b>	31/12/N	<b>TTC</b>	<b>HT TVA</b>
		CA EN HT $\times 19/100$  Constatation facture à établir a la clôture de l'année N		

Une fois que le montant de la prestation vendue non facturé est déterminé on va constater le montant de la TAP qui le correspond, elle est de 2%. Cette taxe est logée dans le compte débit 645100 par crédit de 447110.

**Tableau N°39: Constatation TAP sur facture à établir a l'année N**

<b>654100</b>	<b>447100</b>	31/12/N		
		TAP TAP à établir  Constatation TAP sur facture à établir a l'année N		

**Exemple :** la direction des opérations à communiquer les prestations vendues aux clients au 31-12-2020 ces dernières ne sont pas facturés aux clients, mais vont faire l'Object des factures à établir

**Prestation débarquement.**

consignation	Date début d'opération	Nombre conteneurs	Type de TC
CMA	29/12 /2020	783	20''

**Prestations entreposage de conteneurs.**

type TC	1 <sup>er</sup> palier	2 <sup>ème</sup> palier	3 <sup>ème</sup> palier
20 pieds	12064	803	109
40 pieds	342	217	82

Les tarifs appliqués par BMT spa pour ses prestations vendues est comme suit :

- Débarquement : 20 " est de 8000.00 da
- Entreposage TC

type TC	1 <sup>er</sup> palier	2 <sup>ème</sup> palier	3 <sup>ème</sup> palier
20"	100 DA	150 DA	200 DA
40"	150 DA	200 DA	300 DA

Taux de tva est de 19%.



**Tableau N° 40 : Chiffre d'affaire réalisés non facturés aux clients**

	Q	PU	HT	TVA	TTC	Montant TAP
Prestation débarquement	783	8 000,00	6 264 000,00	1 190 160,00	7 454 160,00	125 280,00
<b>Total prestation débarquement</b>			6 264 000,00	1 190 160,00	7 454 160,00	125 280,00
Prestation entreposage 20"	12 064 803 109	100 150 200	1 206 400,00 120 450,00 21 800,00	229 216,00 22 885,50 4 142,00	1 435 616,00 143 335,50 25 942,00	24 128,00 2 409,00 436,00
<b>Totale prestation entreposage</b>			1 348 650,00	256 243,50	1 604 893,50	26 973,00
Prestation entreposage 40"	342 217 82	150 200 300	51 300,00 43 400,00 24 600,00	9 747,00 8 246,00 4 674,00	61 047,00 51 646,00 29 274,00	1 026,00 868,00 492,00
<b>Totale prestation entreposage 40"</b>			119 300,00	22 667,00	141 967,00	2 386,00
<b>Totale générale</b>			7 731 950,00	1 469 070,00	9 201 020,00	154 639,00

**Ecriture comptable à constater :**

**Tableau N°41 : Constatation facture à établir**

		31/12/2020	
<b>418</b>		Facture à établir	<b>9 209 020,05</b>
<b>100</b>	<b>701 102</b>	Prestation entreposage	<b>1 467 950,00</b>
	<b>706 401</b>	Prestation d'embarquement	<b>6 264 000,00</b>
	<b>445 740</b>	TVA collecté sur F A E	<b>1 469 070,00</b>
		<b>Constatation facture à établir</b>	

**Tableau N°42 : Constatation TAP sur facture à établir à l'année N**

		31/12/2020	
<b>654100</b>		TAP	<b>154 639,00</b>
	<b>447100</b>	TAP S/ Facture à établir	<b>159 639,00</b>
		<b>Constatation TAP sur facture à établir à l'année N</b>	

## 2. Les amortissements

L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité estimée afin d'assurer le renouvellement de cet actif.

Mode linéaire qui est adopté par BMT, qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilité.

Les amortissements sont générés automatiquement par le logiciel de la comptabilité tout en saisissant la fiche d'immobilisation des biens immobilisés. La base amortissable prise par notre société est le coût d'acquisition du bien immobilisé.

### **Exemple:**

Acquisition d'une grue mobile pour 191.403.205,30DA

- Structure grue: 124.412.083,44 da
- Amortissement 10 ans à 10%
- Moteur pompe hydraulique et accessoire : 66.991.121,86da Amortissement 5 ans à 20%.

### **Solution**

Calcul de la dotation = BA / durée d'utilité

$$124.412.083/10 \times 1/12 = 1.036.767,36$$

$$66.991.121,86/5 \times 1/12 = 1.116.518,70$$

Tableau N °43 : Tableau des amortissements

DESIGNATION	COMPSANT		TOTAL
	STRUCTURE GRUE PORTUAIRE	MOTEUR POMPE HYDROLIQUE ET ACCESSOIRES	
BASE AMORTISSABLE	124 412 083,44	66 991 121,86	191 403 205,30
TAUX D'AMORTISSEMENT	10%	20%	
2018	1 036 767,36	1 116 518,70	2 153 286,06
2019	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2020	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2021	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2022	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2023	12 441 208,34	12 281 705,68	24 722 914,02
2024	12 441 208,34		12 441 208,34
2025	12 441 208,34		12 441 208,34
2026	12 441 208,34		12 441 208,34
2027	12 441 208,34		12 441 208,34
2028	11 404 441,02		11 404 441,02
<b>TOTAL</b>	<b>124 412 083,44</b>	<b>66 991 121,86</b>	<b>191 403 205,30</b>

Source: Document interne de l'entreprise

Enregistrement comptable

Tableau N°44 : Constatation de l'amortissement

		31/12/2020		
<b>681121</b>		Dotation aux amortissements et provision sur perte valeur	<b>25 839 432,71</b>	
	<b>281524</b>	Amortissement structure grue		<b>12 441 208,34</b>
	<b>281525</b>	Amortissement moteur pompe HYD		<b>13 398 224,37</b>
		<b>Constatation de l'amortissement</b>		

### 3. Les inventaires

#### Inventaire physique

Est une opération obligatoire, elle est extracomptable qui consiste à recenser, compter, mesurer, et évaluer les biens qui existe physiquement et qui constituent la propriété de l'entreprise.

Lors des inventaires des stocks réalisés à la clôture 2020, les équipes ont constaté un écart de 180,78 DA sur le poste fourniture, suite au retour de consommation, ainsi qu'un lot de pièces de rechanges défectueux estimé à 5.831.190,87 DA causé par infiltration des eaux dans le magasin.

**Tableau N°45 : Constatation de la consommation**

		31/12/2020		
<b>322 900</b>		Fournitures et diverse	<b>180,87</b>	
	<b>602 900</b>	C.F.D		<b>180,87</b>
		<b>Constatation de la consommation</b>		

**Tableau N°46 : Constatation P.D.R**

		31/12/2020		
<b>685 200</b>		Perte de valeur de valeur active courant	<b>5 831 190,87</b>	
	<b>392 500</b>	Pertes de valeur S/ autre appro		<b>5 831 190,87</b>
		<b>Constatation P.D.R</b>		

#### 4. Les écarts de changes

##### Exemple:

LE 07/12/2020 BMTspa a réceptionnée une grue mobile portuaire de son fournisseur étranger GOTT WALD pour un montant de 587 023,34 Euros et ce montant figure en dette a la clôture pour une valeur de 75 892 238,48 Dinar.

- A la constatations de la dette: 1 Euro = 129,2830 Dinar.
- Taux de clôture 2018: 1 Euro = 135,1780 Dinar.

##### Ecart de change à réajuster :

Au 31.12.2018, on a constaté une perte de change sur cette dette  
 - Le montant de la perte =  $58\,723,34 \times (135,1780 - 129,2830)$

**Le montant de la perte = 3 460 502,57 DA**

**Tableau N°47 : Constatation perte de change s/achat grue GOTTWALD**

		31/12/2020		
<b>666 000</b>		perte de change	<b>3 460 502,57</b>	
	<b>404 110</b>	fournisseurs investissement étranger		<b>3 460 502,57</b>
		<b>Constatation perte de change s/achat grue GOTTWALD</b>		

#### 5. Facture non parvenue (facture à recevoir)

Une facture non parvenue (FNP) concerne un bien (ou un service) qui a été livré avant la clôture d'un exercice sans que la facture fournisseur soit émise assez vite pour qu'une entreprise puisse l'intégrer dans ses comptes. La facture concernée n'est donc pas parvenue dans les temps. Les états financiers intègrent ces FNP à la date de clôture en utilisant le compte 408 (factures non parvenues).

**Exemple :** le 28-11-2020 BMTspa a engagée un expert Mr MADANI S certifier les nouvelles procédures misent en place, le montant de cette prestation est de 240 000,00 DA( non assujettie à la TVA)

Le 26-12-2020, l'expert a rendu son rapport a BMT. La facture a été remise le 12-01-2019 datée du 05-01-2021

**Ecriture comptable à constater à la clôture :**

**Tableau N°48 : Constatation honoraire**

		31/12/2020		
<b>622 100</b>		Honoraire	<b>240 000,00</b>	
	<b>408 200</b>	Fournisseur service facture non parvenue		<b>240 000,00</b>
		<b>Constatation honoraire expert MADANI</b>		

### 6. Les charges à payer

Les charges à payer sont des charges non enregistrées coupablement, alors qu'elles sont relatives à l'exercice à clôturer et leurs échéances n'est pas encore été définitivement fixé.

Dans notre cas;

Les congés à payer du 2<sup>ème</sup> semestre 2020, La DRHM a envoyée à la DFC la situation par employé et montant de la charge qui lui correspond

Le montant de cette charge est estimé a 16 880 168,60 Da

La charge patronale s/congés à payer:  $16\,880\,168,60 \times 25\%$

Donc la charge patronale est de : 4 220 042,15 DA

Ecriture comptable a constaté :

**Tableau N°49 : Constatation congés à payer du 2ème semestre 2020**

		31/12/2020		
<b>631 016</b>		charges congé	<b>16 880168,60</b>	
	<b>428 200</b>	congés à payer		<b>16 880168,60</b>
		<b>Constatation congés à payer du 2ème semestre 2020</b>		

**Tableau N°50 : Constatation charge patronales s/congés à payer du 2ème semestre 2020**

		31/12/2020		
<b>635 100</b>		charges patronale	<b>4 220 042,15</b>	
	<b>438 10</b>	charges patronales s/congés à payer		<b>4 220 042,15</b>
		<b>Constatation charge patronales s/congés à payer du 2ème semestre 2020</b>		

## 7. Les intérêts courus (dépôts à terme).

Les intérêts courus correspondent à la valeur de l'intérêt qui se situe entre deux dates de paiement d'intérêt. Les intérêts courus se rencontrent régulièrement avec les produits financiers du type obligation.

Dans la comptabilité d'une entreprise, les intérêts courus non échus sont des charges ou des produits qui impactent les résultats d'un exercice.

**Les dépôts à terme réalisés par la BMTspa se présentent comme suit:**

BANQUE	MONTANT	DATE DE DEPOT	DUREE	TAUX INTERET	INTERETS AU 31.12.2020
BEA	240.000.000,00	1-05-2016	60 mois	3.25%	5.200.000,00
	240.000.000,00	05-08-2018	36 mois	1.75%	1.703.333,33
TOTAL	480.000.000,00				6.903.333,33

**Source:** Document interne de l'entreprise

**Ecriture comptable à constater à la clôture:**

**Tableau N°51 : Constatation intérêts courus s/DAT**

<b>518 800</b>		31/12/2020		
		Intérêt courus s/DAT	<b>6.903.333,33</b>	
	<b>762 000</b>	Intérêt s/DAT		<b>6.903.333,33</b>
		<b>Constatation intérêts courus s/DAT</b>		

## 8. Les provisions

La provision est définie par la doctrine comme étant la fraction de bénéfice que l'entreprise met de côté en vue de faire face ultérieurement, soit à une dépréciation d'un élément d'actif, soit à une perte ou charge, dont l'objet est nettement précisé et qui n'est pas encore effective à la clôture de l'exercice mais que des événements en cours rendent probable.

### provision pour charges probables

**Exemple:** suit au litige survenu avec deux (maitre fin à leur contrat de travail), l'avocat de la société a estimé leurs indemnisation a 200.000,00 DA chacun.



La direction des ressources humaines à communiquer à la direction des finances et comptabilité le montant estimé de la dotation aux provisions de départ à la retraite à 2.160.728,32 DA.

**Ecriture comptable à constater:**

**Tableau N°52 : Constatation provision s/litige avec deux employés**

		31/12/2020		
<b>685 100</b>		Dotation provision passif courant	<b>400.000,00</b>	
	<b>481 000</b>	provisions passives courant		<b>400.000,00</b>
		<b>Constatation provision s/litige avec deux employés</b>		

**Tableau N°53: constatation dotation provision pour IDR**

		31/12/2020		
<b>681 200</b>		Dotation aux provisions passives non courant	<b>2.160.728.32</b>	
	<b>153 000</b>	Provision pour IDR		<b>2.160.728.32</b>
		<b>constatation dotation provision pour IDR</b>		

### **Provision pour dépréciation des stocks**

Lors des inventaires stocks, les équipes d'inventaires ont recensées un lot de PDR défectueux pour une valeur HT 5.831.190,87

**Tableau N°54: Constatation provision s/dépréciation PDR**

		31/12/2020		
<b>685 200</b>		Dotation dépréciation actif courant	<b>2.160.728.32</b>	
	<b>392 500</b>	Provision s/perte de valeur approvisionne		<b>2.160.728.32</b>
		<b>Constatation provision s/dépréciation PDR</b>		

**Provision pour dépréciations créances :**

Suit aux problèmes rencontrés pour recouvrer la créance d'un client privé SARL BEJAIA TRANSIT d'un montant de 20.039.838,00 DA, la société a engagé son avocat le 28 décembre 2020 pour le poursuivre en justice.

Pour cela la direction générale à décider de provisionner cette créance en totalité.

Montant de la créance : 20.039.838,00 DA

Montant à provisionner:  $20.039.838,00/1.19=16.840.200,00$

**Ecriture comptable à constater:****Tableau N°55: Constatation créance douteuse s/SARL BEJAIA TRANSIT**

		31/12/2020		
<b>416 000</b>		Client douteux	<b>20.039.838,00</b>	
	<b>411020</b>	Client privé		<b>20.039.838,00</b>
		<b>Constatation créance douteuse s/SARL BEJAIA TRANSIT</b>		

**Tableau N° 56 : Constatation dotation provision d' IDR**

31/12/2020				
<b>685 200</b>		Dotation dépréciation actif courant	<b>2160.728,32</b>	
	<b>153 000</b>	Provision pour IDR		<b>2160.728,32</b>
		<b>Constatation dotation provision d'IDR</b>		

**Section III : passage du résultat comptable au résultat fiscal****1-le bénéfice brut d'exploitation /résultat comptable brut:**

Est la différence entre les produits et les charges comptabilisées dans l'exercice avant déduction de la charge d'impôt.

**Résultat comptable brut = la totalité de la classe 7- la totalité de la classe 6.**

**Le résultat comptable brut pour l'exercice 2020 est de : 10.405.0128, 14 DA.**

**2- le bénéfice imposable:**

Le bénéfice imposable est le bénéfice d'une période déterminée selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé.

Le bénéfice imposable = résultat brut comptable + réintégrations –déductions ± impôt différé.

**3. Réintégrations et déductions:****a. Définition des réintégrations:**

Les Réintégrations sont des charges comptabilisée dans un exercice, non admises fiscalement à la déduction de la base imposable, quelle soient pour leurs totalité ou partiel, définitive ou temporelle.

Le montant des réintégrations pour l'exercice 2020 s'élève à 63.897.819,53 da

**b. Définition des déductions:**

Les déductions sont des produits comptabilisés dans l'exercice.

Le montant des déductions pour l'exercice 2020 est de 18.082.379,26 da

**4. IBS et impôts différés:****A. Définition de l'impôt différé:**

Les impôts différés sont une économie d'impôt (produit d'impôt) sur le résultat à réaliser ou une charge d'impôt sur le résultat à payer au cours des exercices futurs. Ils résultent de différences temporaires entre le résultat comptable, y compris le résultat des opérations portées directement en capitaux propres au cours de l'exercice et le résultat fiscal ainsi que par certaines opérations de bilan ou de gestion qui ouvrent droit soit à la récupération soit au paiement dans des conditions définies par la législation fiscale

Et là on peut citer deux types d'impôt :

### **impôt différé actif**

L'impôt différé actif est le montant d'impôt récupérable sur les bénéfices au cours d'exercice futur. L'impôt différé actif provient du décalage temporaire entre la constatation comptable d'une charge et sa prise en compte effective dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur. L'impôt différé actif peut aussi correspondre à des déficits fiscaux reportables.

Le montant de IDA 2020 est de =12.082.480,78 da

L'écriture comptable se présente comme suit :

**Tableau N° 57 : Constatation IDA**

		31/12/2020		
<b>133000</b>		IDA	12.082.480,78	
	<b>692000</b>	imposition diffère actif		12.082.480,78
		<b>constatation IDA</b>		

### **A.2 impôt différé passif:**

L'impôt différé passif est le montant d'impôt payable sur les bénéfices lors d'exercices futurs. L'impôt différé passif correspond au décalage temporaire existant entre la constatation comptable d'un produit et sa prise en compte dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur. L'impôt différé passif peut aussi se rapporter à des crédits d'impôt reportables.

Le montant IDP 2020 est de: 4.701.418,61 DA

L'écriture comptable présente comme suit

Tableau N° 58 : constatation IDP clôture

<b>693000</b>	<b>134000</b>	31/12/2020	<b>4.701.418,61</b>	<b>4.701.418,61</b>
		imposition différée passif		
		impôt différée passif		
		<b>constatation IDP clôture</b>		

TAUX IBS: 26%

PERIODE: CLOTURE 2020

Tableau N° 59 : Impot différé actif

**IMPOT DIFFERE ACTIF**

Designation		Réintégration clôture 2020	IDA Clôture 2020
Provisions	Indemnité de départ a la retraite	2 160 728,32	561 789,36
	Provision s/dépréciation des stocks	5 831 190,87	1 516 109,63
	Provision s/clients douteux	16 840 200,00	4 378 452,00
	<b>TOTOTAL PROVISION</b>	24 832 119,19	6 456 350,99
IMPOTS ET TAXES	TAP S/factures non encaissées à la clôture	298 749,99	77 675,00
	<b>TOTAL IMPOT ET TAXES</b>	298 749,99	77 675,00
CHARGES A PAYER	Congés à payer	16 880 168,60	4 388 843,83
	Charges patronales s/congés à payer	4 220 042,15	1 097 210,96
	<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	21 100 210,75	5 486 054,79
HONORAIRES	Total charges honoraires non payer a la clôture	240 000,00	62 400,00
	<b>TOTAL HONORAIRES</b>	240 000,00	62 400,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		46 471 079,93	12 082 480,78

Source: Document interne de l'entreprise

TAUX IBS : 26%

PERIODE : CLOTURE 2020

**Tableau N° 60 : Impôt différé passif****IMPOT DIFFERE PASSIF**

Désignation		Déduction Cloture	IDP Cloture
<b>INTERETS A RECEVOIR</b>	Intérêts à recevoir s/DAT	6 903 333,33	1 794 866,67
	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	6 903 333,33	1 794 866,67
<b>AMORTISSEMENTS PDR STRATEGIQUE</b>	Dotation amort PDR stratégique 2020	11 179 045,93	2 906 551,94
	<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	11 179 045,93	2 906 551,94
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 082 379,26</b>	<b>4 701 418,61</b>

Source: Document interne de l'entreprise

Résultat imposable = 1.047.431.190,31 + 63.897.819,53 - 18082379,26 - 350747,52  
= 1092895883,07 DA

Calcul IBS:

IBS = résultat imposable \* taux IBSTaux IBS= 26%

Résultat imposable = 1092895883,07Donc :

IBS = 1092895883,07 \* 26%

**IBS = 284.152929,60 DA**

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>			
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA			
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045			
EXERCICE : 2020			
PERIODE : 01.01.2020 AU 31.12.2020			
<b>TABLEAU DES COMPTES RESULTAT (APRES INVENTAIRES)</b>			
<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Ventes et produits annexes		1 858 222 572,40	1 947 668 776,80
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		<b>1 858 222 572,40</b>	<b>1 947 668 776,80</b>
Achats consommés	-	97 125 645,41	97 404 952,00
Services extérieurs et autres consommations	-	109 788 808,26	148 598 733,92
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>		<b>- 206 914 453,67</b>	<b>- 246 003 685,92</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>1 651 308 118,73</b>	<b>1 701 665 090,88</b>
Charges de personnel	-	447 702 772,81	418 728 197,09
Impôts, taxes et versements assimilés	-	22 979 073,23	33 250 357,25
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 180 626 272,70</b>	<b>1 249 686 536,54</b>
Autres produits opérationnels		15 865 868,09	11 114 178,88
Autres charges opérationnelles	-	96 901 090,73	81 400 752,32
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-	218 659 254,99	240 910 348,48
Reprise sur pertes de valeur et provisions		13 193 777,02	20 002 223,82
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>894 125 572,09</b>	<b>958 491 838,45</b>
Produits financiers		6 408 711,59	14 421 689,31
Charges financières	-	17 602 155,27	770 716,75
<b>IV-RESULTAT FINANCIER</b>		<b>- 11 193 443,68</b>	<b>13 650 972,56</b>
<b>IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>		<b>882 932 128,41</b>	<b>972 142 811,01</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-	169 872 059,40
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	-	7 030 314,65	320 929,76
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>1 893 690 929,10</b>	<b>1 993 206 868,81</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>- 1 017 789 115,34</b>	<b>- 1 191 257 046,96</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>875 901 813,75</b>	<b>801 949 821,85</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>875 901 813,75</b>	<b>801 949 821,85</b>

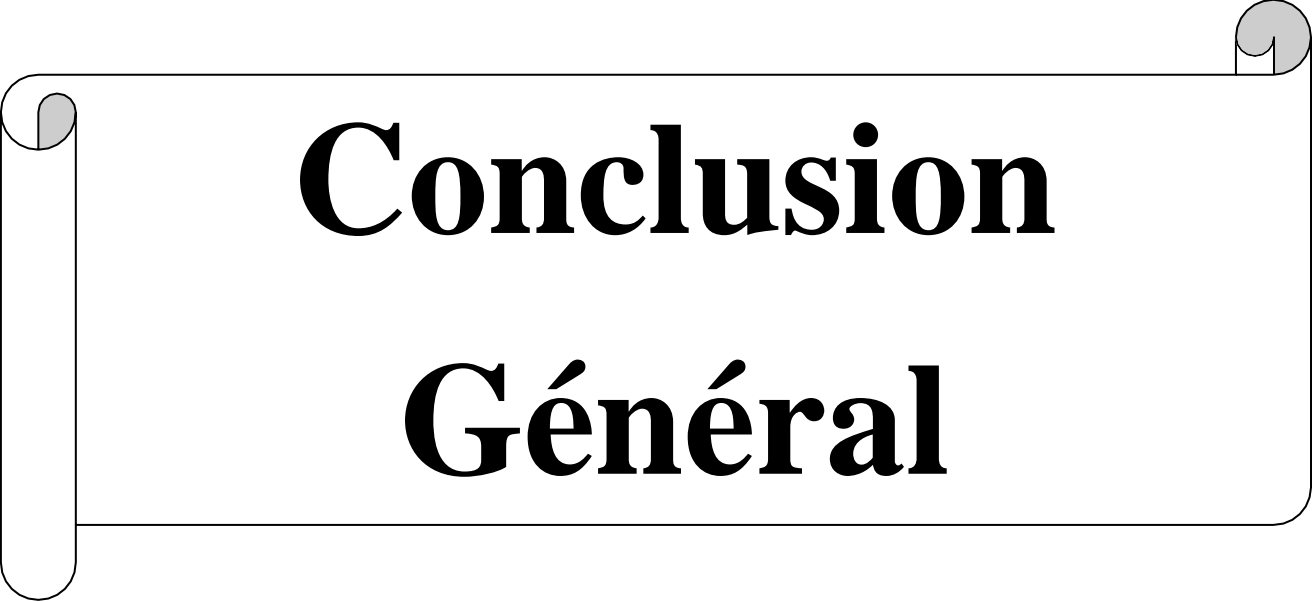


## **Conclusion**

Au cours de ce chapitre, nous avons constaté qu'il est nécessaire d'évaluer avec précision les postes du bilan de la BMT afin de mettre les soldes comptables en harmonie avec les réels.

Il est nécessaire à chaque clôture d'exercice d'étudier les différentes opérations de régularisation qui permettent d'inclure dans les comptes de résultats, les charges et les produits imputables à l'exercice qui s'achève et non encore comptabilisés et d'exclure les comptes de résultats, les charges et les produits déjà enregistrés, mais qui concerne l'exercice suivant, et cela, dans le but de respecter le principe d'indépendance des exercices pour avoir une comptabilité saine.

Pour conclure, La clôture des travaux de fin d'exercice se fait par la détermination du résultat ainsi que l'établissement des états financiers qui représente l'objectif final de la BMT, c'est la phase primordiale qui permet de dégager sa situation patrimoniale et financière nette. Cette dernière ayant pour objet d'informer l'ensemble des utilisateurs et particuliers de l'entreprise sur son image fidèle d'une part, et de préparer une situation de base pour l'exercice qui suit.



# **Conclusion Général**

L'expérience acquise lors de notre stage au sein de la BMT est très enrichissante que ce soit au niveau théorique mais surtout pratique, ce stage sera d'une utilité certaine pour la suite de notre carrière professionnelle. En effet, on a eu l'opportunité de travailler d'une façon autonome et cela nous a permis d'améliorer nos connaissances.

A cet égard nous avons essayé de répondre durant ce travail de recherche à une problématique qui fait objet de savoir comment réaliser ces travaux de fin d'exercice et quelles sont les techniques d'élaboration des états financiers (bilan, compte de résultat). Nous avons donc énuméré toutes les étapes ainsi que les mécanismes de réalisation de ces travaux au sein de la Direction Finance et Comptabilité de l'entreprise BMT.

On est arrivé à la conclusion que les travaux de fin d'exercice, objet de notre étude est une phase très importante dans l'activité de la fonction comptable, ces derniers consistent à dénombrer tous les biens et les dettes de l'entreprise, passer des écritures de régularisation concernant les amortissements, les provisions, charges et produits comptabilisé d'avance...., déterminer les différents résultats, marge brut, valeur ajoutée, résultat d'exploitation..., jusqu'au résultat net de l'exercice, la régularisation que nous venons étudier, sont nécessaires à la détermination d'un résultat propre et fidèle de l'exercice.

En fin établir le bilan et les autres tableaux de synthèse, ainsi que la clôture et réouverture des livres comptables. Il est très clair maintenant que pour la détermination du résultat de l'exercice qui traduit fidèlement la situation réelle de l'entreprise on doit procéder aux travaux de fin d'exercice qui représentent rappelons-le l'ensemble des travaux comptable et extracomptables c'est-à-dire faire ajuster la position des comptes actifs et passifs aux données réelles fournies par l'inventaire extracomptables.

Les travaux de fin d'exercice sont donc une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points faibles et aussi la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée, ils restent les moyens les plus pertinents qui déterminent un résultat propre et fidèle de l'exercice, reflétant ainsi la situation réelle d'une entreprise.

Au terme de ce travail, il s'est avéré aussi que les travaux d'inventaires constituent une des parties les plus importantes pour l'élaboration des états de synthèse d'un exercice comptable, car ils permettent de recadrer le système d'information comptable dans une entreprise.

Ils ont aussi pour objet principal, l'établissement du bilan et la détermination du résultat de chaque exercice comptable.



# **Bibliographie**

# Bibliographie

## 1. Les ouvrages

- ABDELGHAFOR, Grazem, travaux fin d'exercice, rapport d'expertise comptable, 2009.
- Béatrice, GRANDGUILLOT Francis, « Comptabilité générale », 14<sup>ème</sup> édition lextenso, France 2014.
- Béatrice, GRANDGUILLOT Francis, « Comptabilité générale » 16<sup>ème</sup> édition lextenso, France 2013.
- BERNARD Faffournier « les normes comptable internationales IAS/IFRS » 2<sup>ème</sup> édition.
- C Grenier, J Bonnebouche, « Système d'information comptable » édition foucher, paris 1998.
- CAROLINE Sargis-Roussel, « comptabilité générale » édition pearson, France 2014..
- CLAUDE-Annie Duplat, « Analyser et maîtriser la situation financière de son entreprise », Edition Vuibert, paris 2004.
- COLASSE Bernard, « Comptabilité générale, PCG, IAS/IFRS et ENRON », éd. Economica, Paris, 2001.
- COLASSE Bernard, « Les fondements de la comptabilité », éd. Economica, Paris, 2001.
- Cyrille Mandou, « Comptabilité générale de l'entreprise » édition de boeck université, paris 2003.
- DISLE Charlotte, MAESO Robert et MEAU Michel « introduction a la comptabilité » Edition Francis Lefebvre, paris 2014.
- GARMILIS. Ali, POTY. Chantal « comptabilité financière », édition DUNOD, Paris, 1998.
- GRANDGUILLOT B et F., «Comptabilité générale»,11<sup>ème</sup> édition, 2013.
- Henri davasse, Michel parruite, Ahmed sadou << manuel de comptabilité>> édition Foucher, Vanves 2008.
- HOARAU Christian, « Comptabilité et management », éd. Foucher, Paris, 2002.

- J.RICHARD, Ch. COLLETTE, D.BENSADON, N.DJAUDET « comptabilité financière », 9ème édition.
- Jean-guy Degos, Amal Abou fayad, « premiers pas en comptabilité financière » édition theque, 2003.
- LANGLOIS (G) et autres : manuel de la comptabilité approfondie, édition BERTI, 2013.
- « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008.
- MAESO Robert ; Comptabilité financière « Opérations d'inventaire en 28 fiches » DUNOD 7eme édition, paris, 2007.
- MOUSSA HAMMA, « comptabilité générale selon tome », Edition LE SAVOIR.
- MOUSSA HAMMAM « comptabilité générale selon le SCF/IFRS, tome 1 », Edition LE SAVOIR, 2011.
- Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, 2004.
- TAZDAIT.A, «maitrise du système comptable financier», 1ère édition 2009.

## **2. Revues, articles et documents :**

- ABDELGHAFOR, Grazem, travaux fin d'exercice, rapport d'expertise comptable, 2009.
- BADI Abdelmadjid, « cours de comptabilité générale », université tizi ouzou 2016.
- Ch.TOUAHRI, Séminaire sur les travaux d'inventaire.
- Cours « comptabilité financière A2/A1 », Didier CHADOURNE/CNAM.
- J.O N°19 de 25/03/2009.

## **3. Thèse et mémoire**

- BENDALI Mazighe, KECHAH Lounis, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un master, bejaia, 2019.
- GUEMACHE Aicha, BEZGHICHE Lydia,, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un master, bejaia, 2020.

#### **4. Site internet :**

- [http://www.procomptable .com.](http://www.procomptable.com)
- [http:// l-expert-comptable.com ;](http://l-expert-comptable.com)
- [http:// www.compta-facil.com ;](http://www.compta-facil.com)



## Liste des tableaux :

➤ <b>Tableau N°01</b> : les trois approches de la comptabilité.....	<b>13</b>
➤ <b>Tableau N°02</b> : Le Bilan .....	<b>16</b>
➤ <b>Tableau N°03</b> : La balance .....	<b>18</b>
➤ <b>Tableau N°04</b> : Compte de résultat.....	<b>19</b>
➤ <b>Tableau N°05</b> : Constatation des immobilisations incorporelles apportés .....	<b>30</b>
➤ <b>Tableau N°06</b> : constatation des immobilisations incorporelles acquis.....	<b>31</b>
➤ <b>Tableau N°07</b> : constatation des immobilisations corporelles apporté.....	<b>32</b>
➤ <b>Tableau N°08</b> : constatation des immobilisations corporelles acquis.....	<b>33</b>
➤ <b>Tableau N°09</b> : constatation des immobilisations corporelles acquis produit par l'entreprise.....	<b>33</b>
➤ <b>Tableau N°10</b> : constatation des immobilisations financières.....	<b>34</b>
➤ <b>Tableau N°11</b> : le registre d'inventaire .....	<b>35</b>
➤ <b>Tableau N°12</b> : Achat de marchandise (facture non parvenue).....	<b>37</b>
➤ <b>Tableau N°13</b> : Achat de marchandise (produit non parvenue) .....	<b>37</b>
➤ <b>Tableau N°14</b> : La nature des immobilisations amortissables et non amortissables ..	<b>43</b>
➤ <b>Tableau N°15</b> : tableau d'amortissement .....	<b>43</b>
➤ <b>Tableau N°16</b> : Constatation de l'amortissement .....	<b>45</b>
➤ <b>Tableau N°17</b> : Constatation Provisions pour pertes probables .....	<b>49</b>
➤ <b>Tableau N°18</b> : Constations des provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices .....	<b>49</b>
➤ <b>Tableau N°19</b> : Constations des provisions pour dépréciation des stocks .....	<b>50</b>
➤ <b>Tableau N°20</b> : Constations des provisions pour dépréciation des titres .....	<b>50</b>
➤ <b>Tableau N°21</b> : Constations des Provision pour dépréciation des comptes clients ....	<b>51</b>
➤ <b>Tableau N°22</b> : Constations Provision pour dépréciation des investissements .....	<b>51</b>
➤ <b>Tableau N° 23</b> : enregistrement de l'augmentation ou la diminution des provisions déjà constituée .....	<b>52</b>
➤ <b>Tableau N°24</b> : enregistrement de l'annulation des provisions déjà constituée .....	<b>52</b>
➤ <b>Tableau N°25</b> : Constatation de la perte de valeur .....	<b>57</b>
➤ <b>Tableau N°26</b> : Reprise de la perte de valeur .....	<b>58</b>
➤ <b>Tableau N°27</b> : enregistrement d'achat de marchandise facturé non reçu .....	<b>59</b>
➤ <b>Tableau N°28</b> : enregistrement d'achat de marchandise reçu non facturé .....	<b>59</b>
➤ <b>Tableau N°29</b> : comptabilisation des charges constatées d'avance .....	<b>60</b>

➤ <b>Tableau N°30</b> : comptabilisation des charges a payé.....	<b>61</b>
➤ <b>Tableau N°31</b> : comptabilisation des produits a recevoir (l'absence de la facture)...	<b>61</b>
➤ <b>Tableau N°32</b> : comptabilisation des produits a recevoir (à l'envoi de la facture) .....	<b>62</b>
➤ <b>Tableau N°33</b> : comptabilisation des produits a recevoir.....	<b>62</b>
➤ <b>Tableau N°34</b> : Comptabilisation des produits constatés d'avance .....	<b>63</b>
➤ <b>Tableau N°35</b> : Etat de rapprochement bancaire .....	<b>64</b>
➤ <b>Tableau N°36</b> : Les opérations relatives aux encaissements.....	<b>65</b>
➤ <b>Tableau N°37</b> : Les opérations relatives aux décaissements.....	<b>65</b>
➤ <b>Tableau N°38</b> : Constatation facture à établir a la clôture de l'année N.....	<b>76</b>
➤ <b>Tableau N°39</b> : Constatation TAP sur facture à établir a l'année N.....	<b>76</b>
➤ <b>Tableau N°40</b> : Chiffre d'affaire réalisée non facturé aux clients .....	<b>78</b>
➤ <b>Tableau N°41</b> : Constatation facture à établir .....	<b>78</b>
➤ <b>Tableau N°42</b> : Constatation TAP sur facture à établir a l'année N.....	<b>78</b>
➤ <b>Tableau N°43</b> : tableau des amortissements.....	<b>80</b>
➤ <b>Tableau N°44</b> : Constatation de l'amortissement .....	<b>80</b>
➤ <b>Tableau N°45</b> : Constatation de la consommation.....	<b>81</b>
➤ <b>Tableau N°46</b> : Constatation P.D.R.....	<b>81</b>
➤ <b>Tableau N°47</b> : Constatation perte de change s/achat grue GOTTWALD .....	<b>82</b>
➤ <b>Tableau N°48</b> : Constatation honoraire.....	<b>83</b>
➤ <b>Tableau N°49</b> : Constatation congés à payer du 2ème semestre 2020 .....	<b>84</b>
➤ <b>Tableau N°50</b> : Constatation charge patronales s/congés à payer du 2 <sup>ème</sup> semestre 2020.....	<b>84</b>
➤ <b>Tableau N°51</b> : Constatation intérêts courus s/DAT .....	<b>85</b>
➤ <b>Tableau N°52</b> : Constatation provision s/litige avec deux employés.....	<b>86</b>
➤ <b>Tableau N°53</b> : Constatation dotation provision pour IDR.....	<b>86</b>
➤ <b>Tableau N°54</b> : Constatation provision s/dépréciation PDR.....	<b>87</b>
➤ <b>Tableau N°55</b> : Constatation créance douteuse s/SARL BEJAIA TRANSIT .....	<b>87</b>
➤ <b>Tableau N°56</b> : Constatation dotation provision d'IDR.....	<b>88</b>
➤ <b>Tableau N°57</b> : Constatation IDA.....	<b>90</b>
➤ <b>Tableau N°58</b> : constatation IDP clôture .....	<b>91</b>
➤ <b>Tableau N°59</b> : Impôt différé actif.....	<b>91</b>
➤ <b>Tableau N°60</b> : Impôt différé passif.....	<b>92</b>

## Liste des schémas

- **Schéma N°01** : les approches de la comptabilité ..... **12**
- **Schéma N°02** : Le grand livre ..... **17**
- **Schéma N°03** : Le schéma d'organisation des travaux d'inventaire.....**23**
- **Schéma N°04** : les types des immobilisations .....**29**

# Tables des matières

**Sommaire**

**Remerciement**

**Dédicaces**

**Liste des abréviations**

**Introduction générale ..... 01**

**Chapitre I : Généralité sur la comptabilité et les travaux d'inventaire..... 04**

**Section I : Généralité sur la comptabilité ..... 04**

**1. Histoire de la comptabilité ..... 05**

Première période : L'antiquité et le moyen âge ..... 05

Deuxièmes périodes : le développement du commerce et la comptabilité en partie double ..... 06

Troisième période : La révolution industrielle ..... 06

Quatrièmes périodes : Normalisation comptable et l'expansion de la profession ..... 07

La normalisation nationale ..... 07

La normalisation internationale ..... 08

**1. Définition de la comptabilité financière..... 09**

**2. Le rôle de la comptabilité..... 10**

**3. Les différents types de la comptabilité ..... 11**

La comptabilité de l'entreprise ..... 11

La comptabilité générale (financière)..... 11

La comptabilité analytique ..... 11

la comptabilité des sociétés ..... 11

La comptabilité spéciale ..... 11

La comptabilité budgétaire ..... 11

Les autres comptabilités ..... 12

La comptabilité publique ..... 12

La comptabilité nationale ..... 12

**5. Les approches de la comptabilité..... 12**

<b>6. Les principes de la comptabilité .....</b>	<b>13</b>
principe de comparabilité .....	14
Le principe de continuité de l'activité.....	14
Le principe de prudence .....	14
Le principe du nominalisme monétaire .....	14
Le principe d'enregistrement au cout historique .....	14
Le principe de permanence des méthodes .....	14
Le principe de non-compensation.....	15
Le principe de séparation des exercices .....	15
Le principe de l'importance relative .....	15
Le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence .....	15
<b>7. Les principaux documents de la comptabilité .....</b>	<b>15</b>
Bilan .....	16
Le grand livre .....	17
La balance .....	18
Compte de résultat.....	18

## **Section II : Généralité sur les travaux d'inventaire .....20**

<b>1. Définition de l'inventaire .....</b>	<b>20</b>
<b>2. La notion de travaux d'inventaire.....</b>	<b>20</b>
<b>3. Objectif de l'inventaire .....</b>	<b>20</b>
L'inventaire source d'information .....	20
L'image fidele, gage de fiabilité des informations.....	20
<b>4. L'utilité des travaux d'inventaire.....</b>	<b>21</b>
<b>5. L'organisation des travaux d'inventaire.....</b>	<b>21</b>
La balance avant inventaire .....	24
L'inventaire physique (extracomptable).....	24
L'inventaire comptable (écritures de régularisation) .....	24
Balance d'inventaire (balance de clôture) .....	24
Ecriture de regroupement.....	24
Balance après inventaire .....	24

## **Section III : les différents types d'inventaire**

<b>1. L'inventaire extracomptable.....</b>	<b>25</b>
--	-----------

les différentes phases .....	25
le rôle des inventaires physiques .....	25
La date d'inventaire .....	26
Inventaire comptable .....	27
<b>Chapitre II : Les Travaux fin d'exercice .....</b>	<b>28</b>
<b>Section I : notion de base sur les travaux de fin d'exercice.....</b>	<b>28</b>
<b>1. Définition des travaux de fin d'exercice .....</b>	<b>28</b>
<b>2. Objectif des travaux de fin d'exercice .....</b>	<b>28</b>
<b>3. Travaux extracomptable .....</b>	<b>29</b>
L'inventaire physique des immobilisations (investissements) .....	29
L'utilité de l'inventaire des immobilisations .....	29
Les différents types des immobilisations .....	29
Les immobilisations incorporelles .....	29
Les immobilisations corporelles .....	31
Les immobilisations financières .....	34
Classement.....	34
L'inventaire physique des stocks .....	35
Objectifs de l'inventaire physique des stocks.....	35
Déroulement de l'inventaire physique des stocks .....	36
Comptabilisation et régularisation des stocks.....	37
L'inventaire physique des créances .....	38
Les différents types des créances .....	39
L'inventaire physique des éléments passif .....	40
Procédure d'inventaire physique des passifs (les dettes) .....	40
<b>Section II : Organisation des travaux de fin d'exercice .....</b>	<b>42</b>
<b>1. Les amortissements .....</b>	<b>42</b>
Définition des amortissements .....	42
La nature des immobilisations amortissables et non amortissables .....	43
Plan d'amortissement .....	43
Les différents modes d'amortissement .....	44
L'amortissement linéaire .....	44

L'amortissement dégressif.....	45
L'amortissement progressif.....	47
L'amortissement par unités d'œuvre de production.....	47
<b>2. Les provisions.....</b>	<b>48</b>
Les provisions pour pertes et charges.....	48
Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif.....	49
Type de provision pour dépréciation des éléments l'actif.....	49
Ajustement de la provision pour dépréciation des éléments de l'actif.....	51
<b>3. Dépréciations.....</b>	<b>53</b>
Définition de la dépréciation.....	53
Processus et règles d'évaluation.....	55
<b>4. Les autres régularisations.....</b>	<b>58</b>
régularisations des achats.....	59
régularisations des charges.....	60
les charges constatées d'avance.....	60
Les charges à payer.....	60
Régularisation des produits.....	61
produits à recevoir.....	61
Les produits constatés d'avance.....	62
<b>5. Les états de rapprochement.....</b>	<b>63</b>
Le pointage.....	63
L'états de rapprochement.....	64
<b>Section03. L'utilité des travaux de fin d'exercice.....</b>	<b>66</b>
<b>1. Objectifs comptables.....</b>	<b>67</b>
<b>2. Objectifs fiscaux et sociaux.....</b>	<b>68</b>
<b>Chapitre III : Etude de cas au sein de la BMTSPA.....</b>	<b>69</b>
<b>Section I :présentation de l'organisme d'accueil BMT.....</b>	<b>69</b>
Création (Joint venture).....	69
Définition de la BMTspa.....	70
La structure de l'entreprise.....	70
1-Direction générale (DG).....	70

3-Direction des opérations (DO) .....	71
4- Direction marketing (DM) .....	71
Situation géographique .....	72
I.4 .1 Situation du terminal a conteneurs .....	73
I 5: les activités principales de la BMT et ces missions .....	73
les mission de la BMT .....	73
Opérations du terminal .....	74
I. 6. Les objectifs de la BMT .....	74
<b>Section II : Les travaux fins d'exercice.....</b>	<b>76</b>
1. facture établir .....	76
2. Les amortissements .....	79
3. Les inventaires .....	81
4. Les écarts de changes .....	82
5. Facture non parvenue (facture à recevoir).....	82
6. Les charges à payer .....	83
7. Les intérêts courus (dépôts à terme) .....	84
8. Les provisions .....	85
<b>Section III : passage du résultat comptable au résultat fiscal .....</b>	<b>89</b>
1- le bénéfice brut d'exploitation /résultat comptable brut .....	89
2- le bénéfice imposable .....	89
3. Réintégrations et déductions .....	89
4. IBS et impôts différés.....	89
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>95</b>

## **Bibliographie**

### **Liste des tableaux et schémas**

### **Annexes**





# **ANNEXES**

# ANNEXE 01

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>							
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA							
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045							
EXERCICE : 2020							
PERIODE : 01.01.2020 au 31.12.20							

<b>BALANCE GENERALE - AVANT INVENTAIRE -</b>							
--	--	--	--	--	--	--	--

COMPTES	LIBELLE	REOUVERTURE		MOUVEMENT		SOLDE	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
101000	*APPORTS APPELES LIBERE L'ETAT	-	255 000 000,00	-	-	-	255 000 000,00
101300	*APPORT APPELE LIBERES SOC.PRI	-	245 000 000,00	-	-	-	245 000 000,00
106100	*RESERVES LEGALES	-	30 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00
106210	*BENEF.TAXE.TAUX.REDUIT N-2	-	9 720 000,00	-	-	-	9 720 000,00
106220	*BENEFICE TAXE TAUX REDUIT N-	-	178 375 200,00	-	-	-	178 375 200,00
106230	*RESERVES REGLEMEENTEES	-	128 855 397,60	-	-	-	128 855 397,60
106500	*RESERVES FACULTATIVES	-	1 002 379 000,00	-	90 212 760,73	-	1 092 591 760,73
<b>10*****</b>	<b>Capital, réserves et assimilés</b>	-	<b>1 849 329 597,60</b>	-	<b>90 212 760,73</b>	-	<b>1 939 542 358,33</b>
110000	*RESULTAT INSTANCE AFFECTATION	-	201 672,13	201 672,13	-	458 733,25	458 733,25
<b>11*****</b>	<b>Report à nouveau</b>	-	<b>201 672,13</b>	<b>201 672,13</b>	<b>458 733,25</b>	-	<b>458 733,25</b>
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85	801 949 821,85	-	-	-
<b>12*****</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>801 949 821,85</b>	<b>801 949 821,85</b>	-	-	-
131000	*SUBVENTIONS D'INVESTIS RECUES	-	8 273 619,15	-	-	-	8 273 619,15
131700	*SUBV.INVEST.INSKRIT.PROD.EXCE	6 906 485,87	-	683 566,62	-	7 590 052,49	-
133000	*IMPÔTS DIFFERES ACTIF	11 212 629,65	-	-	8 582 712,67	-	2 629 916,98
134000	*IMPÔTS DIFFERES PASSIF	-	1 552 398,02	1 552 398,02	-	-	-
<b>13*****</b>	<b>Produits et charges différés hors cycle d'exploitation</b>	<b>18 119 115,53</b>	<b>9 826 017,17</b>	<b>2 235 964,64</b>	<b>8 582 712,67</b>	<b>10 219 969,48</b>	<b>8 273 619,15</b>
153000	PROVISION PECULE DE RETRAITE	-	11 928 298,93	-	-	-	11 928 298,93
158000	*PROVISIONS P.PERTES PROBABLES	-	97 561,80	97 561,80	0,00	-	0,00
<b>15*****</b>	<b>Provisions pour charges- passifs non courants</b>	-	<b>12 025 860,73</b>	<b>97 561,80</b>	<b>0,00</b>	-	<b>11 928 298,93</b>
168010	*DETTES REMBOURSABLES EPB	-	132 489 687,17	44 163 229,06	-	-	88 326 458,11
168011	*DETTES REMBOURSABLES PORTEK	-	126 628 020,60	47 575 634,75	16 100 883,65	-	95 151 269,50
<b>16*****</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	-	<b>259 115 707,76</b>	<b>91 738 863,80</b>	<b>16 100 883,65</b>	-	<b>163 477 727,61</b>
171101	D.L.T RATTACHEES AU GROUPE EPB	-	3 917 904,40	-	-	-	3 917 904,40
171102	D.L.T RATTACHEES GROUPE PORTEK	-	3 764 261,09	-	-	-	3 764 261,09
<b>17*****</b>	<b>Dettes rattachées à des participations</b>	-	<b>7 682 165,50</b>	-	-	-	<b>7 682 165,50</b>
201000	*FONDS DE COMMERCE	162 000 000,00	-	-	-	162 000 000,00	-
204000	LOGICIELS	607 446,00	-	303 600,00	-	911 046,00	-
204010	*CTMS SOFTWARE	29 856 479,07	-	-	-	29 856 479,07	-
<b>20*****</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>192 463 925,07</b>	-	<b>303 600,00</b>	-	<b>192 767 525,07</b>	-
211000	*TERRAINS DE CONSTRUCTION	8 616 000,00	-	-	-	8 616 000,00	-
212101	AIRE DE STOCKAGE ZEP	71 338 154,23	-	-	-	71 338 154,23	-
213011	BATIMENT	45 566 987,49	-	-	-	45 566 987,49	-
213016	SALE D'ARCHIVE ET ESCALIER SEC	-	-	2 258 767,25	-	-	2 258 767,25
213080	*CABINE SAHARIENNE	7 976 399,40	-	-	-	7 976 399,40	-
213090	*LOGEMENTS DU PERSONNEL	7 884 000,00	-	-	-	7 884 000,00	-
213100	*CHAUSSEES ET TERRES PLEINS	237 204 545,54	-	-	-	237 204 545,54	-
213110	*BETONNAGE ZONE A CONTENAIRES	49 698 050,46	-	-	-	49 698 050,46	-
213120	*VOIES DE GRUES	31 848 228,97	-	-	-	31 848 228,97	-
213130	PLATE FORME P/SCANNER MOBILE	208 800,00	-	-	-	208 800,00	-
213160	*CLOTURES	7 456 027,14	-	-	-	7 456 027,14	-
213190	*AUTRE OUVRAGES SUPERSTRUCTURE	2 559 849,32	-	-	-	2 559 849,32	-
213191	*PYLONES	12 903 946,33	-	2 811 600,00	-	15 715 546,33	-
213270	*RESEAUX ALIMENTATION ENERGIE	34 861 723,56	-	-	-	34 861 723,56	-
215140	*INSTALLATION FRIGORIFIQUE	24 590 065,22	-	-	-	24 590 065,22	-
215170	*INSTALLATION COMPLEXE RTG	39 247 481,78	-	-	-	39 247 481,78	-
215172	*APPAREIL DE PESEE ELECTRONIQU	1 363 426,44	-	-	-	1 363 426,44	-
215190	PONT ROULANT	7 905 887,69	-	-	-	7 905 887,69	-
2152011	EQUIPEMENT QC	435 292 742,08	-	-	-	435 292 742,08	-
2152101	RTG	381 709 943,16	-	207 613 254,75	-	589 323 197,91	-
215221	STRUCTURE GRUE MOBILE	149 904 043,19	-	124 412 083,44	-	274 316 126,63	-
215222	MOTEUR.POMP.HYDRAULIO ET ACCESSOIRES GRUE MOBILE	4 142 803,56	-	66 991 121,86	-	71 133 925,42	-
215240	*CHARIOTS ELEVATEURS	13 439 892,43	-	-	-	13 439 892,43	-
215241	SPREADER (CONTENAIRES VIDES)	114 275 199,52	-	-	-	114 275 199,52	-
215242	*REACH STEAKER	149 215 658,47	-	-	-	149 215 658,47	-
215260	*MATERIEL D'ATELIER	1 905 409,94	-	318 134,76	128 002,54	2 095 542,17	-
215270	*MAT.PRODUIT LUTTE CONTRE INCE	157 794,95	-	-	-	157 794,95	-
215290	*BENNES ET TREMIES	834 240,00	-	-	-	834 240,00	-
215320	*POSTE TRANSFORMATEUR ENERGIE	55 555 705,61	-	972 972,00	-	56 528 677,61	-
215380	*MATERIEL ET OUTILLAGES DIVER	11 135 746,51	-	14 394,60	69 414,60	11 080 726,51	-
218100	*MATERIEL DE TRANSPORT	12 799 660,51	-	-	-	12 799 660,51	-
218110	*VEHICULES TOURISMES	16 284 060,00	-	-	-	16 284 060,00	-
218170	*TRACTEURS PORTUAIRE RO RO	79 482 970,48	-	23 735 576,51	-	103 218 546,98	-
218171	*TRACTEURS T.M	130 176 000,00	-	-	-	130 176 000,00	-
218180	*REMORQUES PORTUAIRES RO RO	22 852 241,58	-	11 112 863,94	1 580 325,70	32 384 779,82	-
218181	*REMORQUES T.M	38 040 923,08	-	1 815 390,55	-	39 856 313,63	-
218190	*MATERIEL DE TRANSPORTS DIVERS	109 800,00	-	-	-	109 800,00	-
218200	*MOBILIER DE BUREAU	5 505 258,35	-	181 864,20	50 229,24	5 636 893,31	-
218210	*MATERIEL DE BUREAU	113 834,41	-	10 440,00	750,00	123 524,41	-
218300	*EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10 392 682,28	-	978 416,04	731 409,22	10 639 689,10	-
218310	*CTMS HARDWARE	9 022 598,81	-	-	-	9 022 598,81	-
218400	*EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	31 083 718,46	-	111 230,76	2 160,00	31 192 789,22	-
218420	*PORTABLES	245 498,96	-	258 480,00	2 280,00	501 698,96	-
218500	*MATERIEL DE LOGEMENTS	458 678,98	-	-	-	458 678,98	-
218520	*MATERIELS DE CANTINES-CUISIN	71 390,00	-	-	-	71 390,00	-
218580	*AUTRES MATERIELS	105 494,87	-	-	18 000,00	87 494,87	-
218700	*MOBILIERS DE LOGEMENTS	661 900,97	-	-	-	661 900,97	-
218720	*MOBILIERS DE CANTINES	12 258,97	-	-	-	12 258,97	-
218780	*AUTRE MOBIL&EQUIPEMENT SOCIAU	1 002 756,00	-	110 100,00	-	1 112 856,00	-

218790	*AMENAGEMENTS LOGEMENT	6 419 584,70	-	-	-	6 419 584,70	-
218900	*AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	10 722 651,42	-	1 418 734,97	126 680,12	12 014 706,28	-
218910	*RESEAUX INFORMATIQUES	3 233 352,59	-	228 840,00	-	3 462 192,59	-
218920	*AGENCEMENT INSTALLATION PARKI	240 825,00	-	-	-	240 825,00	-
218931	*CABLE DES REEFERS	4 571 988,68	-	-	-	4 571 988,68	-
218932	*CHARPENTE POUR REEFERS	640 242,00	-	-	-	640 242,00	-
218933	*BOITE DELECTRICITE REEFERS	539 957,48	-	-	-	539 957,48	-
218940	ALIMENTATION ENERGIE REFEER	895 971,60	-	-	-	895 971,60	-
218950	ELECTRIFICATION DE LA ZEP	349 356,00	-	-	-	349 356,00	-
218960	REALISATION CHARPITEAUX	785 268,00	-	-	-	785 268,00	-
218970	STATION LAVAGE ZEP	484 398,66	-	-	-	484 398,66	-
219201	CENTRALE DE FREIN POUR QC	931 070,74	-	-	-	931 070,74	-
2192011	SYSTEME D'ALARME QC	1 027 650,68	-	-	-	1 027 650,68	-
219202	AIT CIRCUIT BREAKER P/S QC	520 576,90	-	-	-	520 576,90	-
2192021	DC GANTRY MOTOR QC	1 259 711,48	-	-	-	1 259 711,48	-
2192022	FREIN GANTRY COMPLET P/QC	3 752 539,56	-	-	-	3 752 539,56	-
2192023	FREIN HOIST COMPLET RTG	2 220 262,06	-	-	-	2 220 262,06	-
219203	MOTEUR RELEVAGE P/S QC	558 288,00	-	-	-	558 288,00	-
219204	GENERATEUR LEVAGE P/S QC	1 000 266,00	-	-	-	1 000 266,00	-
219205	MOTEUR LEVAGE P/S QC	967 699,20	-	-	-	967 699,20	-
219206	FREIN TROLLEY P/S QC	1 236 632,66	-	-	-	1 236 632,66	-
2192061	DC TROLLEY MOTOR QC	2 724 866,53	-	-	-	2 724 866,53	-
219207	HEAD BLOC P/S/SPREADER QC2	1 648 714,44	-	-	-	1 648 714,44	-
219208	GE BOOM DC MOTOR	1 017 362,89	-	3 080 620,34	-	4 097 983,24	-
219209	DC HOIST MOTOR QC	8 181 125,70	-	-	-	8 181 125,70	-
219210	LINEAR ACTUATOR P/S RTG	5 630 171,42	-	3 495 628,55	-	9 125 799,97	-
219211	MOTOR ELECTRIC P/S RTG	122 890,84	-	-	-	122 890,84	-
219212	STEAM GANTRY P/S RTG	3 204 267,99	-	-	-	3 204 267,99	-
219213	MOTEUR HOIST POUR RTG	3 383 676,25	-	-	-	3 383 676,25	-
219214	MOTEUR LEVAGE RTG	2 179 996,18	-	-	-	2 179 996,18	-
219215	CONVERTISSEUR FREQUENCE RTG	6 498 332,57	-	-	-	6 498 332,57	-
219216	MOTEUR REDUCTEUR RTG	1 576 579,58	-	-	-	1 576 579,58	-
219220	SPREADER P/GRUE PORTUAIRE	10 267 999,99	-	-	-	10 267 999,99	-
219410	CYLINDER TILT P/S MT BOSS	222 075,95	-	-	-	222 075,95	-
219411	SECTION CONTROL P/S MT BOSS	121 791,90	-	-	-	121 791,90	-
219412	HYDRAULIC POMPE P/S MT BOSS	263 452,25	-	-	-	263 452,25	-
219413	PIGNON P/S MT BOSS	624 390,50	-	-	-	624 390,50	-
219414	TIROIR DISTRIBUTEUR P/S MT BOS	89 222,26	-	-	-	89 222,26	-
219415	FREIN P/S MT BOSS	209 534,00	-	-	-	209 534,00	-
219416	PRESSE D'INCLINISATION P/S	222 075,95	-	-	-	222 075,95	-
219417	CYLINDRE P/S MT BOSS	498 250,62	-	-	-	498 250,62	-
219418	CYLINDRE P/S MT BOSS	176 382,00	-	-	-	176 382,00	-
219420	FREIN COMPL P/S KALMAR	183 500,24	-	-	-	183 500,24	-
219421	POMPE P/S KALMAR	352 203,93	-	-	-	352 203,93	-
219422	FREIN A DISQUE MOUILLE P/S KAL	929 283,10	-	-	-	929 283,10	-
219423	SOUPAPE P/S KALMAR	757 032,62	-	-	-	757 032,62	-
21*****	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 360 663 952,69</b>	-	<b>451 930 514,52</b>	<b>2 709 251,42</b>	<b>2 809 885 215,80</b>	-
232200	*BATIMENTS OUVR SUPER EN COURS	301 200,00	-	5 919 931,87	5 069 647,25	1 151 484,62	-
232300	*MATERIEL OUTILLAGE EN COURS	3 452 356,27	-	433 517 608,29	411 944 714,54	25 025 250,02	-
232800	AUTR IMMOBIL CORPOREL EN COURS	2 971 476,65	-	30 401 525,40	31 120 325,40	2 252 676,65	-
232900	*AGENCEMENTS ET INSTAL EN COUR	-	-	720,00	720,00	-	-
238300	AVANCE & ACOPTES SMAT & OUTILL	13 775 607,86	-	367 172 337,74	367 172 337,74	13 775 607,86	-
238400	*AVANCES ET ACOMPTE S/INVESTI	113 348,40	-	-	-	113 348,40	-
23*****	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>20 613 989,18</b>	-	<b>837 012 123,30</b>	<b>815 307 744,93</b>	<b>42 318 367,55</b>	-
275100	*DEPOTS A TERME	480 000 000,00	-	240 000 000,00	240 000 000,00	480 000 000,00	-
275110	*CAUTIONNEMENTS VERSES	870 561,00	-	-	-	870 561,00	-
27*****	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>480 870 561,00</b>	-	<b>240 000 000,00</b>	<b>240 000 000,00</b>	<b>480 870 561,00</b>	-
280100	*AMORTIS FOND DE COMMERCE	-	40 500 000,00	-	10 125 000,00	-	50 625 000,00
2804000	*AMORTISSEMENT LOGICIELS	-	550 409,38	-	82 899,00	-	633 308,38
2804100	*AMORT LOGICIEL SOFWORD	-	29 856 479,07	-	-	-	29 856 479,07
2812100	*AMORT AIRE STOCKAGE ZEP	-	23 779 384,76	-	7 926 461,59	-	31 705 846,35
2813011	*AMORT BATIMENT	-	18 399 515,15	-	-	-	18 399 515,15
2813016	*AMORT REAL SAL ARCHIVE	-	-	-	19 813,75	-	19 813,75
2813080	*AMORT CABINE SAHARIENNE	-	4 899 312,32	-	1 086 634,91	-	5 985 947,23
2813090	*AMORTIS LOGEMENTS DU PERSONNE	-	1 938 150,00	-	394 200,00	-	2 332 350,00
2813100	*AMORTIS OUVRAGES SUPERSTRUCTU	-	83 021 590,93	-	11 860 227,28	-	94 881 818,21
2813110	*AMORTI ZONE BETONNAGE	-	13 666 963,89	-	2 484 902,53	-	16 151 866,42
2813120	*AMOR-VOIES GRUS	-	11 146 880,14	-	1 592 411,45	-	12 739 291,58
2813130	*AMORTI PLATE FORME P/SCANNER	-	28 275,00	-	26 100,00	-	54 375,00
2813160	*AMOR CLOTURE TERMINAL CONTENE	-	2 836 636,32	-	529 973,76	-	3 366 610,08
2813190	*AMORTIS AUTRE OUVRAGE SUPERST	-	951 386,24	-	127 992,47	-	1 079 378,71
2813191	*AMORTISSEMENT PYLONES	-	4 462 614,77	-	762 347,32	-	5 224 962,08
2813270	*AMORTIS RESEAU ALIM ENERGIE	-	12 201 603,25	-	1 743 086,18	-	13 944 689,42
2815101	*AMORTISSEMENT RTG	-	207 683 630,09	-	43 109 690,76	-	250 793 320,85
2815170	*AMORTISSE INSTALLA.COMPLEXE	-	39 247 481,78	-	-	-	39 247 481,78
2815172	*AMORT APPAR.PESE.ELECTRONIQU	-	818 055,86	-	136 342,64	-	954 398,51
2815190	*AMORTISSEMENT PONT ROULANT	-	2 964 707,89	-	790 588,77	-	3 755 296,66
2815211	*AMORTISSEMENT QC	-	321 503 900,59	-	31 977 725,80	-	353 481 626,39
2815219	*AMORT FESTON CABLE	-	2 361 038,83	-	4 047 495,13	-	6 408 533,96
281524	*AMORT STRUCTURE GRUE	-	35 133 760,12	-	13 621 910,96	-	48 755 671,08
2815240	*AMORTIS CHARIOTS ELEVATEURS	-	204 992 489,93	-	28 714 902,69	-	233 707 392,62
281525	*AMORT MOTEUR.POMPE HYD..ACCESSOIRE GRUE.	-	3 380 628,84	-	1 878 693,43	-	5 259 322,27
2815260	*AMORTISSEMENT MATERIEL ATELIE	-	845 734,38	92 367,53	287 729,28	-	1 041 096,13
2815270	*AMOR.MAT LUTTE CONTRE INCENDI	-	116 900,50	-	15 779,48	-	132 679,99
2815290	*AMORTISSEMENT BENNES ET TREMI	-	480 747,99	-	83 424,00	-	564 171,99
2815320	*AMORT.POSTE TRANSFOR ENERGIE	-	24 861 716,77	-	5 920 204,80	-	30 781 921,57
2815380	*AMORTISSEMENT MAT&OUTIA DIVER	-	5 960 815,73	36 627,01	1 113 864,65	-	7 038 053,38
2818100	*AMORTIS.MATERIEL AUTOMOBILE	-	6 290 427,48	-	1 714 388,21	-	8 004 815,69
2818110	*AMORTIS.VEHICULES TOURISMES	-	12 879 209,99	-	1 380 900,00	-	14 260 109,99
2818170	*AMORS TRACTEUR RO RO	-	43 071 039,93	-	8 647 616,68	-	51 718 656,61
2818171	*AMORTIS.TRACTEURS T.M	-	37 720 800,00	-	13 017 600,00	-	50 738 400,00
2818180	*AMORT.REMORQUE RO RO	-	12 149 557,30	1 369 615,62	2 772 755,29	-	13 552 696,97
2818181	*AMORTIS.REMORQUES T.M	-	12 086 746,16	-	3 894 861,81	-	15 981 607,97
2818190	*AMORTIS.MATER.TRANSPORT DIVER	-	96 075,00	-	13 725,00	-	109 800,00
2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU	-	3 912 018,31	42 162,89	499 000,03	-	4 368 855,45
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU	-	113 834,41	750,00	870,00	-	113 954,41
2818300	*AMORTISSEMENT EQU.INFORMATIQU	-	7 417 438,96	730 556,67	1 236 493,99	-	7 923 376,27
2818310	*AMORT CTMS HADWARE	-	9 022 598,81	-	-	-	9 022 598,81
2818400	*AMORTISSEMENT EQU.COMMUNICATI	-	27 664 041,27	2 160,00	1 030 328,26	-	28 692 209,53

2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU	-	3 912 018,31	42 162,89	499 000,03	-	4 368 855,45
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU	-	113 834,41	750,00	870,00	-	113 954,41
2818300	*AMORTISSEMENT EQUI.INFORMATIQU	-	7 417 438,96	730 556,67	1 236 493,99	-	7 923 376,27
2818310	*AMORT CTMS HADWARE	-	9 022 598,81	-	-	-	9 022 598,81
2818400	*AMORTISSEMENT EQUI.COMMUNICATI	-	27 664 041,27	2 160,00	1 030 328,26	-	28 692 209,53
2818420	*AMORTIS.PORTABLE	-	154 777,74	1 567,50	81 085,79	-	234 296,03
2818500	*AMORTIS.MATERIEL LOGEMENT	-	399 301,49	-	13 634,92	-	412 936,42
2818520	*AMORTIS.MATERIEL CUISINE CANT	-	67 886,50	-	858,00	-	68 744,50
2818580	*AMORTISSEMENT AUTRES MATERIEL	-	76 794,52	17 250,00	11 343,97	-	70 888,49
2818700	*AMORTIS.MOBILIER LOGEMENTS	-	364 651,90	-	65 956,10	-	430 608,00
2818720	*AMORTISSEMENT MOBIL.CANTINES	-	9 952,51	-	1 225,90	-	11 178,41
2818780	*AMORTIS.AUTRE MOBIL&EQUI SOCI	-	436 652,03	-	110 320,10	-	546 972,13
2818790	AMORTIS.AMENAGEMENTS	-	2 567 833,87	-	641 958,47	-	3 209 792,34
2818900	*AMORTIS.AGENC.ET INSTALLAT.	-	6 813 483,22	108 475,07	1 148 571,77	-	7 853 579,92
2818910	*AMORTIS.RESEAUX INFORMATIQUE	-	1 751 294,95	-	332 870,26	-	2 084 165,21
2818920	*AMOTISSEMENT INSTALLATION PAR	-	120 412,50	-	24 082,50	-	144 495,00
2818931	AMORT CABLAGE REEFER	-	3 278 769,02	-	705 392,54	-	3 984 161,56
2818932	AMORT CHARPENTE REEFER	-	459 144,98	-	98 780,20	-	557 925,18
2818933	AMORT BOITE ELECTRICITE REEFER	-	387 226,65	-	83 307,73	-	470 534,38
2818940	AMORT ALIMENT ENERGIE REEFER	-	414 416,15	-	113 046,45	-	527 462,60
2818950	AMORTISSEMENT ELECTRICIF ZEP	-	349 356,00	-	-	-	349 356,00
2818960	AMORT CHAPITEAUX	-	202 860,90	-	78 526,80	-	281 387,70
2818970	AMORT STATION LAVAGE ZEP	-	87 082,90	-	65 312,18	-	152 395,08
281900	AMORTISSEMENT P/S	-	24 679 587,74	-	10 414 039,45	-	35 093 627,19
<b>28****</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>	-	<b>1 313 636 083,72</b>	<b>2 401 532,29</b>	<b>218 659 254,99</b>	-	<b>1 529 893 806,42</b>
322000	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	-	-	296 835,60	296 835,60	-	-
322100	*COMBUSTIBLES CARBURANTS LUBRI	1 853 054,36	-	25 359 176,12	24 300 480,44	2 911 750,04	-
322200	*PRODUIT D'ENTRETIEN	1 047,00	-	495 554,76	486 836,76	9 765,00	-
322300	*FOURNITURE D'ATELIER	709 515,92	-	2 512 738,73	2 390 043,35	832 211,30	-
322400	*PETIT OUTILLAGE	13 500,00	-	317 383,89	244 291,89	86 592,00	-
322500	*PIECES RECHANGES MAT.TRANSPOR	-	-	211 738,56	211 738,56	-	-
322510	*PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITAT	88 587 473,68	-	53 791 625,24	43 200 324,64	99 178 774,28	-
322530	*PNEUMATIQUES CONSOMMES	793 832,27	-	15 187 349,63	10 905 831,14	5 075 350,76	-
322600	*FOURNITURES DE BUREAUX	319 583,97	-	1 697 786,94	1 845 850,85	171 520,06	-
322700	*FOURNITURES INFORMATIQUES	293 198,55	-	424 704,85	430 506,72	287 396,68	-
322900	*FOURNITURES DIVERSES	72 539,76	-	2 917 950,99	2 983 407,09	7 083,66	-
322920	EFFETS VESTIMENTAIRE CONSOMME	546 841,02	-	4 112 521,92	4 389 267,07	270 095,87	-
<b>32****</b>	<b>Autres approvisionnements</b>	<b>93 190 586,53</b>	-	<b>107 325 367,23</b>	<b>91 685 414,11</b>	<b>108 830 539,64</b>	-
370100	STOCKS A L'EXTERIEUR ETRANGER	-	-	-	-	-	-
<b>37****</b>	<b>Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en</b>	-	-	-	-	-	-
382000	ACHATS MATERIAUX DE CONSTRUCTI	-	-	296 835,60	296 835,60	-	-
382100	ACH.LOCAUX COMBU CARBU. LUBRIF	-	-	25 359 176,11	25 359 176,11	-	-
382200	ACHATS LOCAUX PRODUITS D'ENTRE	-	-	495 554,76	495 554,76	-	-
382300	ACH.LOCAUX FOURNITURE ATELIER	-	-	2 512 738,73	2 512 738,73	-	-
382400	ACHATS LOCAUX PETIT OUTILLAGE	-	-	317 383,89	317 383,89	-	-
382500	ACH.LOCAUX PIECES RECH.M.TRANS	-	-	211 738,56	211 738,56	-	-
382510	ACH.LOCAUX PIECE RECHAN.M.EXPL	-	-	28 461 798,05	28 461 798,05	-	-
382530	ACHATS LOCAUX PNEUMATIQUES	-	-	15 187 349,63	15 187 349,63	-	-
382600	ACHAT LOCAUX FOURNITURE BUREAU	-	-	1 697 786,94	1 697 786,94	-	-
382700	ACH.LOCAUX.FOURNITURE INFORMAT	-	-	424 704,85	424 704,85	-	-
382900	ACHATS LOCAUX FOURNITUR.DIVERS	-	-	2 917 950,99	2 917 950,99	-	-
382920	EFFET VESTIMENTAIRE	-	-	4 112 521,92	4 112 521,92	-	-
382951	ACH.ETRANG.PIECE RECHANG.EXPLO	-	-	25 329 827,18	25 329 827,18	-	-
<b>38****</b>	<b>Achats stockés</b>	-	-	<b>107 325 367,21</b>	<b>107 325 367,21</b>	-	-
392500	PERTE DE VALEUR S/AUTRES APPRO	-	-	-	-	-	-
<b>39****</b>	<b>Pertes de valeur sur stocks et en cours</b>	-	-	-	-	-	-
401100	*FOURNISSEURS NATIONALUX	-	13 011 622,66	111 765 586,69	99 463 307,11	-	709 343,09
401110	*FOURNISSEURS ETRANGERS	-	-	9 809 824,13	9 809 824,13	-	-
401200	*CREDITEURS DE SERVICE NATIONA	-	14 134 747,73	63 980 847,44	57 324 050,98	-	7 477 951,27
401220	*CREDITEURS DE FRAIS DE MISSIO	-	308 418,00	2 478 237,45	2 261 919,45	-	92 100,00
401230	*CREDITEUR DE SEMINAIRE&FORMAT	-	643 701,30	4 381 143,45	3 737 442,15	-	-
401300	*DETTES ENVERS EPB	-	18 576 641,27	146 256 671,47	148 832 231,35	-	21 152 201,15
401310	*DETTES ENVERS PORTEK	-	6 032 359,21	22 467 258,08	16 434 898,86	-	-
404100	*FOURNISSEURS D'INVS.NATIONAU	-	7 052 574,74	153 034 523,56	148 207 219,66	-	2 225 270,84
404110	FOURNISSEURS D'INVST.ETRANGERS	-	6 700 555,58	343 700 846,09	412 892 428,99	-	75 892 138,48
404200	*FOURNISSEURS-RETIENUES GARANTI	-	709 771,91	525 502,37	428 528,71	-	612 798,25
408100	FOUR.STOCKS.FACT NON PARVENU	-	696,53	696,53	-	-	-
408200	FOUR.SERVICE.FACT NON PARVENU	-	300 707,48	300 707,48	-	-	-
409300	AVANCES ET ACOMPTES SUR STOCKS	-	-	9 100 613,17	9 100 613,17	-	-
409310	AVC & ACPOT FOUR STOCK ETRANGER	-	-	30 260 883,19	27 739 759,75	2 521 123,45	-
409400	*AVANCES SUR SERVICES	210 600,00	-	599 773,10	810 373,10	-	-
409800	*CONSIGNATIONS VERSES	27 000,00	-	-	-	27 000,00	-
<b>40****</b>	<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>237 600,00</b>	<b>67 471 796,43</b>	<b>898 663 114,20</b>	<b>937 042 597,42</b>	<b>2 548 123,45</b>	<b>108 161 803,09</b>
411000	*CLIENTS ENTREPRISE NATIONALUX	3 413 740,02	-	59 869 492,14	61 495 162,56	1 788 069,60	-
411020	*CLIENTS USAGERS PRIVES	109 102 627,07	-	2 373 313 916,54	2 348 566 233,82	133 850 309,78	-
416000	*CLIENTS DOUTEUX	4 119 697,89	-	-	4 119 697,89	-	-
418100	*FACTURES A ETABLIR	25 383 512,70	-	325 355,94	25 708 868,64	-	-
419210	AVOIR A ETABLIR SUR CLIENTS	-	16 612,55	16 612,55	36 953,35	-	36 953,35
<b>41****</b>	<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>142 019 577,68</b>	<b>16 612,55</b>	<b>2 433 525 377,17</b>	<b>2 439 926 916,26</b>	<b>135 638 379,38</b>	<b>36 953,35</b>
421000	*REMUNERATIONS PERSONNEL DUES	-	16 074 483,38	252 647 463,59	236 572 980,21	-	-
421010	*REMUNERATION DES JOURNALIERS	-	743 676,85	14 845 604,46	14 103 396,62	-	1 469,00
421020	*REMUNERATION PRE-EMPLOI	-	13 443,35	717 517,09	719 591,09	-	15 517,35
421030	*REMUNERATION DUE APPRENTIS	-	-	366 720,00	391 560,00	-	24 840,00
421100	*SOLDE TOUT COMPTES	-	31 014,37	188 912,12	158 050,30	-	152,55
421800	AUTRES DETTES DUES AU PERSONNE	-	-	1 964 467,76	1 964 467,76	-	-
422200	COTISATIONS AUX OEUVRES SOCIAL	-	328 911,49	10 796 301,26	11 865 343,50	-	1 397 953,73
422210	*REG.OEUVRE SOCIALE LOG.SOCIAL	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	1 834 793,67	-
422220	*REG.OEUVRES SOCIALES CHOMAGE	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	1 834 793,67	-
422300	RETIENUES POUR COMPTE O.S	-	405 600,00	4 416 540,53	4 479 750,00	-	468 809,47
422310	RETIENUE PRET ELECTROMENAGER	-	10 691,71	3 505 528,51	3 922 637,40	-	427 800,60
422320	RETIENUE PRET MEUBLES	-	-	3 173 325,26	3 797 177,06	-	623 851,79
422330	RETIENUE PRET MOTOCYCLE	-	-	7 066 684,04	7 891 476,89	-	824 792,84
423000	PART DES TRAVAILLEURS AUX BENE	-	-	107 766 355,94	107 766 355,94	-	-
425200	AVANCES S/ FRAIS MISSIONS	-	-	12 000,00	12 000,00	-	-
425800	*AVANCES AU PERSONNEL	6 000,00	-	7 209 000,00	7 215 000,00	-	-
428200	*DETTES PROVISI CONGES PAYES	-	11 945 558,92	11 945 558,92	0,00	-	0,00
<b>42****</b>	<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>3 192 389,77</b>	<b>29 553 380,06</b>	<b>430 376 030,44</b>	<b>404 130 640,15</b>	<b>3 669 587,34</b>	<b>3 785 187,34</b>
431000	*RETIENUE DE SECURITE SOCIALE	-	3 934 475,69	32 415 479,76	33 627 828,19	-	5 146 824,12
431300	COTISATIONS ET AUTRES CAISSES	-	64 334,77	351 295,69	307 944,02	-	20 983,10
431800	*ORGANISMES SOCIAUX CNAS	-	11 366 262,44	94 844 516,26	97 947 674,30	-	14 469 420,47
432000	*FRAIS MEDICAUX MGT A REMBOURS	-	-	38 394,64	38 394,64	-	-

438100	*COTISAT SOCIALE SUR CONGE PAY	-	2 986 389,73	2 986 389,73	0,00	-	0,00
438600	CHARGES A PAYER COTISAT. SOCIA	-	14 831 679,37	14 831 679,37	16 373 334,40	-	16 373 334,40
<b>43*****</b>	<b>Organismes sociaux et comptes rattachés</b>	<b>-</b>	<b>33 183 142,00</b>	<b>145 467 755,45</b>	<b>148 295 175,55</b>	<b>-</b>	<b>36 010 562,10</b>
442800	AUTRE IMPOTS TAXES RET S/TIERS	-	1 023 376,63	-	1 125 324,32	-	101 947,69
444100	ACOMPTES PROVISIONNELLES	-	-	-	220 464 462,00	-	67 579 608,00
444200	*IMPOTS S/LES BENEFICES SOCIET	-	-	-	-	-	152 884 854,00
444300	IRDCD DEPOTS A TERME	-	-	1 516 999,99	-	-	1 516 999,99
444400	PRECOMPTE IBS	33 646 798,64	-	-	33 646 798,64	-	-
444500	TROP VERSE IRG SUR DIVIDENDES	9 333 000,00	-	-	-	-	9 333 000,00
444600	TROP VERSE IRG TANTIEME	43 200,00	-	-	43 200,00	-	-
445600	*TVA DEDUCTIBLE S/INVESTISSEME	1 016 015,14	-	80 299 242,96	80 992 343,81	-	321 914,28
445610	*TVA DEDUCTIBLE S/MATIERE&FOUR	1 872 048,80	-	20 790 378,34	22 581 773,63	-	80 653,51
445620	*TVA DEDUCTIBLE S/BIEN&SERVICE	4 330 222,22	-	23 044 125,47	24 404 095,53	-	2 970 252,16
445630	TVA S/OPERATION BANQUE ET ASSU	599,25	-	3 864 037,13	3 864 585,38	-	51,00
445690	PRECOMPTE TVA	-	-	51 444 248,46	-	-	51 444 248,46
445730	*TVA COLLECTEE S/PREST.SERVICE	-	14 494 841,03	287 085 854,24	290 639 632,73	-	18 048 619,52
445740	*TVA SUR FACT A ETABLIR	-	3 688 202,70	3 735 476,64	47 273,94	-	0,00
445790	*TVA A PAYER	-	15 753 108,86	216 572 017,28	200 818 908,43	-	-
447100	*TAXES S/L'ACTIVITE PROFESSION	-	1 106 020,39	41 302 064,38	41 493 957,70	-	1 297 913,71
447110	*TAP DUE SUR FACTURE ETABLIR	-	247 326,53	250 496,67	3 170,13	-	0,00
447190	TAP A PAYER	-	2 273 689,23	23 281 855,75	23 481 399,95	-	2 473 233,43
447200	*IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL	-	4 904 403,98	58 790 682,11	58 855 632,95	-	4 969 354,82
447220	*IRG S/JETONS DE PRESENCE	-	-	36 600,00	39 000,00	-	2 400,00
447230	IRG SUR INTERESSEMENT	-	-	5 394 480,40	5 394 480,40	-	-
447240	IRG SUR TANTIEMES	-	-	204 000,00	204 000,00	-	-
447241	IRG SUR DIVIDENDES	-	-	47 804 400,00	47 804 400,00	-	-
447280	*AUTRE RETENUES IRG	-	1 961 093,69	2 534 504,05	3 685 241,17	-	3 111 830,81
447400	IMPOT FONCIER DU	-	508 320,00	127 252,20	127 252,20	-	508 320,00
447800	AUTRES IMPOTS EXPLOITATION DUS	-	180 000,00	571 161,00	391 161,00	-	-
448200	TAXE D'APPRENTISSAGE	-	2 731 616,54	3 616 763,54	2 437 521,95	-	1 552 374,95
<b>44*****</b>	<b>Etat, collectivités publiques, organismes internationau</b>	<b>50 241 884,04</b>	<b>48 871 999,56</b>	<b>1 093 855 426,92</b>	<b>908 637 385,23</b>	<b>218 551 973,40</b>	<b>31 964 047,24</b>
451100	*CREANCES SUR PORTEK	234 486,29	-	-	234 486,29	-	-
455000	*CPT COURANTS DES ASSOCIES EPB	-	44 163 229,06	44 163 229,06	44 163 229,06	-	44 163 229,06
455001	*CPT COURANTS ASSOCIES PORTEK	-	164 288,56	-	-	-	164 288,56
455002	C.C.A PORTEK REMBOURSABLE	-	42 208 673,53	42 208 673,53	47 575 634,75	-	47 575 634,75
457100	DIVIDENDES	-	-	1 252 995 600,00	1 252 995 600,00	-	-
457200	TANTIEMES	-	-	3 396 000,00	3 396 000,00	-	-
<b>45*****</b>	<b>Groupes et associés</b>	<b>234 486,29</b>	<b>86 536 191,14</b>	<b>1 342 763 502,58</b>	<b>1 348 364 950,09</b>	<b>-</b>	<b>91 903 152,36</b>
462100	CREANCES CESSION IMMOBIL.CORPO	-	-	99 264,00	99 264,00	-	-
467000	CREDITEUR DE FRAIS D'ASSURANCE	-	44 868,60	19 617 638,75	19 572 770,15	-	-
467100	CREDIT DIVER JETON DE PRESENCE	-	-	309 000,00	309 000,00	-	-
467200	*FRAIS CONSEIL ADMINIST&ASSEMB	-	282 357,60	3 128 235,23	2 906 919,83	-	61 042,20
467300	AUTRES CREDITEURS FRAIS DIVERS	-	-	15 000,00	27 185,40	-	12 185,40
467310	*AUTRES DETENTIONS	-	720,00	-	-	-	720,00
467400	FRAIS DIVERS (DONS ET COTISAT)	-	-	93 540,17	93 540,17	-	-
467500	*REGLEMENT POUR COMPTE TIERS	-	-	14 078 559,98	14 078 559,98	-	0,00
467800	AVANCE POUR COMPTE DES O.S	-	-	3 681 000,00	3 681 000,00	-	-
468600	CHARGES A PAYER	-	600 000,00	600 000,00	-	-	-
468710	*INTERETS A RECEVOIR	9 147 666,67	-	-	9 147 666,67	-	-
<b>46*****</b>	<b>Débiteurs divers et créditeurs divers</b>	<b>9 147 666,67</b>	<b>927 946,20</b>	<b>41 622 238,13</b>	<b>49 915 906,19</b>	<b>-</b>	<b>73 947,60</b>
470100	RECETTE EN ATTENTE D'IMPATATIO	-	-	1 200 000,00	1 200 000,00	-	-
470200	DENPENSES EN ATTENTE D'IMPATAT.	-	-	78 411 864,75	78 411 864,75	-	-
<b>47*****</b>	<b>Comptes transitoires ou d'attente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79 611 864,75</b>	<b>79 611 864,75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
481000	Provisions - passifs courants	-	395 788,81	395 788,81	-	-	-
486200	*SERVICES COMPTABILISE D'AVANC	543 612,00	-	1 027 409,21	543 612,00	-	1 027 409,21
486300	FRAIS PERSONNEL CONST D'AVANCE	-	-	8 899 007,62	8 899 007,62	-	0,00
486600	*FRAIS DIVERS COMPTAB.D'AVANCE	6 577 035,39	-	7 918 688,24	6 577 035,39	-	7 918 688,24
<b>48*****</b>	<b>Charges ou produits constatés d'avances et provision</b>	<b>7 120 647,39</b>	<b>395 788,81</b>	<b>18 240 893,87</b>	<b>16 019 655,01</b>	<b>8 946 097,45</b>	<b>0,00</b>
491100	*PROV.DEPRECI.CREANCE.PRIVES	-	12 700 426,41	12 700 426,41	-	-	-
<b>49*****</b>	<b>Pertes de valeur sur comptes de tiers</b>	<b>-</b>	<b>12 700 426,41</b>	<b>12 700 426,41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
512300	*BANQUE BEA AGENCE 02	1 088 978 244,26	-	2 227 690 597,47	2 519 271 359,90	-	797 397 481,83
512400	*BANQUE BADR DINARS AGENCE 357	21 679 427,05	-	549 877 196,41	407 438 771,28	-	164 117 852,18
512800	*BANQUE BNP PARIBAS	37 274 080,23	-	33 551 659,90	22 432 479,09	-	48 393 261,04
512810	*BANQUE BNP PARIBAS EURO	903 738,10	-	35 510,60	7,27	-	939 241,42
<b>51*****</b>	<b>Banque, établissements financiers et assimilés</b>	<b>1 148 835 489,64</b>	<b>-</b>	<b>2 811 154 964,37</b>	<b>2 949 142 617,54</b>	<b>1 010 847 836,46</b>	<b>-</b>
530200	CAISSE	-	-	690 000,00	690 000,00	-	0,00
<b>53*****</b>	<b>Caisse</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>690 000,00</b>	<b>690 000,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
542000	*ACCREDITIFS	6 472 338,16	-	43 826 883,80	50 299 221,96	-	-
<b>54*****</b>	<b>Régies d'avances et accreditifs</b>	<b>6 472 338,16</b>	<b>-</b>	<b>43 826 883,80</b>	<b>50 299 221,96</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
581000	VIREMENTS DE FONDS	-	-	480 703 063,80	480 703 063,80	-	-
<b>58*****</b>	<b>Virements internes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>480 703 063,80</b>	<b>480 703 063,80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
602000	MATERIAUX DE CONSTRU. CONSOMME	-	-	296 835,60	-	-	296 835,60
602100	COMBUSTIBLE CARBURANT LUBRIFIE	-	-	24 300 480,44	-	-	24 300 480,44
602200	PRODUITS D'ENTRETIEN CONSOMME	-	-	486 836,76	-	-	486 836,76
602300	FOURNITURES D'ATELIERS CONSOMM	-	-	2 390 043,35	-	-	2 390 043,35
602400	PETIT OUTILLAGE	-	-	244 291,89	-	-	244 291,89
602500	PIECES RECHANGE MAT.TRANSPORT	-	-	211 738,56	-	-	211 738,56
602510	PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITATI	-	-	43 200 324,63	-	-	43 200 324,63
602530	PNEUMATIQUES CONSOMMES	-	-	10 905 831,14	-	-	10 905 831,14
602600	FOURNITURE BUREAU CONSOMME	-	-	1 845 850,85	-	-	1 845 850,85
602700	FOURNITURES INFORMATIQUES	-	-	430 506,72	-	-	430 506,72
602900	FOURNITURES DIVERSES	-	-	2 983 407,09	-	-	2 983 407,09
602920	EFFETS VESTIMENTAIRES CONSOMME	-	-	4 389 267,07	-	-	4 389 267,07
607100	ELECTRICITE GAZ	-	-	1 402 609,90	-	-	1 402 609,90
607110	CONSOMMATION EAUX	-	-	201 444,68	-	-	201 444,68
608000	Frais accessoires d'achat	-	-	3 836 176,73	-	-	3 836 176,73
<b>60*****</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97 125 645,41</b>	<b>-</b>	<b>97 125 645,41</b>	<b>-</b>
613100	LOCATION MATERIEL	-	-	21 567 279,60	-	-	21 567 279,60
614000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	-	-	25 642 217,23	300 000,00	-	25 342 217,23
614900	AUTRE CHARGES LOCATIVES	-	-	4 137 502,02	7 413,12	-	4 130 088,90
615130	ENTRETIEN REPARATION BATIMENT	-	-	1 378 836,00	-	-	1 378 836,00
615131	ENTRE&REPAR OUVRAG SPERSTRUCTU	-	-	1 609 584,62	615 384,62	-	994 200,00
615132	ENTRET REP BATIMENT SOCIAUX	-	-	215 064,00	-	-	215 064,00
615152	ETRE.&REPARATION MAT.OUTILLAGE	-	-	11 502 827,98	1 140,00	-	11 501 687,98
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT	-	-	1 284 233,30	23 352,00	-	1 260 881,30
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN	-	-	232 152,06	-	-	232 152,06
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION	-	-	38 400,00	-	-	38 400,00
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION	-	-	115 230,00	-	-	115 230,00
616000	ASSURANCES INCENDIES	-	-	604 864,11	218 831,29	-	386 032,82

615131	ENTRE&REPAR OUVVRAG SPERSTRUCTU	-	-	1 609 584,62	615 384,62	994 200,00	-
615132	ENTRET REP BATIMENT SOCIAUX	-	-	215 064,00	-	215 064,00	-
615152	ETRE.&REPARATION MAT. OUTILLAGE	-	-	11 502 827,98	1 140,00	11 501 687,98	-
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT	-	-	1 284 233,30	23 352,00	1 260 881,30	-
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN	-	-	232 152,06	-	232 152,06	-
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION	-	-	38 400,00	-	38 400,00	-
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION	-	-	115 230,00	-	115 230,00	-
616000	ASSURANCES INCENDIES	-	-	604 864,11	218 831,29	386 032,82	-
616100	ASSURAN RESPONSABILITE CIVILE	-	-	10 187 000,05	3 791 795,07	6 395 204,98	-
616200	ASSURANCE MATERIEL ROULANT	-	-	11 913 956,94	3 703 438,93	8 210 520,01	-
616400	ASSURANCES MATERIELS INFORMAR	-	-	307 578,58	111 472,02	196 106,56	-
616800	ASSURANCES DIVERSES	-	-	190 105,25	88 068,94	102 036,32	-
618300	FRAIS COLLOQUE,SEMINAIRE CONF	-	-	50 460,00	-	50 460,00	-
618400	FRAIS DE TIRAGE ET IMPRESSION	-	-	17 734,32	-	17 734,32	-
618500	AUTRES ABONNEMENTS	-	-	109 620,00	4 620,00	105 000,00	-
618800	AUTRES DOCUMENTATIONS	-	-	3 210,00	-	3 210,00	-
<b>61*****</b>	<b>Services extérieurs</b>	-	-	<b>91 107 858,06</b>	<b>8 865 515,98</b>	<b>82 242 342,08</b>	-
622020	COMMISSIONS SUR SERVICES	-	-	1 308 000,00	-	1 308 000,00	-
622100	HONORAIRES	-	-	2 487 047,40	48 000,00	2 439 047,40	-
622200	STAGE ET FORMATION	-	-	3 394 931,36	-	3 394 931,36	-
622210	SEMINAIRES	-	-	98 072,24	-	98 072,24	-
622300	REDEVANCES	-	-	3 233 600,20	-	3 233 600,20	-
622400	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-	21 645,00	-	21 645,00	-
623000	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	1 697 080,85	-	1 697 080,85	-
623100	PUBLICITE LEGALE	-	-	65 202,00	-	65 202,00	-
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-	452 925,00	-	452 925,00	-
623300	SPONSORING	-	-	60 000,00	-	60 000,00	-
623310	PUBLICITE	-	-	1 022 477,11	-	1 022 477,11	-
623800	AUTRE PUBLICITE	-	-	2 100,00	-	2 100,00	-
625000	DEPLACEMENTS ET FRAIS VOYAGE	-	-	1 268 890,20	-	1 268 890,20	-
625100	DEPLACEMENT.FRAIS DE SEJOUR	-	-	1 225 833,11	-	1 225 833,11	-
625110	FRAIS DE MISSION LOGISTIQUE	-	-	1 060 204,20	-	1 060 204,20	-
625200	RECEPTION-FRAIS D'HEBERGEMENT	-	-	404 434,72	-	404 434,72	-
625300	RECEPTIONS.AUTRES FRAIS	-	-	1 324 706,40	-	1 324 706,40	-
626100	TELEPHONE FAX	-	-	1 354 381,46	314 519,06	1 039 862,40	-
626200	ABONNEMENT INTERNET	-	-	2 154 756,00	722 789,21	1 431 966,79	-
626800	AUTRES FRAIS POSTE TELECOMMUNI	-	-	269 703,82	-	269 703,82	-
627100	COMMISSIONS DIVERSES	-	-	2 925 852,47	2 490,00	2 923 362,47	-
627200	COMMISSIONS S/OUVERTURE CREDIT	-	-	3 334 640,38	532 219,46	2 802 420,92	-
<b>62*****</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	-	-	<b>29 166 483,91</b>	<b>1 620 017,73</b>	<b>27 546 466,18</b>	-
631000	TRAITEMENTS SALAIRE PERSONNEL	-	-	120 238 814,56	14 407,74	120 224 406,82	-
631002	HEURES SUPPLEMENTAIRES	-	-	14 895 587,89	-	14 895 587,89	-
631004	PRI	-	-	10 175 947,29	-	10 175 947,29	-
631005	PCR	-	-	8 224 738,38	-	8 224 738,38	-
631006	PRC	-	-	10 999 115,15	-	10 999 115,15	-
631013	PRIME DE POLYVALENCE	-	-	684 180,00	-	684 180,00	-
631015	AUTRES PRIMES	-	-	5 902 412,83	-	5 902 412,83	-
631016	CONGES PAYES	-	-	22 370 440,80	11 945 558,92	10 424 881,88	-
631100	I.T.P.	-	-	32 925 368,45	1 037,40	32 924 331,05	-
631102	IND.AVANCEMENT CARRIERE	-	-	5 542 817,21	2 649,43	5 540 167,79	-
631104	NUISANCES	-	-	39 962 145,01	1 010,10	39 961 134,91	-
631108	INDEMNITE HEURE DE PRISE	-	-	2 819 820,29	30,36	2 819 789,93	-
631109	I.E.P.	-	-	8 954 819,96	4 185,90	8 950 634,06	-
631113	I.F.S.P.	-	-	5 062 382,90	-	5 062 382,90	-
631117	INDEM PECULE DEPART RETRAITE	-	-	441 615,38	-	441 615,38	-
631119	TRANSPORT	-	-	8 375 135,94	742 200,22	7 632 935,72	-
631121	PANIER	-	-	31 751 851,40	2 733 363,82	29 018 487,58	-
631123	AUTRES INDEMNITES	-	-	524 521,55	458 035,63	66 485,92	-
631124	I.S.U.	-	-	4 037 538,72	-	4 037 538,72	-
631126	IND ALLOCATION DECES	-	-	1 692 058,20	-	1 692 058,20	-
631200	GRATIFICATION	-	-	25 573 590,64	-	25 573 590,64	-
631300	PRESALAIRES	-	-	385 560,00	-	385 560,00	-
631400	MEDECINE DE TRAVAIL	-	-	355 200,00	-	355 200,00	-
635100	COTISATIONS SOCIALES	-	-	109 786 621,51	20 075 252,45	89 711 369,06	-
637000	CONTRIBUTION AUX O.S.	-	-	20 764 351,12	8 899 007,62	11 865 343,50	-
637100	CONTRIBUTION A/ACTIVITES SOCIA	-	-	137 959,20	5 082,00	132 877,20	-
<b>63*****</b>	<b>Charges de personnel</b>	-	-	<b>492 584 594,39</b>	<b>44 881 821,58</b>	<b>447 702 772,81</b>	-
641400	TAXE SUR L'APPRENTISSAGE	-	-	2 437 521,95	-	2 437 521,95	-
642000	TAXE ACTIVITE INDUST.& COMMERC	-	-	41 541 687,75	18 044 826,54	23 496 861,21	-
645200	DROITS D'ENREG.ACTES & MARCHES	-	-	6 096,00	-	6 096,00	-
645300	DROITS DE TIMBRES	-	-	145 929,22	-	145 929,22	-
645400	IMPOTS FONCIERS	-	-	127 252,20	-	127 252,20	-
645500	TAXES PROFIT DOMAINE	-	-	480,00	-	480,00	-
645700	VIGNETTE AUTOMOBILE	-	-	247 920,00	-	247 920,00	-
645900	DROITS.IMPOTS ET TAXES DIVERS	-	-	394 795,64	-	394 795,64	-
645960	TAXE DE DOMICILIATION	-	-	122 217,00	-	122 217,00	-
<b>64*****</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	-	-	<b>45 023 899,77</b>	<b>18 044 826,54</b>	<b>26 979 073,23</b>	-
651000	REDEVANCES P/CONCESSIONS	-	-	80 390 320,18	-	80 390 320,18	-
652210	MOINS VALUES IMMO-CORPORELLE	-	-	307 719,13	120 000,00	187 719,13	-
653100	JETONS DE PRESENCE	-	-	348 000,00	-	348 000,00	-
656100	AMENDES ET PENALITES	-	-	4 975 048,42	-	4 975 048,42	-
656300	COTISATIONS ET DONS	-	-	79 948,86	-	79 948,86	-
658000	FRAIS DE CONSEILS ET ASSEMBLEE	-	-	2 884 855,96	570,60	2 884 285,36	-
658200	AUTRE CHARGE GESTION COURANTE	-	-	7 994 906,74	-	7 994 906,74	-
658900	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-	-	40 862,06	-	40 862,06	-
<b>65*****</b>	<b>Autres charges opérationnelles</b>	-	-	<b>97 021 661,33</b>	<b>120 570,60</b>	<b>96 901 090,73</b>	-
666000	PERTE DE CHANGE	-	-	17 602 155,27	-	17 602 155,27	-
<b>66*****</b>	<b>Charges financières</b>	-	-	<b>17 602 155,27</b>	-	<b>17 602 155,27</b>	-
6811201	AMORT.FONDS DE COMMERCE	-	-	10 125 000,00	-	10 125 000,00	-
6811204	DOTATION AUX AMORT.LOGICIELS	-	-	82 899,00	-	82 899,00	-
6811212	DOTATION.AMORT.AGENCEM.AMENAGE	-	-	7 926 461,59	-	7 926 461,59	-
6811213	DOTATIO AUX AMORT CONSTRUCTION	-	-	23 843 830,52	-	23 843 830,52	-
6811215	DOTATION AMORTIS INSTA.TECHNIQ	-	-	128 482 211,50	-	128 482 211,50	-
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO	-	-	37 784 812,94	-	37 784 812,94	-
6811219	AMORT.PIECES STRATEGIQUES	-	-	10 414 039,45	-	10 414 039,45	-
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT	-	-	0,00	-	0,00	-
685200	PERTE DE VALEUR -ACTIF COURANT	-	-	-	-	-	-
<b>68*****</b>	<b>Dotations aux amortissements, provisions et pertes de</b>	-	-	<b>218 659 254,99</b>	-	<b>218 659 254,99</b>	-

6811215	DOTATION AMORTIS INSTA TECHNIQ	-	-	-	-	-	-
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO	-	-	-	-	-	-
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT	-	-	-	-	-	-
685100	DOTAT.PROVI.PASSIF COURANT	-	-	-	-	-	-
685200	PERTE DE VALEUR -ACTIF COURANT	-	-	-	-	-	-
<b>68*****</b>	<b>Dotations aux amortissements, provisions et pertes de</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
692000	IMPOSITION DIFFEREE ACTIF	-	-	8 582 712,67	-	8 582 712,67	-
693000	IMPOSITION DIFFEREE PASSIF	-	-	-	1 552 398,02	-	1 552 398,02
695100	I.B.S	-	-	-	-	-	-
<b>69*****</b>	<b>Impôts sur les résultats et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 582 712,67</b>	<b>1 552 398,02</b>	<b>8 582 712,67</b>	<b>1 552 398,02</b>
706102	ENTREPOSAGE	-	-	30 308 418,00	597 566 258,40	-	567 257 840,40
706103	SCCELLEMENT TCS	-	-	1 980,00	3 165 300,00	-	3 163 320,00
706111	TRAITEMENT FRIGORIFIQUE	-	-	159 600,00	25 449 900,00	-	25 290 300,00
706113	ENTREPOSAGE ZEP	-	-	35 700,00	17 675 850,00	-	17 640 150,00
706114	ENTREPOSAGE VIDE TB	-	-	7 500,00	4 615 650,00	-	4 608 150,00
706401	DEBARQUEMENT	-	-	142 560,00	373 420 888,00	-	373 278 328,00
706402	EMBARQUEMENT	-	-	-	305 101 474,00	-	305 101 474,00
706404	NETTOYAGES ET BALAYAGES	-	-	420,00	398 850,00	-	398 430,00
706410	LOCATIONS ENGIN	-	-	3 000,00	812 400,00	-	809 400,00
706411	RELEVAGE LO/LO	-	-	70 140,00	321 739 640,00	-	321 669 500,00
706420	DEPOTAGE / EMPOTAGE	-	-	10 800,00	30 996 000,00	-	30 985 200,00
706430	PRESTATION LOGISTIQUE TRANSIT	-	-	-	2 512 380,00	-	2 512 380,00
706440	TRANSPORT T P M	-	-	-	10 266 300,00	-	10 266 300,00
706450	AUTRES PRESTATIONS LOGISTIQUES	-	-	-	1 335 600,00	-	1 335 600,00
706460	RAPPROCHEMENT AU NAVIRE	-	-	-	153 833 160,00	-	153 833 160,00
706461	RAPPROCHEMENT AUX NAVINES TB	-	-	-	28 303 950,00	-	28 303 950,00
706700	EXTRA FRAIS	-	-	20 400,00	2 988 600,00	-	2 988 200,00
706810	LO-LO MISE A DISPO	-	-	-	8 800 890,00	-	8 800 890,00
<b>70*****</b>	<b>Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ven</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 760 518,00</b>	<b>1 888 983 090,40</b>	<b>-</b>	<b>1 858 222 572,40</b>
752210	P.VALUE IMMOBILISATION CORPORE	-	-	120 000,00	120 000,00	-	-
754000	Quotes-parts de subventions d'	-	-	-	683 566,62	-	683 566,62
757200	INDEMNITES D'ASSURANCE RECUES	-	-	-	4 116 738,95	-	4 116 738,95
758100	PROD/CAHIER DES CHARG & PENALI	-	-	9 313,13	2 083 335,07	-	2 074 021,93
758200	AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE	-	-	-	6 130 988,71	-	6 130 988,71
758900	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	-	-	34 814,09	2 895 365,97	-	2 860 551,88
<b>75*****</b>	<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164 127,22</b>	<b>16 029 995,32</b>	<b>-</b>	<b>15 865 868,09</b>
762000	INTERETS SUR D.A.T	-	-	9 147 666,67	15 169 999,99	-	6 022 333,33
766000	GAINS DE CHANGES	-	-	-	386 378,26	-	386 378,26
<b>76*****</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 147 666,67</b>	<b>15 556 378,25</b>	<b>-</b>	<b>6 408 711,59</b>
781100	REPRIS PROV ACTIF NON COURANT	-	-	-	97 561,80	-	97 561,80
785100	REPRISE PROVI ACTIF COURANT	-	-	-	395 788,81	-	395 788,81
785200	REPRI.PERTES VAL. ACTIF COURAN	-	-	-	12 700 426,41	-	12 700 426,41
<b>78*****</b>	<b>Reprise sur pertes de valeur et provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 193 777,02</b>	<b>-</b>	<b>13 193 777,02</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 533 424 209,62</b>	<b>4 533 424 209,62</b>	<b>12 872 011 253,37</b>	<b>12 872 011 253,37</b>	<b>5 629 776 434,39</b>	<b>5 629 776 434,39</b>

## ANNEXE 02

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>					
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA					
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045					
EXERCICE : 2020					
PERIODE : 01.01.2020 au 31.12.2020					
<b>BILAN (ACTIF) AVANT INVENTAIRE</b>					
LIBELLE	NOTE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
<b>Immobilisations incorporelles</b>		192 767 525,07	81 114 787,45	111 652 737,62	121 557 036,62
<b>Immobilisations corporelles</b>				-	
Terrains		8 616 000,00		8 616 000,00	8 616 000,00
Bâtiments		514 577 079,68	205 886 463,98	308 690 615,70	332 174 399,67
Autres immobilisations corporelles		2 286 692 136,12	1 242 892 554,99	1 043 799 581,12	777 144 357,75
Immobilisations en concession					
<b>Immobilisations encours</b>		42 318 367,55		42 318 367,55	20 613 989,18
<b>Immobilisations financières</b>				-	
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants		480 870 561,00		480 870 561,00	480 870 561,00
Impôts différés actif		2 629 916,98		2 629 916,98	11 212 629,65
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>3 528 471 586,41</b>	<b>1 529 893 806,42</b>	<b>1 998 577 779,99</b>	<b>1 752 188 973,89</b>
<b>ACTIF COURANT</b>					
<b>Stocks et encours</b>		108 830 539,64	-	108 830 539,64	93 190 586,52
<b>Créances et emplois assimilés</b>					
Clients		135 638 379,38	-	135 638 379,38	129 319 151,27
Autres débiteurs		15 163 808,24		15 163 808,24	19 932 790,11
Impôts et assimilés		218 551 973,40		218 551 973,40	50 241 884,04
Autres créances et emplois assimilés		-		-	
<b>Disponibilités et assimilés</b>				-	
Placements et autres actifs financiers courants				-	
Trésorerie		1 010 847 836,46		1 010 847 836,46	1 155 307 827,79
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>1 489 032 537,13</b>	<b>-</b>	<b>1 489 032 537,13</b>	<b>1 447 992 239,73</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>		<b>5 017 504 123,53</b>	<b>1 529 893 806,42</b>	<b>3 487 610 317,11</b>	<b>3 200 181 213,62</b>



## ANNEXE 03

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>			
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA			
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045			
EXERCICE : 2020			
PERIODE : 01.01.2020 au 31.12.2020			
<b>BILAN (PASSIF) AVANT INVENTAIRE</b>			
LIBELLE	NOTE	2020	2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis		500 000 000,00	500 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)		1 439 542 358,33	1 349 329 597,60
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net du groupe (1)		1 071 901 813,75	801 949 821,85
Autres capitaux propres - Report à nouveau		458 733,25	201 672,13
<b>Part de la société consolidante (1)</b>			
<b>Part des minoritaires (1)</b>			
<b>TOTAL I</b>		<b>3 011 902 905,33</b>	<b>2 651 481 091,58</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières		191 159 893,11	266 797 873,26
<b>Impôts (différés et provisionnés)</b>		0,00	1 552 398,02
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance		12 611 865,59	13 392 994,01
<b>TOTAL II</b>		<b>203 771 758,70</b>	<b>281 743 265,29</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		108 161 803,09	67 471 796,43
Impôts		30 411 672,28	45 117 006,41
Autres dettes		133 362 177,70	154 368 053,92
Trésorerie passif			
<b>TOTAL III</b>		<b>271 935 653,08</b>	<b>266 956 856,76</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>		<b>3 487 610 317,11</b>	<b>3 200 181 213,62</b>

## ANNEXE 04

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>			
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA			
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045			
EXERCICE : 2020			
PERIODE : 01.01.2020 AU 31.12.2020			

### TABLEAU DES COMPTES RESULTAT (AVANT INVENTAIRE)

LIBELLE	NOTE	2020	2019
Ventes et produits annexes		2 058 222 572,40	1 947 668 776,80
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		<b>2 058 222 572,40</b>	<b>1 947 668 776,80</b>
Achats consommés		- 97 125 645,41	- 97 404 952,00
Services extérieurs et autres consommations		- 109 788 808,26	- 148 598 733,92
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>		<b>- 206 914 453,67</b>	<b>- 246 003 685,92</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>1 851 308 118,73</b>	<b>1 701 665 090,88</b>
Charges de personnel		- 447 702 772,81	- 418 728 197,09
Impôts, taxes et versements assimilés		- 26 979 073,23	- 33 250 357,25
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 376 626 272,70</b>	<b>1 249 686 536,54</b>
Autres produits opérationnels		15 865 868,09	11 114 178,88
Autres charges opérationnelles		- 96 901 090,73	- 81 400 752,32
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs		- 218 659 254,99	- 240 910 348,48
Reprise sur pertes de valeur et provisions		13 193 777,02	20 002 223,82
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>1 090 125 572,09</b>	<b>958 491 838,45</b>
Produits financiers		6 408 711,59	14 421 689,31
Charges financières		- 17 602 155,27	- 770 716,75
<b>IV-RESULTAT FINANCIER</b>		<b>- 11 193 443,68</b>	<b>13 650 972,56</b>
<b>IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>		<b>1 078 932 128,41</b>	<b>972 142 811,01</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-	- 169 872 059,40
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires		- 7 030 314,65	- 320 929,76
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2 093 690 929,10</b>	<b>1 993 206 868,81</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>- 1 021 789 115,35</b>	<b>- 1 191 257 046,96</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>1 071 901 813,75</b>	<b>801 949 821,85</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 071 901 813,75</b>	<b>801 949 821,85</b>

## ANNEXE 05

Capital Social De 500 000 000 DA								
Nouveau Quai Port De BEJAIA								
IF : 000406018473045								
TIN : 00063851								
Exercice : 2020								
Période : du 01.01.2020 au 31.12.2020								

### DOTATION AUX AMORTISSEMENTS A REINTEGRER SUR VEHICULE TOURISME

N° Compte	Désignation Des Véhicules	Date d'Acquisition	Valeur d'Acquisition	Taux	Valeur Plafonnée	Dotation Pratiquée	Dotation Déductible	Montant à Réintégrer
218110	PEUGEOT 208 HDI	29/07/2015	2 559 000,00	20%	1 000 000,00	298 550,00		
218110	PEUGEOT 508 HDI	12/02/2018	3 731 000,00	20%	1 000 000,00	746 200,00		
218110	PEUGEOT PARTNER TEPEE	02/02/2015	2 848 500,00	20%	1 000 000,00	47 475,00		
218110	RENAULT SYMBOL EXTREME 1,6	26/12/2014	1 232 280,00	20%	1 000 000,00	0,00		
218110	RENAULT SYMBOL EXTREME 1,6	26/12/2014	1 232 280,00	20%	1 000 000,00	0,00		
218110	HYUNDAI I10	27/11/2020	1 800 000,00	20%	1 000 000,00	180 000,00		
218110	HYUNDAI I10 SEDAN	07/04/2015	1 649 000,00	20%	1 000 000,00	108 675,00		
218110	RENAULT SYMBOL EXTREME 1,6	30/01/2014	1 232 000,00	20%	1 000 000,00	0,00		
	<b>TOTAL REINTEGRATIONS</b>		<b>16 284 060,00</b>	<b>20%</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>1 380 900,00</b>	-	<b>0,00</b>

## ANNEXE 06

<b>BMTspa</b>									
Capital Social De 500 000 000 DA									
Nouveau Quai Port De BEJAIA									
IF : 000406018473045									
TIN : 00063851									
Exercice : 2020									
Période : du 01.01.2020 AU 31.12.2020									

### LES CADEAUX

N° D'Ordre	Désignation	Fournisseur	N° Facture	Quantité	Prix Unitaire	Prix Unitaire Plafonné	Montant Charge	Montant à Réintégrer	Montant à Déduire
1	Calendriers	ETS AIT ALLOUA	03	1000	446,55	500,00	446 550,00		
2	Bloc note	BOUGIE GRAPHICS	42	600	695,00	500,00	417 000,00		
3	BLOC note electronics	SARL INFO DE BEJAIA	1,22	11	5 357,01	500,00	58 927,11		
4	Sac shopping	BOUGIE GRAPHICS	43	1000	100,00	500,00	100 000,00		
<b>TOTAL REINTEGRATIONS</b>							<b>1 022 477,11</b>	-	-

## ANNEXE 07

<b>BMTspa</b>						
Capital Social De 500 000 000 DA						
Nouveau Quai Port De BEJAIA						
IF : 000406018473045						
TIN : 00063851						
Exercice : 2020						
Période : du 01.01.2020 au 31.12.2020						
<b>LES COTISATIONS ET DONS</b>						
N° D'Ordre	Nature	Fournisseur	Référence	Montant Charge	Montant à Déduire	Montant à Reintégrer
1	Service a lait 29 pieces ceramic dore pour PCA	SUPER MARCHÉ ESPERANZA	Facture N°44	29 948,86		29 948,86
2	Masque respiratoire POUR HOPITAL BEJAIA	SARL SAFIR MEDICAL	Facture N°64	5 050 000,00	2 000 000,00	3 050 000,00
		<b>TOTAL REINTEGRATIONS</b>		<b>5 079 948,86</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>3 079 948,86</b>

## ANNEXE 08

<b>BMT spa</b>	
Capital Social De 500 000 000 DA	
Nouveau Quai Port De BEJAIA	
IF : 000406018473045	
TIN : 00063851	
<b>Exercice : 2020</b>	

### BASE IMPOSABLE IBS

N° D'ORDRE	DESIGNATION	MONTANT
<b>( 1 )</b>	<b>RESULTAT BRUT COMPTABLE EXERCICE 2018</b>	<b>763 278 260,71</b>
	<b>LES REINTEGRATIONS EXERCICE 2018 :</b>	
1	Dotations Aux Amortissements Véhicule De Tourisme	464 000,00
2	Cotisations & Dons	79 948,86
3	Pénalités & Amendes	4 975 048,42
4	Honoraires	240 000,00
5	Charges à Payer	21 100 210,75
6	Amortissement Des Pièces Stratégiques	4 748 836,50
7	Provisions	24 832 119,19
8	Impots et Taxes	2 736 271,94
9	Ecarts De Change Latent (Perte)	3 460 502,57
10	Entretien Réparation Véhicule De Tourisme	1 260 881,30
11	Impot Différé Solde Débiteur	
<b>( 2 )</b>	<b>TOTAL DES REINTEGRATIONS</b>	<b>63 897 819,53</b>
	<b>LES DEDUCTIONS EXERCICE 2018 :</b>	
1	Interets à Recevoir	6 903 333,33
2	Amortissement Des Pièces Stratégiques	11 179 045,93
3	Impot Différé Solde Créditeur	350 747,52
<b>( 3 )</b>	<b>TOTAL DES DEDUCTIONS</b>	<b>18 433 126,78</b>
<b>( 4 )</b>	<b>RESULTAT IMPOSABLE EXERCICE 2018     4 = ( 1 + 2 - 3 )</b>	<b>808 742 953,47</b>

## ANNEXE 09

### BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA  
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045  
EXERCICE : 2020  
PERIODE : 01.01.2020 au 31.12.2020

### BALANCE GENERALE - APRES INVENTAIRES -

COMPTES	LIBELLE	REOUVERTURE		MOUVEMENT		SOLDE	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
101000	*APPORTS APPELES LIBERE L'ETAT	-	255 000 000,00	-	-	-	255 000 000,00
101300	*APPORT APPELE LIBERES SOC.PRI	-	245 000 000,00	-	-	-	245 000 000,00
106100	*RESERVES LEGALES	-	50 000 000,00	-	-	-	50 000 000,00
106230	*RESERVES REGLEMEENTEES	-	128 855 397,60	-	-	-	128 855 397,60
106500	*RESERVES FACULTATIVES	-	1 170 474 200,00	-	90 212 760,73	-	1 260 686 960,73
<b>10****</b>	<b>Capital, réserves et assimilés</b>	-	<b>1 849 329 597,60</b>	-	<b>90 212 760,73</b>	-	<b>1 939 542 358,33</b>
110000	*RESULTAT INSTANCE AFFECTATION	-	201 672,13	201 672,13	458 733,25	-	458 733,25
<b>11****</b>	<b>Report à nouveau</b>	-	<b>201 672,13</b>	<b>201 672,13</b>	<b>458 733,25</b>	-	<b>458 733,25</b>
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85	801 949 821,85	-	-	-
<b>12****</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>801 949 821,85</b>	<b>801 949 821,85</b>	-	-	-
131000	*SUBVENTIONS D'INVESTIS RECUES	-	8 273 619,15	-	-	-	8 273 619,15
131700	*SUBV.INVEST.INSCRIT.PROD.EXCE	8 906 485,87	-	683 566,62	-	7 590 052,49	-
133000	IMPÔTS DIFFERES ACTIF	11 212 629,65	-	-	8 582 712,67	2 629 916,98	-
134000	IMPÔTS DIFFERES PASSIF	-	1 552 398,02	1 552 398,02	-	-	-
<b>13****</b>	<b>Produits et charges différés hors cycle d'exploitation</b>	<b>18 119 115,53</b>	<b>9 826 017,17</b>	<b>2 235 964,64</b>	<b>8 582 712,67</b>	<b>10 219 969,48</b>	<b>8 273 619,15</b>
153000	PROVISION PECULE DE RETRAITE	-	11 928 298,93	-	-	-	11 928 298,93
158000	*PROVISIONS P.PERTES PROBABLES	-	97 561,80	97 561,80	0,00	-	0,00
<b>15****</b>	<b>Provisions pour charges- passifs non courants</b>	-	<b>12 025 860,73</b>	<b>97 561,80</b>	<b>0,00</b>	-	<b>11 928 298,93</b>
168010	*DETTES REMBOURSABLES EPB	-	132 489 687,17	44 163 229,06	-	-	88 326 458,11
168011	*DETTES REMBOURSABLES PORTEK	-	126 626 020,60	47 575 634,75	16 100 883,65	-	95 151 269,50
<b>16****</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	-	<b>259 115 707,76</b>	<b>91 738 863,80</b>	<b>16 100 883,65</b>	-	<b>183 477 727,61</b>
171101	D.L.T RATTACHEES AU GROUPE EPB	-	3 917 904,40	-	-	-	3 917 904,40
171102	D.L.T RATTACHEES GROUPE PORTEK	-	3 764 261,09	-	-	-	3 764 261,09
<b>17****</b>	<b>Dettes rattachées à des participations</b>	-	<b>7 682 165,50</b>	-	-	-	<b>7 682 165,50</b>
201000	*FONDS DE COMMERCE	162 000 000,00	-	-	-	162 000 000,00	-
204000	LOGICIELS	607 446,00	-	303 600,00	-	911 046,00	-
204010	*CTMS SOFTWARE	29 856 479,07	-	-	-	29 856 479,07	-
<b>20****</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>192 463 925,07</b>	-	<b>303 600,00</b>	-	<b>192 767 525,07</b>	-
211000	*TERRAINS DE CONSTRUCTION	8 616 000,00	-	-	-	8 616 000,00	-
212101	AIRE DE STOCKAGE ZEP	71 338 154,23	-	-	-	71 338 154,23	-
213011	BATIMENT	45 566 987,49	-	-	-	45 566 987,49	-
213016	SALE D'ARCHIVE ET ESCALIER SEC	-	-	2 258 767,25	-	2 258 767,25	-
213080	*CABINE SAHARIENNE	7 976 399,40	-	-	-	7 976 399,40	-
213090	*LOGEMENTS DU PERSONNEL	7 884 000,00	-	-	-	7 884 000,00	-
213100	*CHAUSSEES ET TERRES PLEINS	237 204 545,54	-	-	-	237 204 545,54	-
213110	*BETONNAGE ZONE A CONTENAIRES	49 698 050,46	-	-	-	49 698 050,46	-
213120	*VOIES DE GRUES	31 848 228,97	-	-	-	31 848 228,97	-
213130	PLATE FORME P/SCANNER MOBILE	208 800,00	-	-	-	208 800,00	-
213160	*CLOTURES	7 456 027,14	-	-	-	7 456 027,14	-
213190	*AUTRE OUVRAGES SUPERSTRUCTURE	2 559 849,32	-	-	-	2 559 849,32	-
213191	*PYLONES	12 903 946,33	-	2 811 600,00	-	15 715 546,33	-
213270	*RESEAUX ALIMENTATION ENERGIE	34 861 723,56	-	-	-	34 861 723,56	-
215140	*INSTALLATION FRIGORIFIQUE	24 590 065,22	-	-	-	24 590 065,22	-
215170	*INSTALLATION COMPLEXE RTG	39 247 481,78	-	-	-	39 247 481,78	-
215172	*APPAREIL DE PESEE ELECTRONIQU	1 363 426,44	-	-	-	1 363 426,44	-
215190	PONT ROULANT	7 905 887,69	-	-	-	7 905 887,69	-
2152011	EQUIPEMENT QC	435 292 742,08	-	-	-	435 292 742,08	-
2152101	RTG	381 709 943,16	-	207 613 254,75	-	589 323 197,91	-
215221	STRUCTURE GRUE MOBILE	149 904 043,19	-	124 412 083,44	-	274 316 126,63	-
215222	MOTEUR,POMP.HYDRAULIQ ET ACCESSOIRES GRUE MOBILE	4 142 803,56	-	66 991 121,86	-	71 133 925,42	-
215240	*CHARIOTS ELEVATEURS	13 439 892,43	-	-	-	13 439 892,43	-
215241	SPREADER (CONTENAIRES VIDES)	114 275 199,52	-	-	-	114 275 199,52	-
215242	*REACH STEAKER	149 215 658,47	-	-	-	149 215 658,47	-
215260	*MATERIEL D'ATELIER	1 905 409,94	-	318 134,76	128 002,54	2 095 547,17	-
215270	*MAT.PRODUIT LUTTE CONTRE INCE	157 794,95	-	-	-	157 794,95	-
215290	*BENNES ET TREMIES	834 240,00	-	-	-	834 240,00	-
215320	*POSTE TRANSFORMATEUR ENERGIE	55 555 705,61	-	972 972,00	-	56 528 677,61	-
215380	*MATERIEL ET OUTILLAGES DIVER	11 135 746,51	-	14 394,60	69 414,60	11 080 726,51	-
218100	*MATERIEL DE TRANSPORT	12 799 660,51	-	-	-	12 799 660,51	-
218110	*VEHICULES TOURISMES	16 284 060,00	-	-	-	16 284 060,00	-
218170	*TRACTEURS PORTUAIRE RO RO	79 482 970,48	-	23 735 576,51	-	103 218 546,98	-
218171	*TRACTEURS T.M	130 176 000,00	-	-	-	130 176 000,00	-
218180	*REMORQUES PORTUAIRES RO RO	22 852 241,58	-	11 112 863,94	1 580 325,70	32 384 779,82	-
218181	*REMORQUES T.M	38 040 923,08	-	1 815 390,55	-	39 856 313,63	-
218190	*MATERIEL DE TRANSPORTS DIVERS	109 800,00	-	-	-	109 800,00	-
218200	*MOBILIER DE BUREAU	5 505 258,35	-	181 864,20	50 229,24	5 636 893,31	-
218210	*MATERIEL DE BUREAU	113 834,41	-	10 440,00	750,00	123 524,41	-
218300	*EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10 392 682,28	-	978 416,04	731 409,22	10 639 698,10	-
218310	*CTMS HARDWARE	9 022 598,81	-	-	-	9 022 598,81	-
218400	*EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	31 083 718,46	-	111 230,76	2 160,00	31 192 789,22	-
218420	*PORTABLES	245 498,96	-	258 480,00	2 280,00	501 698,96	-
218500	*MATERIEL DE LOGEMENTS	458 678,98	-	-	-	458 678,98	-
218520	*MATERIELS DE CANTINES-CUISIN	71 390,00	-	-	-	71 390,00	-
218580	*AUTRES MATERIELS	105 494,87	-	-	18 000,00	87 494,87	-
218700	*MOBILIERS DE LOGEMENTS	661 900,97	-	-	-	661 900,97	-
218720	*MOBILIERS DE CANTINES	12 258,97	-	-	-	12 258,97	-
218780	*AUTRE MOBIL&EQUIPEMENT SOCIAU	1 002 756,00	-	110 100,00	-	1 112 856,00	-

218790	*AMENAGEMENTS LOGEMENT	6 419 584,70	-	-	-	6 419 584,70	-
218900	*AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	10 722 651,42	-	1 418 734,97	126 680,12	12 014 706,28	-
218910	*RESEAUX INFORMATIQUES	3 233 352,59	-	228 840,00	-	3 462 192,59	-
218920	*AGENCEMENT INSTALLATION PARKI	240 825,00	-	-	-	240 825,00	-
218931	*CABLE DES REEFERS	4 571 988,68	-	-	-	4 571 988,68	-
218932	*CHARPENTE POUR REEFERS	640 242,00	-	-	-	640 242,00	-
218933	*BOITE DELECTRICITE REEFERS	539 957,48	-	-	-	539 957,48	-
218940	ALIMENTATION ENERGIE REFEER	895 971,60	-	-	-	895 971,60	-
218950	ELECTRIFICATION DE LA ZEP	349 356,00	-	-	-	349 356,00	-
218960	REALISATION CHAPITEAUX	785 268,00	-	-	-	785 268,00	-
218970	STATION LAVAGE ZEP	484 398,66	-	-	-	484 398,66	-
219201	CENTRALE DE FREIN POUR QC	931 070,74	-	-	-	931 070,74	-
2192011	SYSTEME D'ALARME QC	1 027 650,68	-	-	-	1 027 650,68	-
219202	AIT CIRCUIT BREAKER P/S QC	520 576,90	-	-	-	520 576,90	-
2192021	DC GANTRY MOTOR QC	1 259 711,48	-	-	-	1 259 711,48	-
2192022	FREIN GANTRY COMPLET P/QC	3 752 539,56	-	-	-	3 752 539,56	-
2192023	FREIN HOIST COMPLET RTG	2 220 262,06	-	-	-	2 220 262,06	-
219203	MOTEUR RELEVAGE P/S QC	558 288,00	-	-	-	558 288,00	-
219204	GENERATEUR LEVAGE P/S QC	1 000 266,00	-	-	-	1 000 266,00	-
219205	MOTEUR LEVAGE P/S QC	967 699,20	-	-	-	967 699,20	-
219206	FREIN TROLLEY P/S QC	1 236 632,66	-	-	-	1 236 632,66	-
2192061	DC TROLLEY MOTOR QC	2 724 866,53	-	-	-	2 724 866,53	-
219207	HEAD BLOC P/SPREADER QC2	1 648 714,44	-	-	-	1 648 714,44	-
219208	GE BOOM DC MOTOR	1 017 362,89	-	3 080 620,34	-	4 097 983,24	-
219209	DC HOIST MOTOR QC	8 181 125,70	-	-	-	8 181 125,70	-
219210	LINEAR ACTUATOR P/S RTG	5 630 171,42	-	3 495 628,55	-	9 125 799,97	-
219211	MOTOR ELECTRIC P/S RTG	122 890,84	-	-	-	122 890,84	-
219212	STEAM GANTRY P/S RTG	3 204 267,99	-	-	-	3 204 267,99	-
219213	MOTEUR HOIST POUR RTG	3 383 676,25	-	-	-	3 383 676,25	-
219214	MOTEUR LEVAGE RTG	2 179 996,18	-	-	-	2 179 996,18	-
219215	CONVERTISSEUR FREQUENCE RTG	6 498 332,57	-	-	-	6 498 332,57	-
219216	MOTEUR REDUCTEUR RTG	1 576 579,58	-	-	-	1 576 579,58	-
219220	SPREADER P/GRUE PORTUAIRE	10 267 999,99	-	-	-	10 267 999,99	-
219410	CYLINDER TILT P/S MT BOSS	222 075,95	-	-	-	222 075,95	-
219411	SECTION CONTROL P/S MT BOSS	121 791,90	-	-	-	121 791,90	-
219412	HYDRAULIC POMPE P/S MT BOSS	263 452,25	-	-	-	263 452,25	-
219413	PIGNON P/S MT BOSS	624 390,50	-	-	-	624 390,50	-
219414	TIROIR DISTRIBUTEUR P/S MT BOS	89 222,26	-	-	-	89 222,26	-
219415	FREIN P/S MT BOSS	209 534,00	-	-	-	209 534,00	-
219416	PRESSE D'INCLINISATION P/S	222 075,95	-	-	-	222 075,95	-
219417	CYLINDRE P/S MT BOSS	498 250,62	-	-	-	498 250,62	-
219418	CYLINDRE P/S MT BOSS	176 382,00	-	-	-	176 382,00	-
219420	FREIN COMPL P/S KALMAR	183 500,24	-	-	-	183 500,24	-
219421	POMPE P/S KALMAR	352 203,93	-	-	-	352 203,93	-
219422	FREIN A DISQUE MOUILLE P/S KAL	929 283,10	-	-	-	929 283,10	-
219423	SOUPAPE P/S KALMAR	757 032,52	-	-	-	757 032,52	-
<b>21****</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 360 663 952,69</b>	-	<b>451 930 514,52</b>	<b>2 709 251,42</b>	<b>2 809 885 215,80</b>	-
232200	*BATIMENTS OUVR SUPER EN COURS	301 200,00	-	5 919 931,87	5 069 647,25	1 151 484,62	-
232300	*MATERIEL OUTILLAGE EN COURS	3 452 356,27	-	433 517 608,29	411 944 714,54	25 025 250,02	-
232800	AUTR IMMOBIL CORPOREL EN COURS	2 971 476,65	-	30 401 525,40	31 120 325,40	2 252 676,65	-
232900	*AGENCEMENTS ET INSTAL EN COUR	-	-	720,00	720,00	-	-
238300	AVANCE & ACOYTE S/MAT & OUTILL	13 775 607,86	-	367 172 337,74	367 172 337,74	13 775 607,86	-
238400	*AVANCES ET ACOMPTE S/INVESTI	113 348,40	-	-	-	113 348,40	-
<b>23****</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>20 613 989,18</b>	-	<b>837 012 123,30</b>	<b>815 307 744,93</b>	<b>42 318 367,55</b>	-
275100	*DEPOTS A TERME	480 000 000,00	-	240 000 000,00	240 000 000,00	480 000 000,00	-
275110	*CAUTIONNEMENTS VERSES	870 561,00	-	-	-	870 561,00	-
<b>27****</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>480 870 561,00</b>	-	<b>240 000 000,00</b>	<b>240 000 000,00</b>	<b>480 870 561,00</b>	-
280100	AMORTIS.FONDS DE COMMERCE	-	40 500 000,00	-	10 125 000,00	-	50 625 000,00
2804000	*AMORTISSEMENT LOGICIELS	-	550 409,38	-	82 899,00	-	633 308,38
2804100	*AMORT.LOGICIEL SOFWORD	-	29 856 479,07	-	-	-	29 856 479,07
2812100	AMORT AIRE STOCKAGE ZEP	-	23 779 384,76	-	7 926 461,59	-	31 705 846,35
2813011	AMORT BATIMENT	-	18 399 515,15	-	-	-	18 399 515,15
2813016	AMORT REAL SAL ARCHIVE	-	-	-	19 813,75	-	19 813,75
2813080	*AMORT .CABINE SAHARIENNE	-	4 899 312,32	-	1 086 634,91	-	5 985 947,23
2813090	*AMORTIS.LOGEMENTS DU PERSONNE	-	1 938 150,00	-	394 200,00	-	2 332 350,00
2813100	*AMORTIS.OUVRAGES SUPERSTRUCTU	-	83 021 590,93	-	11 860 227,28	-	94 881 818,21
2813110	*AMORTIZONE BETONNAGE	-	13 668 963,89	-	2 484 902,53	-	16 153 866,42
2813120	*AMOR-VOIES GRUS	-	11 146 880,14	-	1 592 411,45	-	12 739 291,58
2813130	AMORTI PLATE FORME P/SCANNER	-	28 275,00	-	26 100,00	-	54 375,00
2813160	*AMOR CLOTURE TERMINAL CONTENE	-	2 836 636,32	-	529 973,76	-	3 366 610,08
2813190	*AMORTIS.AUTRE OUVRAGE SUPERST	-	951 386,24	-	127 992,47	-	1 079 378,71
2813191	*AMORTISSEMENT PYLONES	-	4 462 614,77	-	762 347,32	-	5 224 962,08
2813270	*AMORTIS.RESEAU ALIM.ENERGIE	-	12 201 603,25	-	1 743 086,18	-	13 944 689,42
2815101	AMORTISSEMENT RTG	-	207 683 630,09	-	43 109 690,76	-	250 793 320,85
2815170	*AMORTISSE INSTALLA.COMPLEXE	-	39 247 481,78	-	-	-	39 247 481,78
2815172	*AMORT APPAR.PESE.ELECTRONIQU	-	818 055,86	-	136 342,64	-	954 398,51
2815190	AMORTISSEMENT PONT ROULANT	-	2 964 707,89	-	790 588,77	-	3 755 296,66
2815211	AMORTISSEMENT QC	-	321 503 900,59	-	31 977 725,80	-	353 481 626,39
2815219	AMORT FESTON CABLE	-	2 361 038,83	-	4 047 495,13	-	6 408 533,96
281524	AMORT STRUCTURE GRUE	-	35 133 760,12	-	13 621 910,96	-	48 755 671,08
2815240	*AMORTIS CHARIOTS ELEVEATEURS	-	204 992 489,93	-	28 714 902,69	-	233 707 392,62
281525	AMORT.MOTEUR.POMPE HYD..ACCESSOIRE GRUE.	-	3 380 628,84	-	1 878 693,43	-	5 259 322,27
2815260	*AMORTISSEMENT MATERIEL ATELIE	-	845 734,38	92 367,53	287 729,28	-	1 041 066,13
2815270	*AMOR.MAT LUTTE CONTRE INCENDI	-	116 900,50	-	15 779,48	-	132 679,99
2815290	*AMORTISSEMENT BENNES ET TREMI	-	480 747,99	-	83 424,00	-	564 171,99
2815320	*AMORT.POSTE TRANSFOR.ENERGIE	-	24 861 716,77	-	5 920 204,80	-	30 781 921,57
2815380	*AMORTISSEMENT MAT&OUTIA DIVER	-	5 960 815,73	36 627,01	1 113 864,65	-	7 038 053,38
2818100	*AMORTIS.MATERIEL AUTOMOBILE	-	6 290 427,48	-	1 714 388,21	-	8 004 815,69
2818110	*AMORTIS.VEHICULES TOURISMES	-	12 879 209,99	-	1 380 900,00	-	14 260 109,99
2818170	*AMORS TRACTEUR RO RO	-	43 071 039,93	-	8 647 616,68	-	51 718 656,61
2818171	*AMORTIS.TRACTEURS T.M	-	37 720 800,00	-	13 017 600,00	-	50 738 400,00
2818180	*AMORT.REMORQUE RO RO	-	12 149 557,30	1 369 615,62	2 772 755,29	-	13 552 696,97
2818181	*AMORTIS.REMORQUES T.M	-	12 086 746,16	-	3 894 861,81	-	15 981 607,97
2818190	*AMORTIS.MATER.TRANSPORT DIVER	-	96 075,00	-	13 725,00	-	109 800,00
2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU	-	3 912 018,31	42 162,89	499 000,03	-	4 368 855,45
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU	-	113 834,41	750,00	870,00	-	113 954,41
2818300	*AMORTISSEMENT EQU INFORMATIQU	-	7 417 438,96	730 556,67	1 236 493,99	-	7 923 376,27
2818310	*AMORT CTMS HADWARE	-	9 022 598,81	-	-	-	9 022 598,81
2818400	*AMORTISSEMENT EQU.COMMUNICATI	-	27 664 041,27	2 160,00	1 030 328,26	-	28 692 209,53



2818420	*AMORTIS.PORTABLE	-	154 777,74	1 567,50	81 085,79	-	234 296,03
2818500	*AMORTIS.MATERIEL LOGEMENT	-	399 301,49	-	13 634,92	-	412 936,42
2818520	*AMORTIS.MATERIEL CUISINE CANT	-	67 886,50	-	858,00	-	68 744,50
2818580	*AMORTISSEMENT AUTRES MATERIEL	-	76 794,52	17 250,00	11 343,97	-	70 888,49
2818700	*AMORTIS.MOBILIERS LOGEMENTS	-	364 651,90	-	65 956,10	-	430 608,00
2818720	*AMORTISSEMENT MOBIL.CANTINES	-	9 952,51	-	1 225,90	-	11 178,41
2818780	*AMORTIS.AUTRE MOBIL&EQUI SOCI	-	436 652,03	-	110 320,10	-	546 972,13
2818790	AMORTIS.AMENAGEMENTS	-	2 567 833,87	-	641 958,47	-	3 209 792,34
2818900	*AMORTIS.AGENC.ET INSTALLAT.	-	6 813 483,22	108 475,07	1 148 571,77	-	7 853 579,92
2818910	*AMORTIS.RESEAUX INFORMATIQUE	-	1 751 294,95	-	332 870,26	-	2 084 165,21
2818920	*AMOTISSEMENT INSTALLATION PAR	-	120 412,50	-	24 082,50	-	144 495,00
2818931	AMORT CABLAGE REEFER	-	3 278 769,02	-	705 392,54	-	3 984 161,56
2818932	AMORT CHARPENTE REEFER	-	459 144,98	-	98 780,20	-	557 925,18
2818933	AMORT BOITE ELECTRICITE REEFER	-	387 226,65	-	83 307,73	-	470 534,38
2818940	AMORT ALIMANT ENERGIE REFEER	-	414 416,15	-	113 046,45	-	527 462,60
2818950	AMORTISSEMENT ELECTRICIFIC ZEP	-	349 356,00	-	-	-	349 356,00
2818960	AMORT CHAPITEAUX	-	202 860,90	-	78 526,80	-	281 387,70
2818970	AMORT STATION LAVAGE ZEP	-	87 082,90	-	65 312,18	-	152 395,08
281900	AMORTISSEMENT P/S	-	24 679 587,74	-	10 414 039,45	-	35 093 627,19
<b>28****</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>	-	<b>1 313 636 083,72</b>	<b>2 401 532,29</b>	<b>218 659 254,99</b>	-	<b>1 529 893 806,42</b>
322000	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	-	-	296 835,60	296 835,60	-	-
322100	*COMBUSTIBLES CARBURANTS LUBRI	1 853 054,36	-	25 359 176,12	24 300 480,44	2 911 750,04	-
322200	*PRODUIT D'ENTRETIEN	1 047,00	-	495 554,76	486 836,76	9 765,00	-
322300	*FOURNITURE D'ATELIER	709 515,92	-	2 512 738,73	2 390 043,35	832 211,30	-
322400	*PETIT OUTILLAGE	13 500,00	-	317 383,89	244 291,89	86 592,00	-
322500	*PIECES RECHANGES MAT.TRANSPOR	-	-	211 738,56	211 738,56	-	-
322510	*PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITAT	88 587 473,68	-	53 791 625,24	43 200 324,64	99 178 774,28	-
322530	*PNEUMATIQUES CONSOMMES	793 832,27	-	15 187 349,63	10 905 831,14	5 075 350,76	-
322600	*FOURNITURES DE BUREAUX	319 583,97	-	1 697 786,94	1 845 850,85	171 520,06	-
322700	*FOURNITURES INFORMATIQUES	293 198,55	-	424 704,85	430 506,72	287 396,68	-
322900	*FOURNITURES DIVERSES	72 539,76	-	2 917 950,99	2 983 407,09	7 083,66	-
322920	EFFETS VESTIMENTAIRE CONSOMME	546 841,02	-	4 112 521,92	4 389 267,07	270 095,87	-
<b>32****</b>	<b>Autres approvisionnements</b>	<b>93 190 586,53</b>	-	<b>107 325 367,23</b>	<b>91 685 414,11</b>	<b>108 830 539,64</b>	-
370100	STOCKS A L'EXTERIEUR ETRANGER	-	-	-	-	-	-
<b>37****</b>	<b>Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en</b>	-	-	-	-	-	-
382000	ACHATS MATERIAUX DE CONSTRUCTI	-	-	296 835,60	296 835,60	-	-
382100	ACH.LOCAUX COMBU.CARBU. LUBRIF	-	-	25 359 176,11	25 359 176,11	-	-
382200	ACHATS LOCAUX PRODUITS D'ENTRE	-	-	495 554,76	495 554,76	-	-
382300	ACH.LOCAUX FOURNITURE ATELIER	-	-	2 512 738,73	2 512 738,73	-	-
382400	ACHATS LOCAUX PETIT OUTILLAGE	-	-	317 383,89	317 383,89	-	-
382500	ACH.LOCAUX PIECES RECH.M.TRANS	-	-	211 738,56	211 738,56	-	-
382510	ACH.LOCAUX PIECE RECHAN.M.EXP	-	-	28 461 798,05	28 461 798,05	-	-
382530	ACHATS LOCAUX PNEUMATIQUES	-	-	15 187 349,63	15 187 349,63	-	-
382600	ACHAT LOCAUX FOURNITURE BUREAU	-	-	1 697 786,94	1 697 786,94	-	-
382700	ACH.LOCAUX.FOURNITURE INFORMAT	-	-	424 704,85	424 704,85	-	-
382900	ACHATS LOCAUX FOURNITUR.DIVERS	-	-	2 917 950,99	2 917 950,99	-	-
382920	EFFET VESTIMENTAIRE	-	-	4 112 521,92	4 112 521,92	-	-
382951	ACH.ETRANG.PIECE RECHANG.EXPLO	-	-	25 329 827,18	25 329 827,18	-	-
<b>38****</b>	<b>Achats stockés</b>	-	-	<b>107 325 367,21</b>	<b>107 325 367,21</b>	-	-
392500	PERTE DE VALEUR S/AUTRES APPRO	-	-	-	5 831 190,87	-	5 831 190,87
<b>39****</b>	<b>Perdes de valeur sur stocks et en cours</b>	-	-	-	<b>5 831 190,87</b>	-	<b>5 831 190,87</b>
401100	*FOURNISSEURS NATIONALUX	13 011 622,66	-	111 765 586,69	99 483 307,11	-	709 343,09
401110	*FOURNISSEURS ETRANGERS	-	-	9 809 824,13	9 809 824,13	-	-
401200	*CREDITEURS DE SERVICE NATIONA	-	14 134 747,73	63 980 847,44	57 324 050,98	-	7 477 951,27
401220	*CREDITEURS DE FRAIS DE MISSIO	-	308 418,00	2 478 237,45	2 261 919,45	-	92 100,00
401230	*CREDITEUR DE SEMINAIRE&FORMAT	-	643 701,30	4 381 143,45	3 737 442,15	-	-
401300	*DETTES ENVERS EPB	-	18 576 641,27	146 256 671,47	148 832 231,35	-	21 152 201,15
401310	*DETTES ENVERS PORTEK	-	6 032 359,21	22 467 258,08	16 434 898,86	-	-
404100	*FOURNISSEURS D'INVS.NATIONAUX	-	7 052 574,74	153 034 523,56	148 207 219,66	-	2 225 270,84
404110	FOURNISSEURS DINVST.ETRANGERS	-	6 700 555,58	343 700 846,09	412 892 428,99	-	75 892 138,48
404200	*FOURNISSEURS-RETENUES GARANTI	-	709 771,91	525 502,37	428 528,71	-	612 798,25
408100	FOUR.STOCKS.FACT NON PARVENUE	-	896,53	896,53	-	-	-
408200	FOUR.SERVICE.FACT NON PARVENUE	-	300 707,48	300 707,48	240 000,00	-	240 000,00
409300	AVANCES ET ACOMPTE SUR STOCKS	-	-	9 100 613,17	9 100 613,17	-	-
409310	AVC & ACPT FOUR STOCK ETRANGER	-	-	30 260 883,19	27 739 759,75	2 521 123,45	-
409400	*AVANCES SUR SERVICES	210 600,00	-	599 773,10	810 373,10	-	-
409800	*CONSIGNATIONS VERSES	27 000,00	-	-	-	27 000,00	-
<b>40****</b>	<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>237 600,00</b>	<b>67 471 796,43</b>	<b>898 663 114,20</b>	<b>937 282 597,42</b>	<b>2 548 123,45</b>	<b>108 401 803,09</b>
411000	*CLIENTS ENTREPRISE NATIONAUX	3 413 740,02	-	59 869 492,14	61 495 162,56	1 788 069,60	-
411020	*CLIENTS USAGERS PRIVES	109 102 627,07	-	2 373 313 916,54	2 368 606 071,82	113 810 471,78	-
416000	*CLIENTS DOUTEUX	4 119 697,89	-	20 039 838,00	4 119 697,89	20 039 838,00	-
418100	*FACTURES A ETABLIR	25 383 512,70	-	9 526 376,44	25 708 868,64	9 201 020,50	-
419210	AVOIR A ETABLIR SUR CLIENTS	-	16 612,55	16 612,55	36 953,35	-	36 953,35
<b>41****</b>	<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>142 019 577,68</b>	<b>16 612,55</b>	<b>2 462 766 235,67</b>	<b>2 459 966 754,26</b>	<b>144 839 399,88</b>	<b>36 953,35</b>
421000	*REMUNERATIONS PERSONNEL DUES	-	16 074 483,38	252 647 463,59	236 572 980,21	-	-
421010	*REMUNERATION DES JOURNALIERS	-	743 676,85	14 845 604,46	14 103 396,62	-	1 469,00
421020	*REMUNERATION PRE-EMPLOI	-	13 443,35	717 517,09	719 591,09	-	15 517,35
421030	*REMUNERATION DUE APPRENTIS	-	-	366 720,00	391 560,00	-	24 840,00
421100	*SOLDE TOUT COMPTES	-	31 014,37	188 912,12	158 050,30	-	152,55
421800	AUTRES DETTES DUES AU PERSONNE	-	-	1 964 467,76	1 964 467,76	-	-
422200	COTISATIONS AUX OEUVRES SOCIAL	-	328 911,49	10 796 301,26	11 865 343,50	-	1 397 953,73
422210	*REG.OEUVRE SOCIALE LOG.SOCIAL	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	1 834 793,67	-
422220	*REG.OEUVRES SOCIALES CHOMAGE	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	1 834 793,67	-
422300	RETENUES POUR COMPTE O.S	-	405 600,00	4 416 540,53	4 479 750,00	-	468 809,47
422310	RETENUE PRET ELECTROMENAGER	-	10 691,71	3 505 528,51	3 922 637,40	-	427 800,60
422320	RETENUE PRET MEUBLES	-	-	3 173 325,26	3 797 177,06	-	623 851,79
422330	RETENUE PRET MOTOCYCLE	-	-	7 066 684,04	7 891 476,89	-	824 792,84
423000	PART DES TRAVAILLEURS AUX BENE	-	-	107 766 355,94	107 766 355,94	-	-
425200	AVANCES S/ FRAIS MISSIONS	-	-	12 000,00	-	-	-
425800	*AVANCES AU PERSONNEL	6 000,00	-	7 209 000,00	7 215 000,00	-	-
428200	*DETTES PROVISI CONGES PAYES	-	11 945 558,92	11 945 558,92	16 880 168,60	-	16 880 168,60
<b>42****</b>	<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>3 192 389,77</b>	<b>29 553 380,06</b>	<b>430 376 030,44</b>	<b>421 010 808,75</b>	<b>3 669 587,34</b>	<b>20 665 355,94</b>
431000	*RETENUE DE SECURITE SOCIALE	-	3 934 475,69	32 415 479,76	33 627 828,19	-	5 146 824,12
431300	COTISATIONS ET AUTRES CAISSES	-	64 334,77	351 295,69	307 944,02	-	20 983,10
431800	*ORGANISMES SOCIAUX CNAS	-	11 366 262,44	94 844 516,26	97 947 674,30	-	14 469 420,47
432000	*FRAIS MEDICAUX MGT A REMBOURS	-	-	38 394,64	38 394,64	-	-

438100	*COTISAT SOCIALE SUR CONGE PAY	-	2 986 389,73	2 986 389,73	4 220 042,15	-	4 220 042,15
438600	CHARGES A PAYER COTISAT. SOCIA	-	14 831 679,37	14 831 679,37	16 373 334,40	-	16 373 334,40
<b>43*****</b>	<b>Organismes sociaux et comptes rattachés</b>	-	<b>33 183 142,00</b>	<b>145 467 755,45</b>	<b>152 515 217,70</b>	-	<b>40 230 604,25</b>
442800	AUTRE IMPOTS TAXES RET S/TIERS	-	1 023 376,83	1 125 324,32	101 947,69	-	-
444100	ACOMPTES PROVISIONNELLES	-	-	220 464 462,00	67 579 608,00	152 884 854,00	-
444200	*IMPOTS S/LES BENEFICES SOCIET	-	-	-	-	-	-
444300	IRCCD DEPOTS A TERME	-	-	1 516 999,99	-	1 516 999,99	-
444400	PRECOMPTE IBS	33 646 798,64	-	-	33 646 798,64	-	-
444500	TROP VERSE IRG SUR DIVIDENDES	9 333 000,00	-	-	-	9 333 000,00	-
444600	TROP VERSE IRG TANTIEME	43 200,00	-	-	43 200,00	-	-
445600	*TVA DEDUCTIBLE S/INVESTISSEME	1 016 015,14	-	80 298 242,96	80 992 343,81	321 914,28	-
445610	*TVA DEDUCTIBLE S/MATIERE&FOUR	1 872 048,80	-	20 790 378,34	22 581 773,63	80 653,51	-
445620	*TVA DEDUCTIBLE S/BIE&SERVICE	4 330 222,22	-	23 044 125,47	24 404 095,53	2 970 252,16	-
445630	TVA S/OPERATION BANQUE ET ASSU	599,25	-	3 864 037,13	3 864 585,38	51,00	-
445690	PRECOMPTE TVA	-	-	51 444 248,46	-	51 444 248,46	-
445730	*TVA COLLECTEE S/PREST_SERVICE	-	14 494 841,03	287 085 854,24	290 639 632,73	-	18 048 619,52
445740	*TVA SUR FACT A ETABLIR	-	3 688 202,70	3 735 476,64	1 516 344,44	-	1 469 070,50
445790	*TVA A PAYER	-	15 753 108,86	216 572 017,28	200 818 908,43	-	-
447100	*TAXES S/L'ACTIVITE PROFESSION	-	1 106 020,39	41 302 064,38	41 493 957,70	-	1 297 913,71
447110	*TAP DUE SUR FACTURE ETABLIR	-	247 326,53	250 496,67	157 809,13	-	154 639,00
447190	TAP A PAYER	-	2 273 689,23	23 281 855,75	23 481 399,95	-	2 473 233,43
447200	*IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL	-	4 904 403,98	58 790 682,11	58 855 632,95	-	4 969 354,82
447220	*IRG S/JETONS DE PRESENCE	-	-	36 600,00	-	39 000,00	2 400,00
447230	IRG SUR INTERESSEMENT	-	-	5 394 480,40	5 394 480,40	-	-
447240	IRG SUR TANTIEMES	-	-	204 000,00	204 000,00	-	-
447241	IRG SUR DIVIDENDES	-	-	47 804 400,00	47 804 400,00	-	-
447280	*AUTRE RETENUES IRG	-	1 961 093,69	2 534 504,05	3 685 241,17	-	3 111 830,81
447400	IMPOT FONCIER DU	-	508 320,00	127 252,20	127 252,20	-	508 320,00
447800	AUTRES IMPOTS EXPLOITATION DUS	-	180 000,00	571 161,00	391 161,00	-	-
448200	TAXE D'APPRENTISSAGE	-	2 731 616,54	3 616 763,54	2 437 521,95	-	1 552 374,95
<b>44*****</b>	<b>Etat, collectivités publiques, organismes internatio</b>	<b>50 241 884,04</b>	<b>48 871 999,58</b>	<b>1 093 855 426,92</b>	<b>910 261 094,73</b>	<b>218 551 973,40</b>	<b>33 587 756,74</b>
451100	*CREANCES SUR PORTEK	234 486,29	-	-	234 486,29	-	-
455000	*CPT COURANTS DES ASSOCIES EPB	-	44 163 229,06	44 163 229,06	44 163 229,06	-	44 163 229,06
455001	*CPT COURANTS ASSOCIES PORTEK	-	164 288,56	-	-	-	164 288,56
455002	C.C.A PORTEK REMBOURSABLE	-	42 208 673,53	42 208 673,53	47 575 634,75	-	47 575 634,75
457100	DIVIDENDES	-	-	1 252 995 600,00	1 252 995 600,00	-	-
457200	TANTIEMES	-	-	3 396 000,00	3 396 000,00	-	-
<b>45*****</b>	<b>Groupes et associés</b>	<b>234 486,29</b>	<b>86 536 191,14</b>	<b>1 342 763 502,58</b>	<b>1 348 364 950,09</b>	-	<b>91 903 152,36</b>
462100	CREANCES CESSION IMMOBIL CORPO	-	-	99 264,00	99 264,00	-	-
467000	CREDITEUR DE FRAIS D'ASSURANCE	-	44 888,60	19 617 638,75	19 572 770,15	-	-
467100	CREDIT DIVER JETON DE PRESENCE	-	-	309 000,00	309 000,00	-	-
467200	*FRAIS CONSEIL ADMINIST&ASSEMB	-	282 357,60	3 128 235,23	2 906 919,83	-	61 042,20
467300	AUTRES CREDITEURS FRAIS DIVERS	-	-	15 000,00	27 185,40	-	12 185,40
467310	*AUTRES DETENTIONS	-	720,00	-	-	-	720,00
467400	FRAIS DIVERS (DONS ET COTISAT)	-	-	93 540,17	93 540,17	-	-
467500	*REGLEMENT POUR COMPTE TIERS	-	-	14 078 559,98	14 078 559,98	-	0,00
467800	AVANCE POUR COMPTE DES O.S	-	-	3 681 000,00	3 681 000,00	-	-
468600	CHARGES A PAYER	-	600 000,00	600 000,00	-	-	-
468710	*INTERETS A RECEVOIR	9 147 666,67	-	-	9 147 666,67	-	-
<b>46*****</b>	<b>Débiteurs divers et crédeurs divers</b>	<b>9 147 666,67</b>	<b>927 946,20</b>	<b>41 622 238,13</b>	<b>49 915 906,19</b>	-	<b>73 947,60</b>
470100	RÉCETTE EN ATTENTE D'IMPATATIO	-	-	1 200 000,00	1 200 000,00	-	-
470200	DEPENSES EN ATTENTE D'IMPATATIO	-	-	78 411 864,75	78 411 864,75	-	-
<b>47*****</b>	<b>Comptes transitoires ou d'attente</b>	-	-	<b>79 611 864,75</b>	<b>79 611 864,75</b>	-	-
481000	Provisions - passifs courants	-	395 788,81	395 788,81	400 000,00	-	400 000,00
486200	*SERVICES COMPTABILISE D'AVANC	543 612,00	-	1 027 409,21	543 612,00	1 027 409,21	-
486300	FRAIS PERSONNEL CONST D'AVANCE	-	-	8 899 007,62	8 899 007,62	-	0,00
486600	*FRAIS DIVERS COMPTAB.D'AVANCE	6 577 035,39	-	7 918 688,24	6 577 035,39	7 918 688,24	-
<b>48*****</b>	<b>Charges ou produits constatés d'avances et provision</b>	<b>7 120 647,39</b>	<b>395 788,81</b>	<b>18 240 893,87</b>	<b>16 419 655,01</b>	<b>8 946 097,45</b>	<b>400 000,00</b>
491100	*PROV.DEPRECI.CREANCE.PRIVES	-	12 700 426,41	12 700 426,41	16 840 200,00	-	16 840 200,00
<b>49*****</b>	<b>Pertes de valeur sur comptes de tiers</b>	-	<b>12 700 426,41</b>	<b>12 700 426,41</b>	<b>16 840 200,00</b>	-	<b>16 840 200,00</b>
512300	*BANQUE BEA AGENCE 02	1 088 978 244,26	-	2 227 690 597,47	2 519 271 359,90	797 397 481,83	-
512400	*BANQUE BADR DINARS AGENCE 357	21 679 427,05	-	549 877 196,41	407 438 771,28	164 117 852,18	-
512800	*BANQUE BNP PARIBAS	37 274 080,23	-	33 551 659,90	22 432 479,09	48 393 261,04	-
512810	*BANQUE BNP PARIBAS EURO	903 738,10	-	35 510,60	7,27	939 241,42	-
<b>51*****</b>	<b>Banque, établissements financiers et assimilés</b>	<b>1 148 835 489,64</b>	-	<b>2 811 154 964,37</b>	<b>2 949 142 617,54</b>	<b>1 010 647 836,46</b>	-
530200	CAISSE	-	-	690 000,00	690 000,00	-	0,00
<b>53*****</b>	<b>Caisse</b>	-	-	<b>690 000,00</b>	<b>690 000,00</b>	-	<b>0,00</b>
542000	*ACCREDITIFS	6 472 338,16	-	43 826 883,80	50 299 221,96	-	-
<b>54*****</b>	<b>Régies d'avances et accreditifs</b>	<b>6 472 338,16</b>	-	<b>43 826 883,80</b>	<b>50 299 221,96</b>	-	-
581000	VIREMENTS DE FONDS	-	-	480 703 063,80	480 703 063,80	-	-
<b>58*****</b>	<b>Virements internes</b>	-	-	<b>480 703 063,80</b>	<b>480 703 063,80</b>	-	-
602000	MATERIAUX DE CONSTRU. CONSOMME	-	-	296 835,60	-	296 835,60	-
602100	COMBUSTIBLE CARBURANT LUBRIFIE	-	-	24 300 480,44	-	24 300 480,44	-
602200	PRODUITS D'ENTRETIEN CONSOMME	-	-	486 836,76	-	486 836,76	-
602300	FOURNITURES D'ATELIERS CONSOMM	-	-	2 390 043,35	-	2 390 043,35	-
602400	PETIT OUTILLAGE	-	-	244 291,89	-	244 291,89	-
602500	PIECES RECHANGE MAT.TRANSPORT	-	-	211 738,56	-	211 738,56	-
602510	PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITATI	-	-	43 200 324,63	-	43 200 324,63	-
602530	PNEUMATIQUES CONSOMMES	-	-	10 905 831,14	-	10 905 831,14	-
602600	FOURNITURE BUREAU CONSOMME	-	-	1 845 850,85	-	1 845 850,85	-
602700	FOURNITURES INFORMATIQUES	-	-	430 506,72	-	430 506,72	-
602900	FOURNITURES DIVERSES	-	-	2 983 407,09	-	2 983 407,09	-
602920	EFFETS VESTIMENTAIRES CONSOMME	-	-	4 389 267,07	-	4 389 267,07	-
607100	ELECTRICITE GAZ	-	-	1 402 609,90	-	1 402 609,90	-
607110	CONSOMMATION EAUX	-	-	201 444,68	-	201 444,68	-
608000	Frais accessoires d'achat	-	-	3 836 176,73	-	3 836 176,73	-
<b>60*****</b>	<b>Achats consommés</b>	-	-	<b>97 125 645,41</b>	-	<b>97 125 645,41</b>	-
613100	LOCATION MATERIEL	-	-	21 567 279,60	-	21 567 279,60	-
614000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	-	-	25 642 217,23	300 000,00	25 342 217,23	-
614900	AUTRE CHARGES LOCATIVES	-	-	4 137 502,02	7 413,12	4 130 088,90	-
615130	ENTRETIEN.REPARATION BATIMENT	-	-	1 378 836,00	-	1 378 836,00	-
615131	ENTRE&REPAR OUVVRAG SPERSTRUCTU	-	-	1 609 584,62	615 384,62	994 200,00	-
615132	ENTRET REP. BATIMENT SOCIAUX	-	-	215 064,00	-	215 064,00	-
615152	ETRE.&REPARATION MAT.OUTILLAGE	-	-	11 502 827,98	1 140,00	11 501 687,98	-
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT	-	-	1 284 233,30	23 352,00	1 260 881,30	-
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN	-	-	232 152,06	-	232 152,06	-
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION	-	-	38 400,00	-	38 400,00	-
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION	-	-	115 230,00	-	115 230,00	-
616000	ASSURANCES INCENDIES	-	-	604 864,11	218 831,29	386 032,82	-
616100	ASSURAN RESPONSABILITE CIVILE	-	-	10 187 000,05	3 791 795,07	6 395 204,98	-

616200	ASSURANCE MATERIEL ROULANT	-	-	11 913 958,94	3 703 438,93	8 210 520,01	-
616400	ASSURANCES MATERIELS INFORMAR	-	-	307 578,58	111 472,02	196 106,56	-
616800	ASSURANCES DIVERSES	-	-	190 105,25	88 068,94	102 036,32	-
618300	FRAIS COLLOQUE, SEMINAIRE CONF	-	-	50 460,00	-	50 460,00	-
618400	FRAIS DE TIRAGE ET IMPRESSION	-	-	17 734,32	-	17 734,32	-
618500	AUTRES ABONNEMENTS	-	-	109 620,00	4 620,00	105 000,00	-
618800	AUTRES DOCUMENTATIONS	-	-	3 210,00	-	3 210,00	-
<b>61****</b>	<b>Services extérieurs</b>	-	-	<b>91 107 858,06</b>	<b>8 865 515,98</b>	<b>82 242 342,08</b>	-
622020	COMMISSIONS SUR SERVICES	-	-	1 308 000,00	-	1 308 000,00	-
622100	HONORAIRES	-	-	2 727 047,40	48 000,00	2 679 047,40	-
622200	STAGE ET FORMATION	-	-	3 394 931,36	-	3 394 931,36	-
622210	SEMINAIRES	-	-	98 072,24	-	98 072,24	-
622300	REDEVANCES	-	-	3 233 600,20	-	3 233 600,20	-
622400	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-	21 645,00	-	21 645,00	-
623000	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	1 697 080,85	-	1 697 080,85	-
623100	PUBLICITE LEGALE	-	-	65 202,00	-	65 202,00	-
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-	452 925,00	-	452 925,00	-
623300	SPONSORING	-	-	60 000,00	-	60 000,00	-
623310	PUBLICITE	-	-	1 022 477,11	-	1 022 477,11	-
623800	AUTRE PUBLICITE	-	-	2 100,00	-	2 100,00	-
625000	DEPLACEMENTS ET FRAIS VOYAGE	-	-	1 268 890,20	-	1 268 890,20	-
625100	DEPLACEMENT-FRAIS DE SEJOUR	-	-	1 225 833,11	-	1 225 833,11	-
625110	FRAIS DE MISSION LOGISTIQUE	-	-	1 060 204,20	-	1 060 204,20	-
625200	RECEPTION-FRAIS D'HEBERGEMENT	-	-	404 434,72	-	404 434,72	-
625300	RECEPTIONS:AUTRES FRAIS	-	-	1 324 706,40	-	1 324 706,40	-
626100	TELEPHONE FAX	-	-	1 354 381,46	314 519,06	1 039 862,40	-
626200	ABONNEMENT INTERNET	-	-	2 154 756,00	722 789,21	1 431 966,79	-
626800	AUTRES FRAIS POSTE TELECOMMUNI	-	-	269 703,82	-	269 703,82	-
627100	COMMISSIONS DIVERSES	-	-	2 925 852,47	2 490,00	2 923 362,47	-
627200	COMMISSIONS S'OUVERTURE CREDIT	-	-	3 334 640,38	532 219,46	2 802 420,92	-
<b>62****</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	-	-	<b>29 406 483,91</b>	<b>1 620 017,73</b>	<b>27 786 466,18</b>	-
631000	TRAITEMENTS SALAIRE PERSONNEL	-	-	120 238 814,56	14 407,74	120 224 406,82	-
631002	HEURES SUPPLEMENTAIRES	-	-	14 895 587,89	-	14 895 587,89	-
631004	PRI	-	-	10 175 947,29	-	10 175 947,29	-
631005	PCR	-	-	8 224 738,38	-	8 224 738,38	-
631006	PRC	-	-	10 999 115,15	-	10 999 115,15	-
631013	PRIME DE POLYVALENCE	-	-	684 180,00	-	684 180,00	-
631015	AUTRES PRIMES	-	-	5 902 412,83	-	5 902 412,83	-
631016	CONGES PAYES	-	-	26 590 482,95	11 945 558,92	14 644 924,03	-
631100	I.T.P	-	-	32 925 368,45	1 037,40	32 924 331,05	-
631102	IND.AVANCEMENT CARRIERE	-	-	5 542 817,21	2 649,43	5 540 167,79	-
631104	NUSANCES	-	-	39 962 145,01	1 010,10	39 961 134,91	-
631108	INDEMNITE HEURE DE PRISE	-	-	2 819 820,29	30,36	2 819 789,93	-
631109	I.E.P	-	-	8 954 819,96	4 185,90	8 950 634,06	-
631113	I.F.S.P	-	-	5 062 382,90	-	5 062 382,90	-
631117	INDEM PECULE DEPART RETRAITE	-	-	441 615,38	-	441 615,38	-
631119	TRANSPORT	-	-	8 375 135,94	742 200,22	7 632 935,72	-
631121	PANIER	-	-	31 751 851,40	2 733 363,82	29 018 487,58	-
631123	AUTRES INDEMNITES	-	-	524 521,55	458 035,63	66 485,92	-
631124	I.S.U	-	-	4 037 538,72	-	4 037 538,72	-
631126	IND ALLOCATION DECES	-	-	1 692 058,20	-	1 692 058,20	-
631200	GRATIFICATION	-	-	25 573 590,64	-	25 573 590,64	-
631300	PRESALAIRES	-	-	385 560,00	-	385 560,00	-
631400	MEDECINE DE TRAVAIL	-	-	355 200,00	-	355 200,00	-
635100	COTISATIONS SOCIALES	-	-	114 006 663,66	20 075 252,45	93 931 411,21	-
637000	CONTRIBUTION AUX O.S	-	-	20 764 351,12	8 899 007,62	11 865 343,50	-
637100	CONTRIBUTION A ACTIVITES SOCIA	-	-	137 959,20	5 082,00	132 877,20	-
<b>63****</b>	<b>Charges de personnel</b>	-	-	<b>501 024 678,69</b>	<b>44 881 821,58</b>	<b>456 142 857,11</b>	-
641400	TAXE SUR L'APPRENTISSAGE	-	-	2 437 521,95	-	2 437 521,95	-
642000	TAXE ACTIVITE INDUST.& COMMERC	-	-	41 541 687,75	18 044 826,54	23 496 861,21	-
645200	DROITS D'ENREG.ACTES & MARCHES	-	-	6 096,00	-	6 096,00	-
645300	DROITS DE TIMBRES	-	-	145 929,22	-	145 929,22	-
645400	IMPOTS FONCIERS	-	-	127 252,20	-	127 252,20	-
645500	TAXES PROFIT DOMAINE	-	-	480,00	-	480,00	-
645700	VIGNETTE AUTOMOBILE	-	-	247 920,00	-	247 920,00	-
645900	DROITS IMPOTS ET TAXES DIVERS	-	-	394 795,64	-	394 795,64	-
645960	TAXE DE DOMICILIATION	-	-	122 217,00	-	122 217,00	-
<b>64****</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	-	-	<b>45 023 899,77</b>	<b>18 044 826,54</b>	<b>26 979 073,23</b>	-
651000	REDEVANCES P/CONCESSIONS	-	-	80 390 320,18	-	80 390 320,18	-
652210	MOINS VALUES IMMO-CORPORELLE	-	-	307 719,13	120 000,00	187 719,13	-
653100	JETONS DE PRESENCE	-	-	348 000,00	-	348 000,00	-
656100	AMENDES ET PENALITES	-	-	4 975 048,42	-	4 975 048,42	-
656300	COTISATIONS ET DONS	-	-	79 948,86	-	79 948,86	-
658000	FRAIS DE CONSEILS ET ASSEMBLEE	-	-	2 884 855,96	570,60	2 884 285,36	-
658200	AUTRE CHARGE GESTION COURANTE	-	-	7 994 906,74	-	7 994 906,74	-
658900	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-	-	40 862,06	-	40 862,06	-
<b>65****</b>	<b>Autres charges opérationnelles</b>	-	-	<b>97 021 661,33</b>	<b>120 570,60</b>	<b>96 901 090,73</b>	-
666000	PERTE DE CHANGE	-	-	14 252 922,40	-	14 252 922,40	-
<b>66****</b>	<b>Charges financières</b>	-	-	<b>14 252 922,40</b>	-	<b>14 252 922,40</b>	-
6811201	AMORT.FONDS DE COMMERCE	-	-	10 125 000,00	-	10 125 000,00	-
6811204	DOTATION AUX AMORT.LOGICIELS	-	-	82 899,00	-	82 899,00	-
6811212	DOTATION.AMORT.AGENCEM.AMENAGE	-	-	7 926 461,59	-	7 926 461,59	-
6811213	DOTATIO AUX AMORT CONSTRUCTION	-	-	23 843 830,52	-	23 843 830,52	-
6811215	DOTATION AMORTIS INSTA. TECHNIQ	-	-	128 482 211,50	-	128 482 211,50	-
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO	-	-	37 784 812,94	-	37 784 812,94	-
6811219	AMORT.PIECES STRATEGIQUES	-	-	10 414 039,45	-	10 414 039,45	-
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT	-	-	0,00	-	0,00	-
685200	PERTE DE VALEUR-ACTIF COURANT	-	-	5 831 190,87	-	5 831 190,87	-
<b>68****</b>	<b>Dotations aux amortissements, provisions et pertes de</b>	-	-	<b>224 490 445,86</b>	-	<b>224 490 445,86</b>	-
692000	IMPOSITION DIFFEREE ACTIF	-	-	8 582 712,67	-	8 582 712,67	-
693000	IMPOSITION DIFFEREE PASSIF	-	-	-	1 552 398,02	-	1 552 398,02
695100	I.B.S	-	-	-	-	-	-
<b>69****</b>	<b>Impôts sur les résultats et assimilés</b>	-	-	<b>8 582 712,67</b>	<b>1 552 398,02</b>	<b>8 582 712,67</b>	<b>1 552 398,02</b>
706102	ENTREPOSAGE	-	-	30 308 418,00	599 034 208,40	568 725 790,40	-
706103	SCELLEMENT TCS	-	-	1 980,00	3 165 300,00	3 163 320,00	-
706111	TRAITEMENT FRIGORIFIQUE	-	-	159 600,00	25 449 900,00	25 290 300,00	-

706113	ENTREPOSAGE ZEP	-	-	35 700,00	17 675 850,00		17 640 150,00
706114	ENTREPOSAGE VIDE TB	-	-	7 500,00	4 615 650,00		4 608 150,00
706401	DEBARQUEMENT	-	-	142 560,00	373 420 888,00		373 278 328,00
706402	EMBARQUEMENT	-	-	-	305 101 474,00		305 101 474,00
706404	NETTOYAGES ET BALAYAGES	-	-	420,00	398 850,00		398 430,00
706410	LOCATIONS ENGIN	-	-	3 000,00	812 400,00		809 400,00
706411	RELEVAGE LO/LO	-	-	70 140,00	321 739 640,00		321 669 500,00
706420	DEPOTAGE / EMPOTAGE	-	-	10 800,00	30 996 000,00		30 985 200,00
706430	PRESTATION LOGISTIQUE TRANSIT	-	-	-	2 512 380,00		2 512 380,00
706440	TRANSPORT T P M	-	-	-	10 266 300,00		10 266 300,00
706450	AUTRES PRESTATIONS LOGISTIQUES	-	-	-	1 335 600,00		1 335 600,00
706460	RAPPROCHEMENT AU NAVIRE	-	-	-	153 833 160,00		153 833 160,00
706461	RAPPROCHEMENT AUX NAVINES TB	-	-	-	28 303 950,00		28 303 950,00
706700	EXTRA FRAIS	-	-	20 400,00	2 988 600,00		2 988 200,00
706810	LO-LO MISE A DISPO	-	-	-	8 800 890,00		8 800 890,00
<b>70*****</b>	<b>Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ven</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 760 518,00</b>	<b>1 888 983 090,40</b>	<b>-</b>	<b>1 858 222 572,40</b>
752210	P.VALEUR IMMOBILISATION CORPORE	-	-	120 000,00	120 000,00		-
754000	Quotes-parts de subventions d'	-	-	-	683 566,62		683 566,62
757200	INDEMNITES D'ASSURANCE RECUES	-	-	-	4 116 738,95		4 116 738,95
758100	PROD/CAHIER DES CHARG & PENALI	-	-	9 313,13	2 083 335,07		2 074 021,93
758200	AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE	-	-	-	6 130 988,71		6 130 988,71
758900	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	-	-	34 814,09	2 895 365,97		2 860 551,88
<b>75*****</b>	<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164 127,22</b>	<b>16 029 995,32</b>	<b>-</b>	<b>15 865 868,09</b>
762000	INTERETS SUR D.A.T	-	-	9 147 666,67	15 169 999,99		6 022 333,33
766000	GAINS DE CHANGES	-	-	-	386 378,26		386 378,26
<b>76*****</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 147 666,67</b>	<b>15 556 378,25</b>	<b>-</b>	<b>6 408 711,59</b>
781100	REPRIS PROV ACTIF NON COURANT	-	-	-	97 561,80		97 561,80
785100	REPRISE PROVI ACTIF COURANT	-	-	-	395 788,81		395 788,81
785200	REPRI.PERTES VAL. ACTIF COURAN	-	-	-	12 700 426,41		12 700 426,41
<b>78*****</b>	<b>Reprise sur pertes de valeur et provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 193 777,02</b>	<b>-</b>	<b>13 193 777,02</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 533 424 209,62</b>	<b>4 533 424 209,62</b>	<b>13 094 027 450,76</b>	<b>13 090 670 508,36</b>	<b>5 851 792 631,78</b>	<b>5 848 435 689,38</b>

## ANNEXE 10

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>					
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA					
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045					
EXERCICE : 2020					
PERIODE : 01.01.2020 au 31.12.2020					
<b>BILAN (ACTIF) APRES INVENTAIRES</b>					
LIBELLE	NOTE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
<b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>		192 767 525,07	81 114 787,45	111 652 737,62	121 557 036,62
<b>Immobilisations corporelles</b>				-	
Terrains		8 616 000,00		8 616 000,00	8 616 000,00
Bâtiments		514 577 079,68	205 886 463,98	308 690 615,70	332 174 399,67
Autres immobilisations corporelles		2 286 692 136,11	1 242 892 554,99	1 043 799 581,12	777 144 357,75
Immobilisations en concession					
<b>Immobilisations encours</b>		42 318 367,55		42 318 367,55	20 613 989,18
<b>Immobilisations financières</b>				-	
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants		480 870 561,00		480 870 561,00	480 870 561,00
Impôts différés actif		2 629 916,98		2 629 916,98	11 212 629,65
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>3 528 471 586,40</b>	<b>1 529 893 806,42</b>	<b>1 998 577 779,98</b>	<b>1 752 188 973,89</b>
<b>ACTIF COURANT</b>					
<b>Stocks et encours</b>		108 830 539,64	-	108 830 539,64	93 190 586,52
<b>Créances et emplois assimilés</b>					
Clients		138 995 321,78	-	138 995 321,78	129 319 151,27
Autres débiteurs		15 163 808,24		15 163 808,24	19 932 790,11
Impôts et assimilés		218 551 973,40		218 551 973,40	50 241 884,04
Autres créances et emplois assimilés		-		-	
<b>Disponibilités et assimilés</b>					
Placements et autres actifs financiers courants				-	
Trésorerie		814 847 836,46		814 847 836,46	1 155 307 827,79
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>1 296 389 479,53</b>	<b>-</b>	<b>1 296 389 479,53</b>	<b>1 447 992 239,73</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>		<b>4 824 861 065,93</b>	<b>1 529 893 806,42</b>	<b>3 294 967 259,51</b>	<b>3 200 181 213,62</b>

## ANNEXE 11

<b>BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL</b>			
Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA			
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045			
EXERCICE : 2020			
PERIODE : 01.01.2020 au 31.12.2020			
<b>BILAN (PASSIF) APRES INVENTAIRES</b>			
LIBELLE	NOTE	2020	2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis		500 000 000,00	500 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)		1 439 542 358,33	1 349 329 597,60
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net du groupe (1)		875 901 813,75	801 949 821,85
Autres capitaux propres - Report à nouveau		458 733,25	201 672,13
<b>Part de la société consolidante (1)</b>			
<b>Part des minoritaires (1)</b>			
<b>TOTAL I</b>		<b>2 815 902 905,33</b>	<b>2 651 481 091,58</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières		191 159 893,11	266 797 873,26
<b>Impôts (différés et provisionnés)</b>		0,00	1 552 398,02
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance		12 611 865,59	13 392 994,01
<b>TOTAL II</b>		<b>203 771 758,70</b>	<b>281 743 265,29</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		108 161 803,09	67 471 796,43
Impôts		30 411 672,28	45 117 006,41
Autres dettes		133 362 177,70	154 368 053,92
Trésorerie passif			
<b>TOTAL III</b>		<b>271 935 653,08</b>	<b>266 956 856,76</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>		<b>3 291 610 317,11</b>	<b>3 200 181 213,62</b>

## ملخـص

في بيئة معقدة وغير مستقرة ومنغبرة باستمرار، ومليئة بالتهديدات والفرص، من الضروري أن نظل الشركات نبي سباق الأداء ونقدم الحسابات التي تقدم رؤية حقيقية وعادلة من أجل تجنب أي تدهور لصورتها، نهي نسعى أكثر فأكثر لتبهر شرعيتها، وضمان بقاها وتعزيز شفافيتها.

في نهاية كل سنة مالية، يجب على كل شركة تنفيذ عمل يعرف باسم أعمال نهاية السنة وهو التزام قانوني، ويتكون من تنفيذ جميع العمليات الختامية للسماح بنهاية السنة المالية الحالية و إنشاء الجداول الموجزة وبالتالي تحديد النتيجة. هذه تسمح للواقع بالالتزام مع حسابات المحاسبة.

BMT هي إحدى الشركات التي يجب أن تولي أهمية لهذا العمل ، وهي خطوة أساسية بين الإدخالت التي تشير إلى النشاط والحسابات السنوية.

لذلك فإن عملنا المكون من ثلاثة نصول يهدف إلى تسليط الضوء على عدد معين من العناصر نهما يتعلق بعمل نهاية العام لكي نبين ألي قارئ أهمية أعمال الجرد من أجل الإدارة الجيدة لأعمال.

الكلمات المفتاحية : أعمال نهاية السنة ، الجداول الموجزة ، تحديد النتيجة ، الحسابات السنوية ، عمل الجرد

## Summary

In a complex, unstable and constantly changing environment, bringing threats and opportunities, it is imperative for companies to remain in the performance race and to present accounts that give a faithful and sincere image in order to avoid any deterioration of their image, they increasingly seek to justify their legitimacy, ensure their survival and promote their transparency.

At the close of each accounting year, each, and which is carrying out all closing operations to allow the end of the current year and the establishment of summary tables and therefore the determination of the result. These allow the reality to coincide with the accounting accounts. The BMT company is among the companies that must give importance to this work, which is an essential step between the entries recording the activity and the annual accounts.

Our work, which consists of three chapters, aims to highlight a number of elements related to the year-end work in order to show any reader the importance of inventory work for the good management of the company.

**Keywords:** year-end work, summary tables, determination of the result, annual accounts, inventory work.

## **Résumé**

Dans un environnement complexe, instable et en constante évolution, porteur de menaces et d'opportunités, il est impératif pour les entreprises de rester dans la course à la performance et de présenter des comptes qui donnent une image fidèle et sincère en vue d'éviter toute dégradation de leur image, elles cherchent de plus en plus à justifier leur légitimité, assurer leur survie et promouvoir leur transparence.

À la clôture de chaque exercice comptable, chaque entreprise doit réaliser des travaux dits travaux de fin d'exercice qui sont une obligation légale, et qui consistent à effectuer toutes les opérations de clôture pour permettre l'arrêt de l'exercice en cours et l'établissement des tableaux de synthèse et donc la détermination du résultat. Ces derniers permettent de faire coïncider la réalité avec les comptes comptables.

L'entreprise BMT est parmi les entreprises qui doivent accorder de l'importance à ces travaux qui constituent une étape incontournable entre les écritures constatant l'activité et les comptes annuels.

De ce fait, notre travail, constitué de trois chapitres, vise à mettre en évidence un certain nombre d'éléments en relation avec les travaux de fin d'exercice dans le but de montrer à tout lecteur l'importance des travaux d'inventaire pour la bonne gestion de l'entreprise.

**Mots clés** : travaux de fin d'exercice, tableaux de synthèse, détermination du résultat, comptes annuels, les travaux d'inventaire.